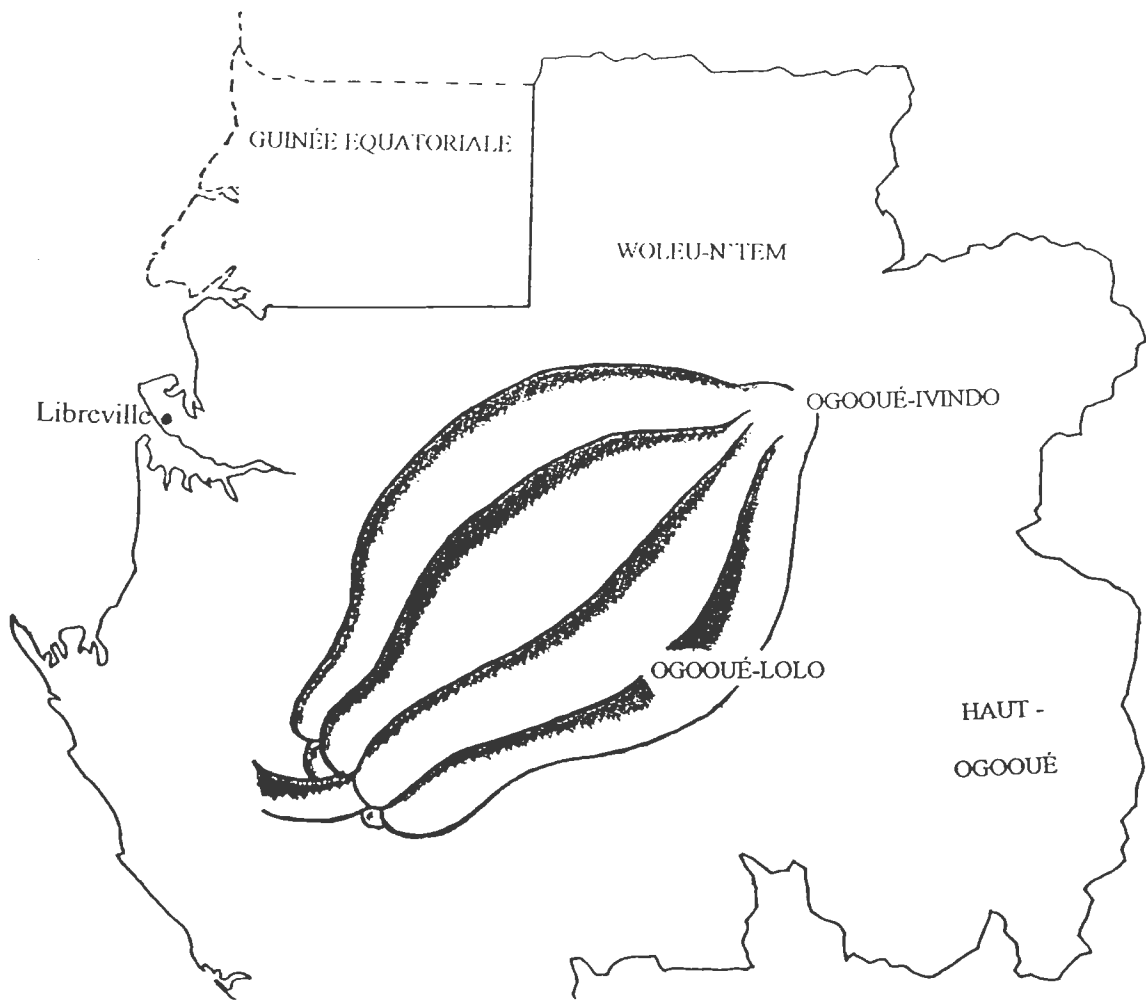


FACULTÉ DES SCIENCES ECONOMIQUES

UNIVERSITÉ MONTPELLIER I

Espace Richter, Avenue de la Mer - B.P 9606

34054 Montpellier Cedex 1



***LA FILIÈRE CACAO EN RÉPUBLIQUE DU GABON :
BILAN-DIAGNOSTIC ET RECOMMANDATIONS***

Jean-Luc BATTINI

Mémoire de fin d'études de DESS en Economie Rurale et
Gestion des Entreprises Agro-Alimentaires

Sous la Direction de M. Alain MATHIEU, Fac.Sc.Eco., UM1

Structure d'accueil : CIRAD - Montpellier
Département Cultures Pérennes - Programme Cacao

Août 1999

REMERCIEMENTS

- A Monsieur Jan VINGERHOETS, Chef de la mission ICCO, pour son sympathique accueil dans son équipe et sa disponibilité;
- A Monsieur Philippe PETITHUGUENIN, Chef du Programme Cacao du CIRAD-CP pour avoir appuyé la réalisation de cette mission d'étude;
- A Monsieur Jean-Marc ANGA, Chef du Département "Projets" à l'ICCO et entomologiste de la mission, pour m'avoir sympathiquement épaulé lors de la réalisation de cette étude;
- A Monsieur Jean PAVIOT, Expert en commercialisation cacao de la mission, pour ses judicieux conseils et sa grande disponibilité.

SOMMAIRE

Avant-Propos

A/ LE GABON

- I. Le milieu naturel p. 4
- II. Son histoire récente p. 6
- III. Le cadre social et macro-économique p. 7
 - a) Bases socio-démographiques p. 7
 - b) Le cadre macro-économique p. 8
 - c) Le secteur agricole p. 10

B/ LA CACAOCLTURE GABONAISE: Situation actuelle p. 15

- I. Evolution et statistiques de production p. 16
- II. Approche économique des exploitations villageoises p. 24
 - a) Les cultures vivrières p. 24
 - b) Les cultures de rente p. 26
 - c) Les activités extra-agricoles p. 26
 - d) Estimation des coûts d'exploitation des cultures et d'une Unité de Production Familiale traditionnelle p. 27
- III. La filière cacao p. 32
 - a) Le secteur production p. 32
 - b) Le secteur encadrement p. 34
 - c) Le secteur commercialisation interne p. 36
 - d) Les autres opérateurs de la filière p. 40
 - e) L'exportation du cacao gabonais p. 41

C/ QUELQUES PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE p. 47

- I. Au niveau de la production p. 48
 - a) La production villageoise p. 48
 - b) La production des "blocs industriels" p. 53
 - c) Le traitement "post-récolte" chez les producteurs p. 54

II. Au niveau de la commercialisation interne	p. 55
III. Au niveau de la commercialisation externe	p. 59
IV. Conclusion	p. 61

Bibliographie

Annexes

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFCC :	Association Française du Cacao et du Chocolat - France
ANADER :	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural - Côte d'Ivoire
APC :	Alliance de Pays Producteurs de Cacao
BDPA :	Bureau pour le Développement de la Production Agricole - France
BNCR :	Banque Nationale de Crédit Rural - Gabon
C&F :	Coût et Fret
CIAT/ST&P :	Centro de Investigação Agronómica e Tecnológica de São Tomé e Príncipe - Centre de Recherches Agro-Technologiques de São Tomé et Príncipe
CIDR :	Centre International pour le Développement et la Recherche - France
CIRAD :	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement - France
CMCE :	Centre de Multiplication de Cacaoyers d'Elite - Oyem, Gabon
DGCSP :	Direction Générale des Caisses de Stabilisation et de Péréquation - Gabon
ECOFAC :	Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale - Projet financé par la CE
Fcfa :	Franc de la Communauté Financière Africaine, 1 FF = 100 Fcfa
FIDA :	Fond International pour le Développement de l'Agriculture - Banque Mondiale
FOB :	Free On Board, "Franco à bord"
GCIAE :	Gabonaise de Chimie pour l'Industrie, l'Agriculture et l'Elevage - Gabon
ICCO :	International Cocoa Organization - Londres, Angleterre
IGAD :	Institut Gabonais d'Appui au Développement - Libreville
IRA :	Institut de Recherches Agronomiques - Yaoundé, Cameroun
IRAF :	Institut de Recherches Agronomiques - Libreville, Gabon
MEADR :	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural - Gabon
SACOA :	Société pour l'Agriculture et la Chimie dans l'Ouest Africain - Gabon
SEDES :	Société d'Etude pour le Développement Economique et Social - France
SOCAGAB :	Société du Café et du Cacao du Gabon
SOFRECO :	Société Française de Réalisations, d'Etudes et de Conseil - France
SONADECI :	Société Nationale de Développement des Cultures Industrielles - Gabon

AVANT - PROPOS

Cette étude a été effectuée dans le cadre d'une mission commandée à l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO - Londres) par le Gouvernement de la République du Gabon par l'intermédiaire de la Caisse de Stabilisation et de Péréquation: "Etude de faisabilité d'un projet de relance du secteur du cacao au Gabon".

Cette mission, qui s'est déroulée au Gabon du 15 mai au 6 juin 1999, était composée de 7 experts étrangers plus M. Battini en doublon sur les postes d'agronome et agro-économiste:

- . M. Jan Vingerhoets: Economiste et Chef de la mission, Chef de la Division Economie et Statistiques à l'ICCO;
- . M. Jean-Marc Anga: Entomologiste et Chef du département "Projets" à l'ICCO;
- . Pr. François Tchala Abina: Sociologue, Doyen de la Faculté des Sciences Agronomiques de Dschang (Cameroun) et Secrétaire Permanent à l'Environnement de la République du Cameroun;
- . M. Charles-Auguste Okou Wassath: Agro-économiste, Chef de l'Unité d'Etudes et Stratégies à l'ANADER - Côte d'Ivoire;
- . M. Jean Paviot: Expert en commercialisation cacao-café, France;
- . M. Daniel Duris: Agronome, Chargé de mission au CIRAD-CP, France;
- . M. Jean-Bernard Moutsinga: Pédologue, Institut de Recherches Agronomiques et Forestières (IRAF), Gabon.

Chacun de ces experts était accompagné d'un homologue gabonais.

Contexte et motifs de la mission:

Avec les chutes des cours des matières premières telles que le pétrole, l'uranium, le manganèse et le bois, victimes d'un coût interne de production plus élevé qu'ailleurs et malgré un taux de croissance encore positif et une faible inflation, la République Gabonaise semble devoir entrer dans une période de forte récession économique dont la durée est imprévisible. L'économie nationale du Gabon s'est développée principalement sur la base des ressources pétrolières (45% du PIB et 65% des recettes de l'Etat en 1998), négligeant les autres secteurs d'activités et particulièrement l'agriculture.

Aujourd'hui, l'Etat, tardivement soucieux de diversifier ses sources de revenu, affiche une nette volonté de relancer l'agriculture nationale et plus particulièrement les cultures d'exportations telles que le cacao ou le café.

Malheureusement, force est de constater que le secteur agricole et agro-alimentaire dans toutes ses composantes (étatique, para-étatique et privée) est en pleine déliquescence: le Ministère de l'Agriculture est inopérant, les grandes sociétés ont fermé ou sont au bord de la faillite, la Caisse de Stabilisation Café-Cacao dont les exportations ont atteint 543 t de cacao pour la campagne 97/98 (6.000 t en 70/71; 1,1 million de tonnes pour la Côte d'Ivoire en 97/98...) est aujourd'hui entièrement sous perfusion de la Caisse hydrocarbures.

Grâce à un prix planteur fixé depuis janvier dernier à 600 Fcfa le kilo de cacao grade 1, le Gouvernement souhaite susciter un nouvel engouement pour la cacaoculture en milieu villageois. Afin de renforcer l'impact de cette décision politique, prise sans aucune considération avec la réalité du marché international du cacao en forte baisse depuis octobre 1998, le Gouvernement Gabonais désire voir se mettre rapidement en place un projet de relance du secteur cacaoyer sur financements internationaux dont la maîtrise d'oeuvre serait confiée à l'ICCO.

Objectifs:

- Effectuer un état des lieux / le plus réaliste possible de tous les maillons de la chaîne constituant la filière cacao au Gabon;
- Etablir la faisabilité technique, économique et sociale d'un projet de relance de la cacaoculture nationale;
- Déterminer les moyens techniques et financiers à mettre en oeuvre pour arriver à une augmentation significative de la production et de sa commercialisation durant le période du projet;
- Déterminer les contributions raisonnables à demander (capital et travail) aux cacaoculteurs, à l'Etat Gabonais, ainsi qu'aux autres bénéficiaires directs du projet;
- Etablir un budget détaillé pour l'exécution du projet durant sa première phase de fonctionnement (fixée à 5 ans).

La mission a pu visiter les régions cacaoyères de l'Ogooué-Lolo, l'Ogooué-Ivindo et le Woleu-N'Tem entre le 18 et la 30 mai.

Contraintes de la mission:

- Un temps d'étude sur le terrain trop court (10 jours pour les 3 provinces identifiées pour le projet). En effet, même si le nombre de planteurs potentiels de cacao peut être jugé faible (+- 6.500), la taille de l'échantillon enquêté pendant les 10 jours est insuffisante. Or, une analyse socio-économique et agronomique fiable de la situation actuelle des planteurs et de leur plantation ne peut se faire que sur le terrain, par la méthode d'enquêtes villageoises et de visites du plus grand nombre de parcelles;
- L'absence de données statistiques fiables et actualisées sur la base desquelles la mission aurait pu mieux axer son travail. Les 2 enquêtes ("Recensement du verger cacaoyer" et "Recensement de l'état phytosanitaire, des superficies et rendements de la cacaoyère") réalisées au début de cette année à la demande de l'ICCO présentent malheureusement des résultats peu exploitables.
La grande majorité des planteurs est elle-même souvent dans l'incapacité de donner des précisions quant aux superficies plantées, en exploitation, leurs productivités, ...etc. Quand ils ont un chiffre exact, celui-ci date en général de l'époque coloniale... !
- L'inexistence d'une typologie des exploitations agricoles qui aurait pu constituer un canevas de base à une analyse et un suivi agro-économique de l'exploitation. Les agro-économistes de la mission ont toutefois essayé de recueillir le maximum d'informations auprès des agriculteurs afin de tenter une ébauche de classification.
- La rareté d'interlocuteurs (nationaux ou non) réellement sensibilisés aux problèmes de la cacaoculture et de l'agriculture en général: la déliquescence des Institutions nationales en charge des dossiers agricoles, le manque de motivation et de formation professionnelle ont rendu délicate l'analyse de la filière à tous les niveaux.
La non-organisation généralisée des acteurs du développement agricole n'a pu donc suppléer la "démission" des institutions étatiques.

Intérêt de la présente étude :

A la différence de ce qui se pratique habituellement lors d'une analyse de filière, il nous a paru intéressant de chercher à analyser cette filière cacao sans l'isoler de son cadre général d'évolution géographique, politique et socio-économique.

L'étude commence donc par une présentation globale du pays, puis de son agriculture, pour se focaliser sur une analyse agro-économique de la cacaoculture, et une analyse technico-économique de son système de commercialisation.

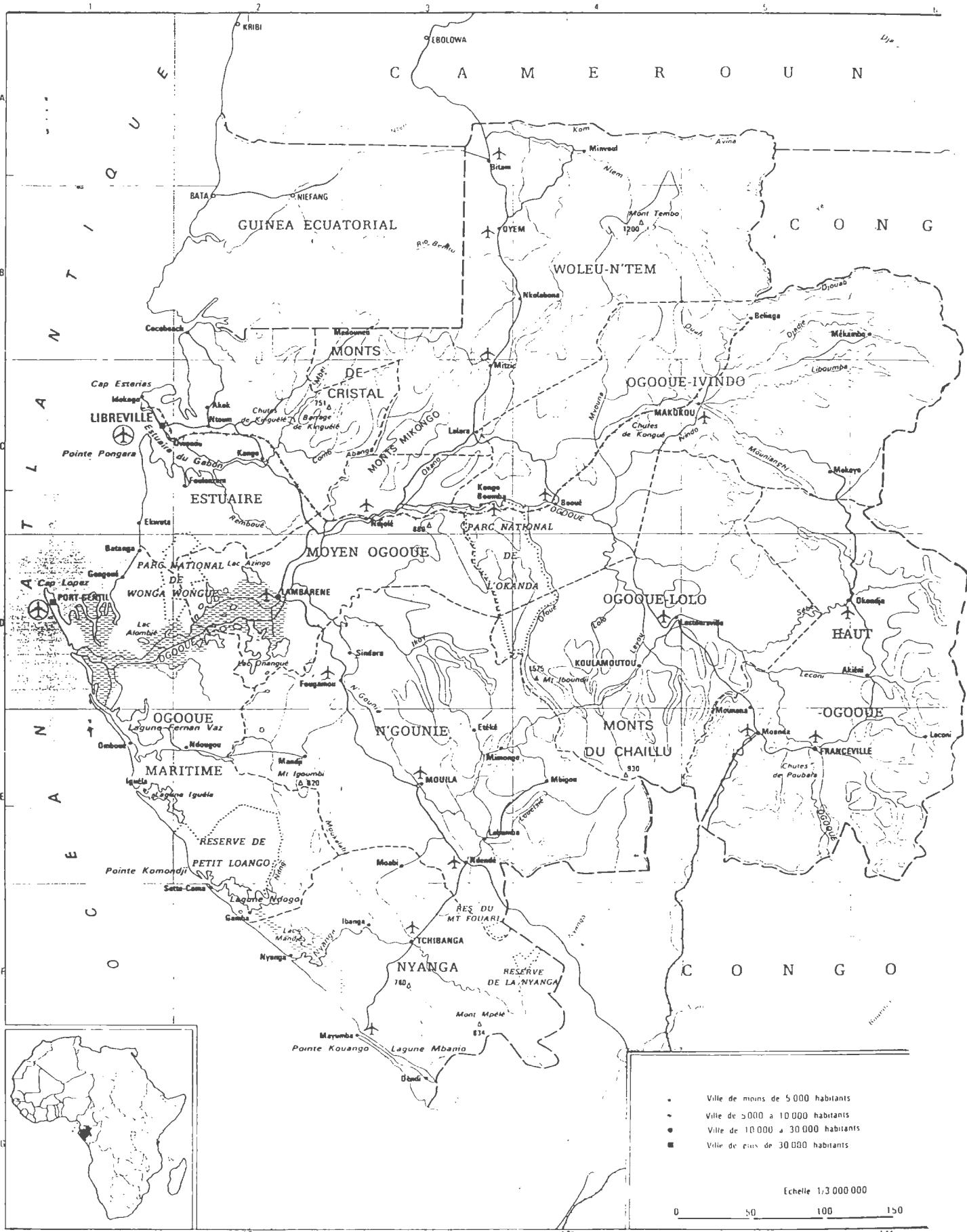
De nombreuses études disciplinaires de la filière furent déjà effectuées par divers experts (agronomie, technologie, défense des cultures, commercialisation,...etc), mais sans jamais trop chercher à les relier à ses aspects économiques.

En revanche, une analyse purement économique de cette filière ne revêtirait pas un grand intérêt sinon simplement mettre à jour un certain nombre d'incohérences ne servant qu'à démontrer la non-rentabilité interne de cette spéculation et son absence d'avantages comparatifs vis à vis des autres pays producteurs.

Malgré tout, cette spéculation (comme, dans une moindre mesure, celle du café) est d'une grande importance pour le monde rural et l'Etat Gabonais, et il nous a semblé motivant de l'étudier sous tous ses aspects afin de suggérer quelques conseils en vue d'assainir économiquement le fonctionnement de cette filière.

Cette approche n'a été rendu possible que grâce à la formation en économie rurale suivie dans le cadre de l'obtention d'un DESS à la Faculté des Sciences Economiques de Montpellier 1.

LE GABON



10°

12°

14°

- Ville de moins de 5 000 habitants
- Ville de 5 000 à 10 000 habitants
- Ville de 10 000 à 30 000 habitants
- Ville de plus de 30 000 habitants

Echelle 1:3 000 000

0 50 100 150

I. LE MILIEU NATUREL:

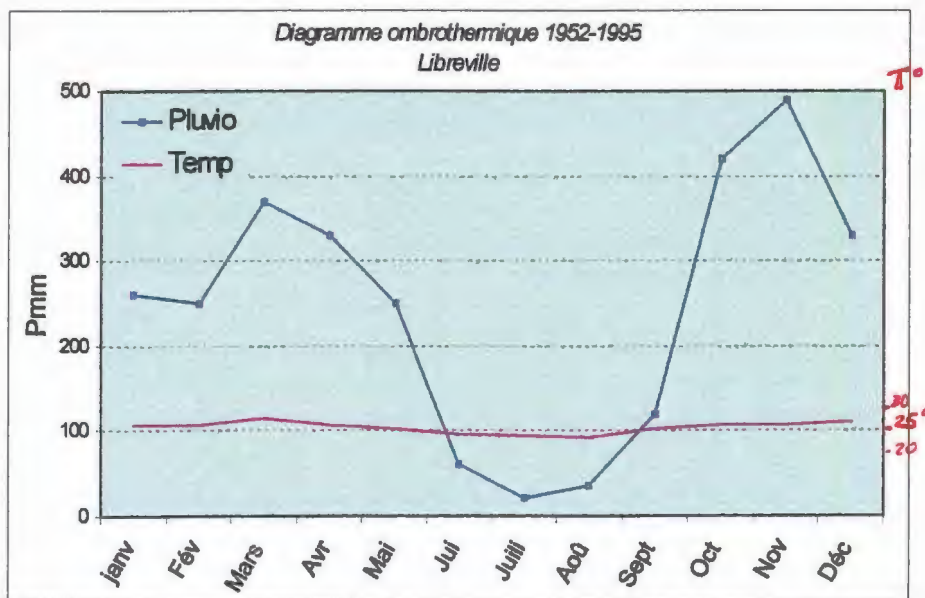
La République du Gabon est un petit pays de 267.000 km² situé sur le façade atlantique du continent africain, à cheval sur l'équateur (entre 2° N et 4° S). La forêt équatoriale dense, ombrophile et sempervirente en couvre environ 85%, ce qui représente plus de 22 millions d'hectares.

Cette forêt a été toutefois assez largement entamée le long des axes routiers et pistes par les plantations arbustives mais surtout par les cultures vivrières sans cesse déplacées.

Comme tout pays du domaine climatique équatorial de basses latitudes, la climatologie du Gabon n'est pas commandée par une alternance de saisons thermiques (bien qu'au cours de l'année apparaissent quelques variations de faibles amplitudes), mais par une alternance de saisons pluviométriques.

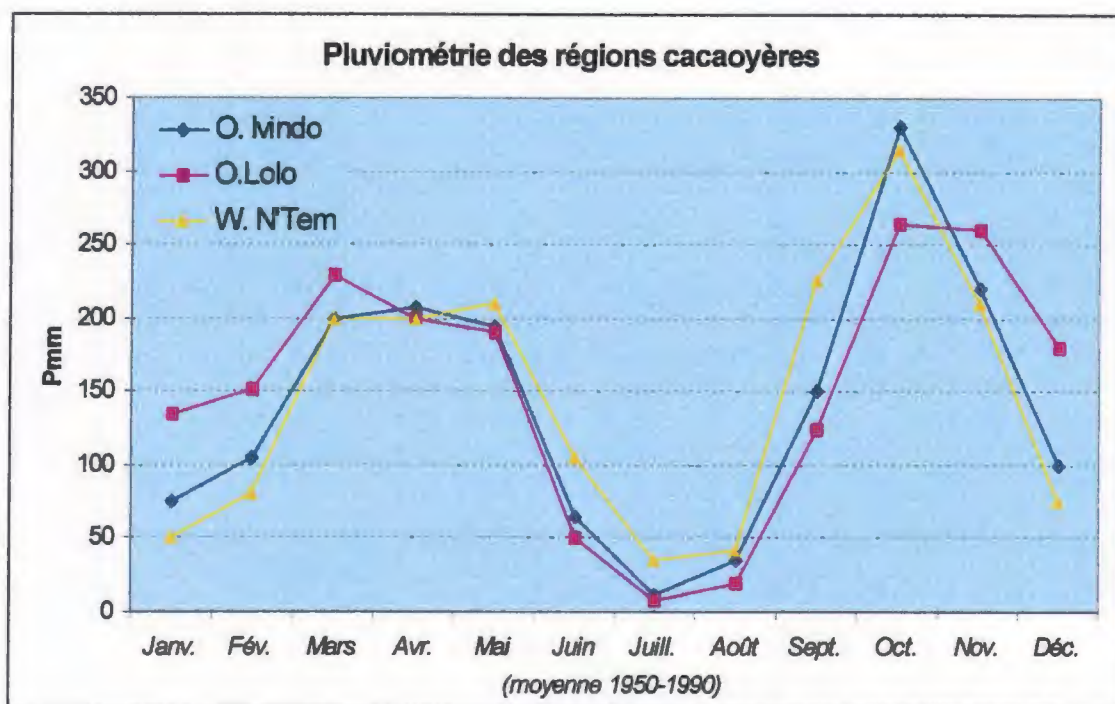
Pour l'ensemble du pays, mais avec des nuances plus ou moins importantes quant aux dates, il y a opposition entre une saison sèche de trois mois environ (juin, juillet, août) et une longue saison des pluies de neuf mois environ (de septembre à mai). Au cours de cette dernière, apparaît une péjoration pluviométrique, plus ou moins marquée selon les régions, en janvier-février. Celle-ci est communément nommée "petite saison sèche".

A la saison sèche correspond une période de déficit hydrique climatique, la végétation recevant une quantité insuffisante d'eau en provenance des précipitations. Toutefois ce déficit est compensé par une forte humidité relative de l'air (80-90%).



La pluviométrie annuelle moyenne est de 2.900 mm à la capitale, mais est bien moindre dans les provinces de l'intérieur comme le Woleu-N'Tem (1.700 mm), l'Ogooué-Lolo (1.800 mm) ou l'Ogooué Ivindo (1680 mm), régions productrices de cacao. La petite saison des pluies (janvier-février) y sera par contre plus marquée.

Les variations de températures y seront aussi plus importantes du fait de l'absence de la "compensation océanique" et d'une altitude moyenne de 500-600 m (le mont Milondo sommet du pays, culmine à 1020 m).



Les sols:

En dehors du bassin sédimentaire côtier (de Libreville à Mayumba, large estuaire de l'Ogooué), les sols du Gabon sont de type ferralitique, très acides (ph 3,5-4,5) donc pauvres, mais souvent très profonds et perméables.

Toute la richesse chimique de ces sols se trouve dans l'horizon superficiel humifère pouvant atteindre 30 cm d'épaisseur. Toutefois, cette couche est très fragile et se dégrade très rapidement dès lors qu'elle est exposée au soleil (dégradation accélérée de la matière organique) et aux intempéries (érosion).

Après une défriche-brûlis et une mise en culture vivrière de quelques années, le sol ne reconstituera de la matière organique et des éléments fertilisants qu'après seulement une mise en jachère très longue, d'au moins vingt à trente ans (la capacité d'échange étant très fortement dépendante du taux de matières organiques).

Ce temps de repos n'étant jamais respecté (rotation sur 6-8 ans, quelquefois bien moins pour les parcelles les plus proches des villages), les sols qui n'ont pas le temps de régénérer leur fertilité ne peuvent engendrer que de faibles rendements et pendant une courte période de culture (1-2 ans).

Bien que ces sols soient classés comme "de potentialité agricole assez bonne et faiblement appauvris", il est illusoire d'en espérer de bonnes productivités agricoles stables sans un recours aux fertilisants chimiques.

II. SON HISTOIRE RÉCENTE :

Elle commence au milieu du XV^{ème} siècle par la découverte en 1472 de l'estuaire du "Gabão" par les Portugais sur la route des Indes.

Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, les tribus côtières ont des contacts plus ou moins actifs avec les Européens (Portugais, Hollandais, Anglais et Français), suivant les événements politiques et militaires qui rythment les relations entre ces grandes puissances. Les échanges commerciaux se font à partir des comptoirs situés sur le littoral. Trois siècles après la découverte de ce territoire, la connaissance du futur Gabon se limite à:

- un grand estuaire parsemé de deux îles;
- le cap Lopez, escale des bateaux négriers venant du sud;
- "le pays des lagunes" bordé par une côte inhospitalières à la barre redoutable.

En 1866, le territoire du Gabon devient possession du Royaume de France.

Ce n'est que vers la fin du XIX^{ème} siècle que l'officier de Marine Pierre Savorgnan de Brazza, voulant "lever le voile sous lequel se cachait l'immense contrée inconnue qui nous séparait du haut-Nil", devait, en remontant le fleuve Ogooué, visiter l'intérieur du vaste territoire, presque vide d'hommes et resté tardivement inconnu des Européens.

A la fin du siècle dernier se met en place l'histoire africaine de l'Europe. L'émergence de nouvelles puissances coloniales comme l'Allemagne (poussée industrielle et recherche de nouveaux espaces commerciaux - congrès de Berlin, décembre 1885) conduit à une délimitation des aires d'influence. Ainsi, afin de préserver ses intérêts politiques et économiques au Maroc - marché convoité par l'Allemagne - la France n'hésite pas à se défaire d'une partie de ses territoires de l'AEF (Afrique Equatoriale Française).

Ainsi, la nouvelle convention de 4 novembre 1911 reconnaissait donc la cession au Cameroun (Allemagne) d'une large bande de terrain au nord du pays (les deux tiers de l'actuel Woleu-N'Tem), soit pour le seul Gabon quelque 30.000 km². La France les récupérera au cours de la première guerre mondiale, allant jusqu'à agrandir le territoire jusqu'aux frontières du Cabinda (Pointe-Noire).

En 1946, la province du Haut-Ogooué (Franceville) sera définitivement rattachée au Gabon et la zone de Pointe-Noire rétrocédée au Congo-Brazzaville.

C'est avec cette délimitation territoriale définitive que le Gabon accédera à l'indépendance le 17 août 1960.

Le premier Président de la jeune République du Gabon se nomme Léon M'Ba, a qui succédera en 1968 l'actuel Président Omar Bongo.

Une identité nationale à découvrir: "Cette faiblesse nationale, typique de beaucoup d'Etat du tiers-monde, tient d'abord souvent à la faiblesse des dimensions humaines, dans la population globale et plus encore dans l'emprise, insuffisamment dense, de celle-ci sur son espace. La création de petits Etats pose peut-être encore moins de problèmes à la vie internationale qu'à eux-mêmes, dans l'incapacité où ils sont d'atteindre la taille économique des sociétés industrielles.

Héritiers des découpages administratifs de l'époque coloniale, sans tradition de communauté politique, les nouveaux Etats Africains rassemblent trop souvent des éléments hétérogènes dont la diversité ethnique, linguistique ou religieuse est génératrice de tensions, voire d'affrontements internes" (Pacaut & Boujut in "Le monde contemporain", 1985)

En effet, la colonisation (délimitation d'un territoire, d'un espace administratif) puis le développement moderne (essor des migrations internes) ont exacerbé des rivalités qui se sont

manifestées nettement au moment de l'indépendance lors du transfert des compétences administratives et politiques.

Le Gabon s'ouvrira à la démocratie sous la pression de l'Europe seulement en 1991, soit quelques mois après le discours de la Baule du Président Mitterrand: "La France accordera désormais une aide tiède aux régimes "totalitaires" d'Afrique et une assistance beaucoup plus "enthousiaste" aux bons élèves du pluralisme démocratique".

III. LE CADRE SOCIAL ET MACRO-ECONOMIQUE :

a) Bases socio-démographiques:

Les chiffres de population au Gabon ont toujours été très fantaisistes. Toutefois, deux recensements furent apparemment sérieusement conduits, l'un en 1960 au moment de l'indépendance et l'autre, le dernier, en 1993.

Province	Superficie km ²	Population résidante		Densité par km ²		Taux Accroiss Annuel
		1960	1993	1960	1993	%
Estuaire	20.740	61.520	462.086	3,0	22,3	6,30
Haut-Ogooué	36.547	42.274	102.387	1,2	2,8	2,72
Moyen-Ogooué	18.535	34.193	41.830	1,8	2,3	0,61
Ngounié	37.750	79.010	77.871	2,1	2,1	- 0,04
Nyanga	21.286	37.503	39.286	1,8	1,9	0,18
Ogooué-Ivindo	46.075	36.126	48.847	0,8	1,1	0,92
Ogooué-Lolo	25.380	36.792	42.825	1,4	1,7	0,46
Ogooué-Maritime	22.890	42.322	98.299	1,8	4,3	2,59
Woleu-N'Tem	38.465	78.124	97.739	2,0	2,5	0,68
TOTAL	267.868	448.564	1.011.710	1,7	3,8	2,50

(SOURCE : "LE GABON". IPN, 93)

Une génération plus tard, l'attrait des grandes villes a modifié profondément la répartition de la population. Certaines provinces, sièges de grandes agglomérations, en ont profité davantage que d'autres: l'Estuaire avec Libreville, le Haut-Ogooué avec Franceville (chemin de fer transgabonais et mines de manganèse) et l'Ogooué-Maritime avec Port-Gentil (terminal pétrolier).

La population rurale est passée de 87% de la population totale nationale en 1960 à 27% en 1993.

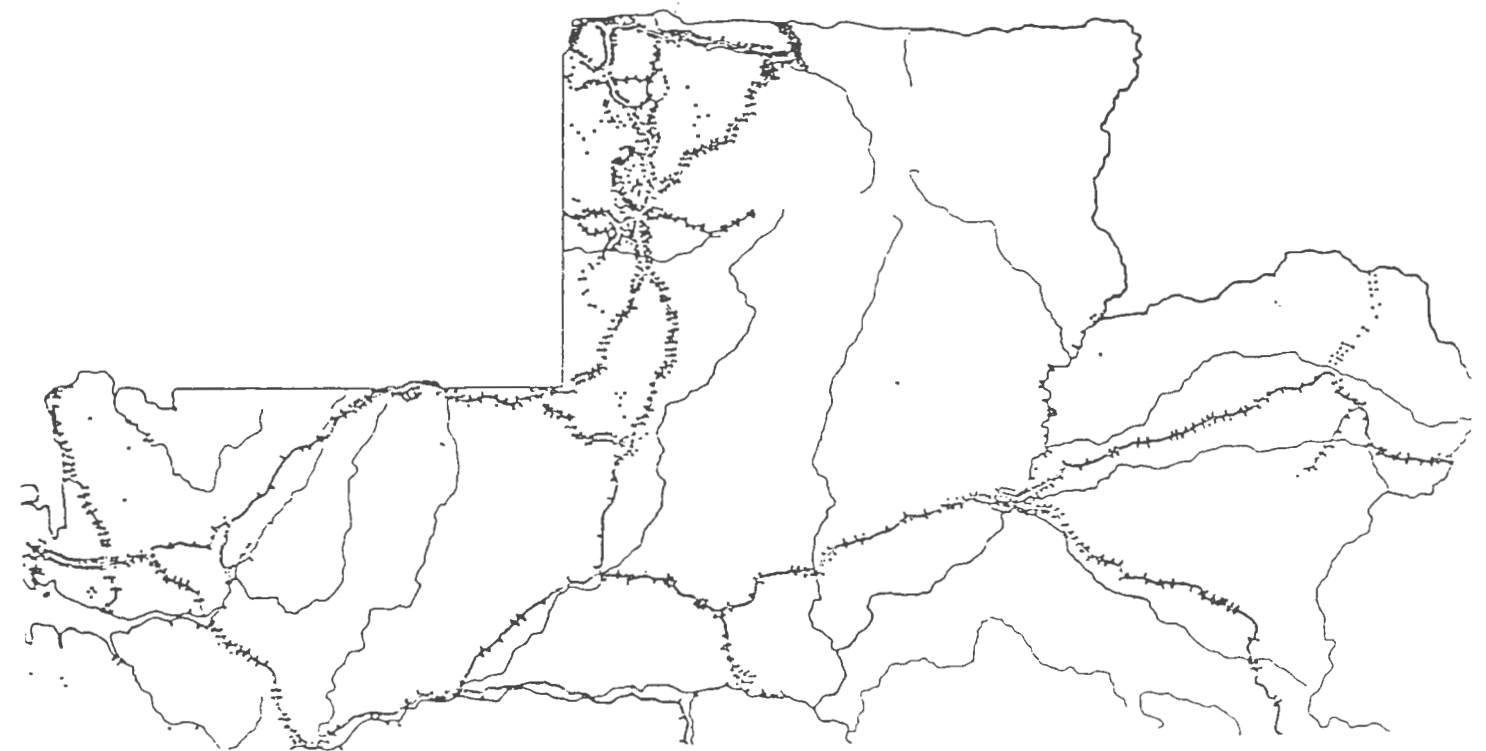
Les peuplements en milieu rural revêtent deux formes bien distinctes:

- une distribution linéaire au bord des axes de communication (conséquence historique des politiques coloniales puis gabonaises de regroupement villageois), où les densités de population peuvent atteindre 10 habitants au km. Les villages cependant ne



L'ESPACE MAILLE DU GABON SEPTENTRIONAL EN 1911

- d'après la carte "Périquet" -



L'ESPACE LINEAIRE ACTUEL

REPARTITION DE LA POPULATION DU NORD GABON EN 1911 ET EN 1979

- dépassent que rarement les 2 à 300 habitants;
- en revanche, la population peut se disséminer dans les régions où le réseau des cours d'eau est dense et les plans d'eau nombreux, multipliant ainsi les possibilités de déplacement et de communication.

La discontinuité et la faiblesse du peuplement constituent un des handicaps majeurs pour l'aménagement de l'espace gabonais.

Avec un milieu urbain comprenant 73% de la population, le Gabon présente des distorsions dans la répartition spatiale de la population propres aux pays dont la ressource principale est le pétrole.

De plus, la population urbaine est considérablement plus jeune et masculine que la population rurale. Cette dernière se caractérise par une population vieillissante et affaiblie dont plus de 60 % ont plus de 55 ans, et plus de 70% des hommes dépassent l'âge de 60 ans...

Cette faible emprise de l'homme sur l'espace peut être due à l'origine au peuplement tardif et difficile de la forêt (milieu inhospitalier, prolifération de maladies infectieuses, rareté des voies de pénétration,...). Mais plus récemment, le phénomène d'exode rural est accéléré par une absence de systèmes politiques suffisamment forts pour fixer le peuplement en zone rurale. Cette faiblesse pèse encore lourdement aujourd'hui sur les rares projets de développement de l'espace national.

Le Gabon a opté pour une politique nataliste (taux brut de natalité national inférieur à 35 ‰), mais se refuse toujours à ouvrir ses frontières à l'immigration. Il en coûte aujourd'hui 800.000 Fcfa par an (8.000 FF) pour se faire légaliser comme étranger...

Le recours à cette main d'oeuvre étrangère et sa fixation à l'intérieur du pays, apparaît aujourd'hui comme indispensable au développement économique des zones rurales.

Avec la crise économique due à la chute des cours du pétrole, le désengagement des compagnies pétrolières internationales, la chute des cours du bois (crise asiatique) et du manganèse, suivi par conséquent d'une forte augmentation du chômage dans les villes, le Gouvernement Gabonais semble vouloir s'orienter vers une politique très hypothétique (car sans atouts majeurs) d'incitation au retour à la terre des jeunes chômeurs citadins.

Le Président Omar BONGO a lui-même décidé d'appuyer cette politique en créant cette année, un "Fond d'Insertion" (ou "Crédit Bongo") d'un montant de 21 milliards de Fcfa (210 millions de FF), visant à financer des initiatives de développement économique dans les provinces.

b) Le cadre macro-économique:

L'économie gabonaise est largement dépendante du secteur pétrolier qui représente aujourd'hui entre 35 et 40% du PIB et environ 60% des recettes de l'Etat.

Trois produits de base représentent près de 95% des exportations du pays: le pétrole, le bois et le manganèse. La base d'exportation est donc très étroite et peu diversifiée. La prédominance de l'exportation qui limite la transformation locale, ajoutée à l'étroitesse de la consommation nationale, ne permet pas d'amortir les effets des variations du marché mondial et réduit considérablement les marges de manoeuvre du pays en cas de récession.

L'économie gabonaise est de fait rendu très dépendante de l'évolution du marché mondial des produits de base sur lequel son offre n'a pas beaucoup d'incidence.

La France, les Etats-Unis et la Chine sont les principaux partenaires commerciaux du Gabon. Ces 3 pays absorbent environ 70% des exportations totales du Gabon, la France restant le premier fournisseur du pays avec 40% des importations.

Au manque de diversification des produits de base exportés, s'ajoute donc une très faible diversification des partenaires commerciaux.

Après des années 95, 96 et, dans une moindre mesure, 97 particulièrement fastes grâce à des niveaux de production pétrolière records associés à des cours mondiaux en hausse, l'économie gabonaise est entrée en 1998 dans une phase de récession qui s'est accentuée en ce début 1999.

En 1998, toutefois, la croissance serait encore positive, autour de 1%. Elle est en grande partie due à la vigueur du secteur "hors pétrole" (principalement les dépenses de l'Etat) et la suspension de certains remboursements de crédits. Notons néanmoins que c'est toujours le niveau des recettes pétrolières qui détermine le niveau des commandes publiques, dont dépend la santé de nombreux secteurs d'activité (BTP, équipement, transports, commerce, énergie, services, ...).

Mais la forte dégrèvement des cours des hydrocarbures (une chute de 1\$ du prix du baril entraîne pour l'Etat une perte de recettes nettes de 50 à 60 milliards de Fcfa, pour un total de recettes de 935 milliards en 1997...) associée aux effets de la crise asiatique sur la filière bois (pays d'Asie importateurs de 65% de la production de bois gabonais) et à la baisse régulière des cours du manganèse, de l'uranium, du café et du cacao (renforcée par une chute vertigineuse de la production nationale), oriente le pays vers une récession économique dont la durée est imprévisible.

Depuis le début de cette année 1999, l'Etat gabonais est en cessation de paiements. Ne remboursant plus depuis 1998 les échéances des crédits contractés auprès de bailleurs de fonds internationaux, ces derniers ont pour la plupart suspendu leurs décaissements.

Par ailleurs, l'Etat ne peut plus honorer ses engagements dans les projets de développement, ce qui entraîne des retards conséquents dans le paiement des salaires de cadres nationaux, des dysfonctionnements graves des projets ou des sociétés étatiques, un départ important de l'assistance technique étrangère, ...etc.

Qui plus est, l'économie gabonaise est pour la majeure partie aux mains des investisseurs étrangers qui pourvoient au déficit en capital et en savoir-faire des opérateurs nationaux. Cette dépendance technique et financière accroît la précarité de l'économie, l'assujettissant aux fluctuations incontrôlées des mouvements d'investissements.

Aujourd'hui, les investisseurs étrangers, voire même nationaux, commencent à limiter leurs investissements, voire à se désengager :

- les compagnies pétrolières internationales à la suite de la chute des cours des hydrocarbures, des coûts de production élevés, du début d'épuisement des gisements gabonais (aucune découverte significative récente n'est enregistrée), et aussi et surtout, de la mise en exploitation de gisements très importants et d'excellente qualité en Angola, restreignent fortement leurs investissements dans l'exploration, mais aussi dans l'exploitation.

La conséquence première est le départ de nombreuses entreprises para-pétrolières de sous-traitance, donc une forte augmentation du chômage à Port-Gentil comme à Libreville.

- les exploitations forestières et l'industrie du bois sont en baisse de production d'environ 50%. Tous les achats des pays asiatiques sont aujourd'hui arrêtés, et la totalité de leurs investissements dans la filière bois gabonaise a été subitement stoppée. De plus, l'Indonésie et la Malaisie, confrontées à d'énormes difficultés financières, ont repris leurs exportations de grumes et la fabrication de contre-plaqué qu'elles mettent sur le marché à 30-40 fois moins cher que le contre-plaqué gabonais...!

Conséquences: fermetures de sociétés d'exploitation, mise en chômage technique et licenciements, grèves pour non-paiements de salaires, ...etc.

- dans le secteur minier, la situation n'est guère plus brillante avec la fermeture de la société d'exploitation de l'uranium (COMUF) et les difficultés financières rencontrées par la COMILOG exploitant la mine de manganèse de Moanda.

Malgré quelques efforts de diversification entrepris pour dégager le pays de l'étau pétrolier et les effets positifs de la maîtrise de l'inflation et de la réduction des déficits publics, le pays reste fortement tributaire des mouvements *stop and go* liés au marché des hydrocarbures et il doit compter sur ses aléas pour adapter sa stratégie.

Notons enfin que l'activité économique nationale est aussi fortement marquée par une main d'oeuvre onéreuse, un coût de la vie très élevé (Libreville est la 6^{ème} ville la plus chère du monde) et un marché intérieur très étroit. De plus, le système de répartition des richesses nationales qui exclut une majorité de la population du bénéfice de la rente (un quart des Gabonais vivrait au dessous du seuil de pauvreté extrême, soit avec moins de 1\$/jour/habitant) rend illusoire le développement de la consommation interne comme soutien à l'économie du pays.

Soulignons toutefois que le Gabon dispose d'atouts non négligeables comme notamment une certaine stabilité politique et un solide réseau d'infrastructures parmi les plus développés d'Afrique : Chemin de fer, 3 aéroports internationaux, un réseau routier en pleine réhabilitation, un réseau de télécommunications performant (cellulaire, internet), un bon accès à l'eau potable et à l'électricité, un système bancaire dense et performant, ...

c) Le secteur agricole :

L'agriculture a toujours été un secteur auquel le Gouvernement gabonais a accordé une grande importance politique, sans toutefois jamais se donner la peine de le comprendre et de s'y investir dans le long terme.

Par conséquent, ce secteur se caractérise par une **très faible participation à la réalisation du PIB (+- 5%)**.

Au dernier recensement agricole (mai 99), 122.000 personnes vivent de l'agriculture et de l'élevage, soit 34% du total des actifs nationaux. Cette population est toutefois très âgée et fortement féminine. Ces deux facteurs, associés à une division sexuelle du travail encore bien marquée, constituent un frein important au développement de l'agriculture.

Depuis les années 70, le secteur agricole est en proie à une crise marquée par une chute constante de sa production: le taux de croissance de la production alimentaire par habitant a été de - 1,4% par an pour la période 1972-95. Au cours de cette même période, la croissance démographique s'étant élevée en moyenne à 2,5% et le pouvoir d'achat ayant fortement augmenté en zone urbaine (manne pétrolière), il en a résulté un fort déséquilibre qui s'est traduit par une forte hausse des importations alimentaires: en moyenne + 7% par an.

Après avoir marqué un léger recul en 1994 et 1995 (dévaluation de 50% du Fcfa en février 94), les importations de produits alimentaires ont repris leur croissance, surtout en ce qui concerne les denrées dont la production nationale est faible: riz, blé, viandes.

Les importations de fruits et légumes ont toutefois conséquemment baissé du fait de la dévaluation qui a rendu une certaine compétitivité aux productions agricoles traditionnelles à faible consommation d'intrants.

L'amélioration du réseau routier qui a facilité la commercialisation et la dynamique maraîchère initiée en zone péri-urbaine par l'IGAD (Institut Gabonais d'Appui au Développement) et en milieu villageois par le projet "Appui au Paysannat Gabonais" du FIDA (Fond International pour le Développement de l'Agriculture), a permis d'enregistrer quelques progrès.

Néanmoins, les importations couvrent encore aujourd'hui plus de 60% des besoins alimentaires du pays (+ 25% de 96 en 97, soit +/- 100 Milliards de Fcfa).

L'agriculture gabonaise se caractérise par la coexistence de deux systèmes de production bien différents l'un de l'autre:

- **l'exploitation individuelle traditionnelle**, de faibles rendements et sur de petites superficies, absente des préoccupations gouvernementales, dont la production, qui était essentiellement destinée à l'autoconsommation, vient depuis peu (dévaluation du Fcfa) alimenter les marchés en produits vivriers : manioc, banane plantain, taro, maïs, arachide, alcool de canne et fruits et légumes;
- **un secteur moderne** et intensif constitué de structures privées, mais surtout étatiques ou para-étatiques, détenant de grandes superficies cultivées, qui englobent les deux-tiers des financements nationaux et extérieurs pour l'agriculture et dont les productions n'ont eu qu'une faible influence sur les conditions de vie des populations rurales et sur la production agricole de pays (+/- 1% du PIB en 1998). Qui plus est, elles ont même été par certains aspects, fortement concurrentielles vis à vis de l'agriculture paysanne dont le faible potentiel humain est aujourd'hui beaucoup plus intéressé par un salariat "passif" en plantation d'Etat que par un retour actif à l'agriculture privée.

Le bon fonctionnement espéré de ce secteur agro-industriel étatique et para-étatique, a été contrecarré par plusieurs facteurs :

- . Une perpétuelle gestion politique et "politicienne" de l'agriculture, où il était souhaitable de faire plaisir et de développer coûte que coûte sa région ("l'argent ne coûtait pas cher"), et ce, souvent en dépit du bon sens.
- . Une méconnaissance totale des marchés internationaux des produits agricoles;
- . Le poids financier des charges de fonctionnement : main d'oeuvre onéreuse et peu dynamique, coûts de production élevés de cultures fortement consommatrices en intrants importés (mécanisation, fertilisants, produits phytosanitaires,...);
- . Une gestion mal maîtrisée et plutôt administrative que technique et financière, souvent aggravée par un non respect des règles élémentaires d'une gestion saine de l'entreprise;
- . La fin, ou la suspension, des financements extérieurs (44% du budget "agriculture" du pays) et de l'assistance technique étrangère;
- . Une connaissance technique mal maîtrisée ayant entraîné de grosses erreurs de diagnostic et l'application de solutions techniques erronées;
- . Une mise à disposition des fonds anarchique et trop souvent décalée par rapport aux calendriers agricoles.

Malgré un effort en investissement consenti par le Gouvernement en faveur de la relance de l'agriculture nationale en 1997/98, force est de constater que le secteur se trouve aujourd'hui en complète paralysie:

- Le **Ministère de l'Agriculture Et du Développement Rural (MAEDR)** ne peut plus guère qu'assurer le paiement des salaires de ses agents. Ceux-ci n'ont plus les moyens de se déplacer et continuent à encadrer la production agricole comme naguère. Les Instituts de recherche agronomique et les centres de production de matériel végétal sélectionné, dépendants du MAEDR, sont dans la même situation et ne disposent plus d'aucun budget de fonctionnement.
- La **Caisse de Stabilisation Café-Cacao** (sous-division de la Caisse de Stabilisation et de Péréquation, l'autre étant "la Caisse Hydrocarbures") ne peut plus subvenir à son propre fonctionnement (coût 2,5 fois supérieur au total des exportations annuelles 97/98 de café & cacao). Son budget est aujourd'hui entièrement assuré par la Caisse de Stabilisation des Hydrocarbures. Le marché du pétrole s'affichant à la baisse, jusqu'à quand un tel soutien pourra-t-il se maintenir ?
- L'**IGAD**: malgré des succès intéressants (1.000 emplois agricoles et 200 exploitations maraîchères créés), la situation de l'Institut est aujourd'hui fort précaire. Suite aux problèmes rencontrés avec le Gouvernement, les Bailleurs de Fonds extérieurs ont suspendu leurs décaissements, privant ainsi la structure de plus des deux-tiers de son budget de fonctionnement;
- Le projet "**Appui au Paysannat Gabonais**" du **FIDA** : faisant état du retard général pris vis à vis des engagements (les agents nationaux du projet ne reçoivent plus leur salaire depuis plusieurs mois), de la mauvaise gestion du projet et de nombreuses irrégularités et détournements, le FIDA a suspendu depuis début 1998 ses activités. Les opérations d'organisation du milieu rural, d'animation féminine, d'amélioration du système de commercialisation en milieu paysan et de création de banques villageoises de proximité ont toutes été suspendues en plein processus de développement alors en bonne voie.
- La **SOCAGAB** (Société d'Etat de développement de la Caféculture et de la Cacaoculture au Gabon) n'a plus investi dans ses plantations depuis plusieurs années et ne doit sa survie qu'à de réguliers sauvetages financiers de la part de l'Etat. Ses surfaces cultivées en café ou en cacao ont ainsi diminué de moitié. La société cherche à se séparer de ses plantations industrielles mais les intéressés ne semblent pas nombreux même pour un franc symbolique.
- **HEVEGAB**, société d'Etat détenant le monopole de la production de caoutchouc (propriétaire d'environ 9.000 ha d'hévéa), ne peut, par manque de financements, réparer son usine de transformation. Elle continue toutefois à récolter sur ses plantations et à acheter les "fonds de tasse" aux producteurs villageois mais jusqu'à quand ? Les cours du caoutchouc étant actuellement très bas, son processus de privatisation est actuellement suspendu.
- **AGRIPOG** (société agricole de Port-Gentil, hydroponie maraîchère), détenue à 50% par l'Etat et 35% par ELF, est en grande difficulté financière. Ses coûts de production exorbitants, ses problèmes de transport ainsi que la concurrence croissante de petits maraîchers locaux font que la société est en déficit chronique depuis 1997. L'objectif de privatisation est maintenu, mais il semble que les acquéreurs potentiels ne soient pas légion.
- La **SIAEB** et le **CRAB** (Société Industrielle d'Agriculture et d'Elevage et le Centre de Recherche Agronomique de Boumango) sont aujourd'hui, suite à de répétés déficits et faute de nouveaux financements, en voie de fermeture. L'assistance technique expatriée est partie.

- La **SOGADEL** (Société Gabonaise d'Elevage, 22.500 têtes de bétail réparties sur 3 ranchs) est aujourd'hui en faillite, les charges de fonctionnement dépassant largement les recettes et la BAD (Banque Africaine de Développement) ayant suspendu ses décaissements. Cette société n'a jamais pu couvrir plus de 15% des besoins du Gabon en viande bovine.
- La **SOSUHO** (Société Sucrière du Haut-Ogooué) connaît elle aussi de graves difficultés financières (coûts de production trop élevés et obsolescence des machines) qui devraient s'aggraver lors de l'ouverture prochaine aux importations du marché gabonais du sucre.
- **AGROGABON** (société d'état produisant des corps gras et du savon): cette société, bien que détenant le monopole de la production et de l'importation de corps gras et savons, a connu d'énormes pertes financières. La libéralisation de la filière et la fin du monopole d'importation n'ont pas amélioré la santé financière de la société qui, privatisable, cherche désespérément un repreneur.

Cette déjà longue et triste liste pourrait être beaucoup plus longue. Seuls les principaux "acteurs" du développement agricole ont été cités.

La paysannerie et le monde rural en général, ont été totalement négligés jusqu'à aujourd'hui. A cause de la fascination que génère le mode de développement et de consommation occidental, la majorité des dirigeants africains pense que le niveau de développement de leur pays ne se jugera qu'en fonction de leur réussite dans le domaine de l'industrialisation. C'est alors que naissent, sur simple décision politique autoritaire, les "*éléphants blancs*" agro-industriels, financés par la coopération bi ou multi-latérale.

C'est occulter l'interdépendance de l'agriculture traditionnelle et de l'industrie, qui s'est confirmée tout au long du développement industriel occidental. L'agriculture a généré son propre développement, son intensification, puis fourni nourriture, capital (épargne agricole) et main d'oeuvre au secteur industriel en plein essor.

Le Gabon, qui n'a pas suivi ce processus, ne dispose pas de cette base qui pourrait, en cas de crise économique, absorber avec vitalité un éventuel reflux massif de main d'oeuvre du secteur secondaire ou tertiaire.

On peut se poser la question suivante: Vu le très faible degré de développement de l'agriculture villageoise, la majorité des néo-chômeurs de Libreville ou de Port-Gentil, où l'occidentalisation économique et culturelle est palpable, acceptera t-elle de retourner au village pratiquer une agriculture de subsistance, de "chasse-cueillette"?

ORIGINES DU PIB PAR SECTEURS (en milliards de francs cfa courants)						
	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Produit Intérieur Brut	1.531	2.327	2.475	2.893	3.038	2.873
SECTEUR PRIMAIRE:	593	1.171	1.221	1.536	1.534	1.259
Agriculture, élevage, pêche	98	115	124	131	139	148
Exploitation forestière	32	96	75	71	86	54
Pétrole brut	438	911	970	1.280	1.250	997
Mines	25	49	52	54	59	60
SECTEUR SECONDAIRE:	230	264	275	304	320	334
Industrie agro-aliment., boissons	43	45,5	42,5	45,5	44	42
Industrie du bois	7,5	11,5	12,5	14,5	15,5	16,5
Autres industries	45,5	53	57	61,5	66,5	69,5
Raffinage	12	5	12,5	12,5	11	11,5
Electricité, eau	32,5	34	35,5	39	36,5	34,5
BTP	64	83,5	93	102,5	116,5	130,5
Recherche, services pétroliers	25,5	31,5	22	28,5	30	29,5
SECTEUR TERTIAIRE:	507	665	745	808	919	993
Transports & télécom- munications	108,5	133,5	129,5	135	143,5	156,5
Services	173,5	210	265	300	345,5	380,5
Commerce	147	224	222,5	234,5	266,5	286,5
Droits & taxes à l'importation	67	83,5	116	126,5	150,5	156
Services bancaires, assurances	11	15	12	12	13	13,5
Services non-marchands	201	226	235	245,5	267	287

RÉPARTITION SECTORIELLE DU PIB au prix du marché (en %)						
	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Produit intérieur brut	100	100	100	100	100	100
Valeur ajoutée marchande	86,9	90,3	90,5	91,5	91,2	90,0
SECTEUR PRIMAIRE :	38,8	50,4	49,3	53,1	50,5	43,8
Dont: Agriculture, élevage & pêche	6,4	5,0	5,0	4,5	4,6	5,1
Exploitation forestière	2,1	4,1	3,0	2,5	2,8	1,8
Pétrole brut	28,6	39,2	39,2	44,2	41,1	35,0
SECTEUR SECONDAIRE :	15,0	11,3	11,1	10,5	10,5	11,6
Dont: Industries A.A, boissons	2,8	2,0	1,7	1,6	1,4	1,5
SECTEUR TERTIAIRE :	33,1	28,6	30,1	27,9	30,2	34,6
Dont: Services	11,3	9,0	10,7	10,4	11,4	13,3
Commerce	9,6	9,6	9,0	8,1	8,8	10,0
Services non marchands	13,1	9,7	9,5	8,5	8,8	10,0

Source: Direction Générale de l'Economie - Min.Fin.Eco.Budg & Participations - 1998

**LA CACAOCULTURE GABONAISE :
SITUATION ACTUELLE**

I. EVOLUTION et STATISTIQUES DE PRODUCTION :

Il n'existe pas aujourd'hui de document permettant de préciser avec certitude à quelle époque et par qui le cacaoyer fut introduit sur le sol gabonais. Il est cependant permis de supposer que son introduction fut l'oeuvre de missionnaires catholiques français établis vers 1830 à Libreville, car ils s'adonnèrent dans les premières années de leur installation à l'introduction puis à la propagation des plantes utiles.

Ce qui est certain, c'est que les premières semences ou plants introduits au Gabon venaient de l'archipel de São Tomé et Príncipe où le cacaoyer était déjà cultivé par les Portugais. São Tomé fut d'ailleurs le port d'entrée du cacao (plante d'origine latino-américaine) en Afrique de l'ouest et équatoriale. La variété introduite est de type *forastero* bas-amazonien, surnommée *amelonado*.

Afin de répondre à une demande en chocolat de plus en plus forte, les nations européennes disposant de colonies en zone inter-tropicales incitèrent les populations locales à la production du cacao. C'est ainsi que sous le férule des Portugais, le São Tomé devint premier producteur mondial en 1910-1911.

La cacaoculture proprement dite fut introduite dans le Woleu-N'tem par les Allemands au début de ce siècle à partir du Cameroun, mais elle a connu une réelle première vague de plantations paysannes dans les années 30. Elle deviendra la source importante de revenu pour les villageois dans les années 50 au cours desquelles la France, puissance coloniale, a poussé le monde rural à adopter cette monoculture d'exportation. C'est à cette époque que la cacaoculture, à partir du Woleu-N'tem, se répand dans l'Ogooué-Ivindo puis l'Ogooué-Lolo. La cacaoculture se diffuse aussi spontanément en milieu paysan (1945-50) du fait d'une forte hausse des cours du cacao, accompagnée d'une augmentation intéressante du prix au planteur, jusqu'à un maximum dans les années 1953-55.

Dans les années 60, la politique de regroupement des villages est poursuivie sur la base de l'accord des villageois, mais visant plus à la réalisation de programmes d'équipements communs qu'à la fusion physique. Les anciens villages sont abandonnés ainsi que la plupart des plantations de cacao. De nouvelles parcelles sont plantées autour de la nouvelle implantation souvent à partir de matériel végétal *amelonado* récupéré sur les anciennes plantations.

Seuls quelques villages du Woleu-N'tem bénéficieront de nouvelles variétés améliorées de type *trinitario* en provenance du Cameroun puis du CMCE (Centre de Multiplication de Cacaoyers d'Elite dont la plantation de jardins semenciers débute en 1962/63) dans le cadre de "l'opération préliminaire de développement rural dans le Woleu-N'tem".

De nombreuses opérations de développement de la cacaoculture verront ainsi le jour principalement dans cette province, avec des résultats très mitigés en dehors de la réhabilitation d'un certain nombre de pistes rurales.

Toutefois, bien adapté à l'écosystème forestier gabonais, la culture du cacao se développe (dans une moindre mesure celle du café) et devient la principale source de revenu monétaire en milieu paysan. Il a été à l'origine de la monétarisation du monde rural surtout dans le Woleu-N'tem, principale zone de production.

La grande majorité des ménages ruraux plantera des cacaoyers, néanmoins toujours sur des surfaces modestes (de 1 à 2,5 ha).

La production cacaoyère atteindra son apogée lors de la campagne 70/71 avec 6.000 tonnes de cacao produites.

Une enquête du BDPA (Bureau pour le Développement de la Production Agricole) en 1980 démontre que les revenus annuels du cacao dépassaient généralement les 200.000 Fcfa par exploitation (4.000 FF), voire atteignaient les 400.000 Fcfa dans le Haut-N'tem. Ceci représentait à l'époque environ 50% des ressources totales du ménage et plus de 75% des revenus de l'homme.

Ces revenus ont permis de financer la construction de maisons "en dur", couvraient les dépenses de santé et à caractère social, mais surtout ont permis d'assurer la scolarisation des enfants. Les "enfants du cacao" du Woleu-N'tem étaient au lycée de Libreville parmi les plus aisés.

La cacaoculture générait aussi en milieu rural une importante activité commerciale: les acheteurs de cacao étaient souvent aussi vendeurs de biens et produits finis, voire pourvoyeurs de crédit. Cette activité économique engendrait aussi l'entretien des pistes, ainsi que la construction d'un certain nombre d'établissements et d'équipements sociaux,...

Mais cette période verra aussi une forte croissance des secteurs pétroliers et miniers jusqu'en 1980 environ, accompagnée d'une reprise - chaotique - du secteur forestier. Par ailleurs, de très grands chantiers, comme le chemin de fer transgabonais, sont venus accroître l'offre d'emplois salariés dans les années 70.

C'est à partir du début des années 70 que le déclin de la cacaoculture, et la dégradation du secteur agricole en général, se manifeste : la tendance prédominante à la baisse des prix des produits agricoles, l'augmentation du coût de la vie en milieu rural accélèrent le flux de migration des jeunes vers les secteurs urbains, industriels ou miniers, où les conditions salariales sont beaucoup plus attractives.

Cet important phénomène d'exode rural prive les exploitations agricoles de leur main d'oeuvre la plus active (phénomène amplifié par la scolarisation généralisée des enfants), ce qui ne permet plus d'assurer l'entretien des plantations.

La conséquence première est donc la baisse de productivité et l'aggravation de l'état phytosanitaire des plantations et ce, en dépit des efforts déployés par l'Etat à de nombreuses reprises :

- Création en 1959 de la Caisse de stabilisation cacao pour atténuer au niveau du planteur les répercussions des fluctuations du prix du cacao sur le marché international;
- A partir de 1967, mise en place de nombreux projets de développement de la cacaoculture dans le Woleu-N'tem, dont les objectifs étaient principalement la prise en main de la production cacaoyère par les planteurs eux-mêmes, la création de plantations nouvelles avec du matériel végétal sélectionné et la fixation des jeunes dans le monde paysan.
- En 1976, création de la SONADECLI (Société Nationale de Développement des Cultures Industrielles) qui, à grands renforts d'assistance technique, doit encadrer les planteurs.
- Substitution de la SONADECLI par la SOCAGAB (Société du Café et du Cacao du Gabon) en 1988. Une nouvelle politique se met en place : créer des pôles agro-industriels (souvent appelés "blocs") de 250 ha de cacao susceptibles de dynamiser la production villageoise périphérique avec l'objectif d'atteindre une production annuelle nationale de 10.000 tonnes (quota attribué au Gabon dans les accords internationaux). Trois grandes plantations seront ainsi créées, deux dans le Woleu-N'tem (Centreville et Ebeigne) et une dans l'Ogooué-lolo (Ndjole-Koulamoutou).
- Janvier 1999 : La caisse cacao fixe le prix d'achat du cacao au planteur à 600 Fcfa le kilo, soit un des prix les plus élevés dans le monde des producteurs de cacao, afin d'essayer de redynamiser la production en milieu villageois. Ce prix est une décision entièrement politique et n'a été l'objet d'aucune élaboration d'ordre économique.

Provinces	Nb de villages	Nb de planteurs	Nb de plantations	% plantations abandonnées	% product° 97/98
Woleu-N'tem	526	5.440	8.070	38%	81,5%
Ogooué-Ivindo	79	740	990	50%	3,5%
Ogooué-Lolo	56	270	440	-	12,0%
Total	661	6.450	9.500	3.542	(3% en report)

(SOURCE : CAISTAB)

Aujourd'hui, la quasi-totalité du cacao produit est d'origine villageoise. En effet, du fait des dysfonctionnements profonds de la SOCAGAB, les blocs industriels, plantés en plein soleil, sont dans un état phytosanitaire déplorable: présence de pourridié des racines et fortes attaques d'insectes piqueurs-suceurs. Pratiquement 50% des blocs sont morts. La SOCAGAB ne peut plus procéder à l'entretien des parcelles restantes et moins encore à une replantation ou redensification.

L'adoption de la technique de plantation en plein soleil est une erreur si l'on est pas sur de maîtriser sa trésorerie. Cette méthode intensive de production est en effet fortement consommatrice en intrants importés.

Une des solutions envisagées était la privatisation de ces plantations après morcelage. Le fait est qu'aucun des actuels employés de la société ne souhaite reprendre à son compte (même pour un franc symbolique - cfa !) une parcelle issue de ces blocs. Leur préférence va sagement vers une position de salariat.

En effet, l'état dans lequel se trouvent ces plantations est tel qu'une réhabilitation semble très hasardeuse d'un point de vue agro-technique, et plus encore d'un point de vue économique, même à long terme.

Caractéristiques principales de la cacaoculture villageoise :

- 1. Le vieillissement excessif du verger cacaoyers**, dont l'âge moyen est de 45 ans pour les plantations d'*amelonado*, et de 25-30 ans pour les plantations d'hybrides (peu nombreuses mais beaucoup de redensification avec du matériel hybride). La superficie par planteur est en moyenne inférieure à 2 ha et la productivité très faible (+- 80 kg/ha pour les vieilles plantations d'*amelonado* et 150-200 kg/ha pour les plantations d'hybrides).

La durée de vie économique communément admise pour une cacaoyère bien conduite est de 25-30 ans.

- 2. La très grande insuffisance, voire l'absence, de réalisation des tâches d'entretien.** Ceci est dû en grande partie au manque de connaissance général des techniques de traitements phytosanitaires et à la démotivation des planteurs ("l'Etat nous a abandonné"). En effet, la SONADECI qui encadrait à l'époque les planteurs, effectuait gratuitement tous les traitements dans les cacaoyères paysannes (allant quelquefois même jusqu'au désherbage...). Quoiqu'il en soit, les quelques rares planteurs désireux de traiter eux-mêmes leurs plantations, ne trouvent pas en province les produits et le petit matériel nécessaire.

Cette situation est par ailleurs aggravée par l'inexistence d'un service d'encadrement technique et de formation agricole: MAEDR paralysé et l'Ecole Nationale de Développement Rural d'Oyem fermée.

Plantation villageoise de cacaoyers
hybrides du début des années 70
(Woleu-N'tem)



Plantation villageoise peu
productive de l'Ogooué-Ivindo
(Fortes attaques de mirides sur
cabosses)

Soulignons encore que l'application d'un système de classification du cacao à l'achat en plusieurs grades de qualité, donc à des prix très différents, et ce sans explications aux planteurs, a aussi fortement contribué à ce découragement.

Aujourd'hui donc, la cacaoyère villageoise subit une très forte pression parasitaire sur les arbres (principalement due aux insectes piqueurs suceurs, - *mirides* et *ciccadelles* et aux phyto-parasites comme le *Laurenthus*), comme sur la production (*Phytophthora* ssp., *mirides* et rongeurs de cabosses).

3. Le facteur travail :

a) L'âge avancé des propriétaires de plantation. Les enfants n'étant plus sur place, le "vieux papa" (souvent 65-70 ans) tente d'entretenir encore sa plantation, pour certains, avec encore une certaine vigueur. La plupart affirme qu'à leur décès un des enfants reviendra de la ville prendre en charge la plantation, mais rien n'est plus incertain. La pénibilité et la rentabilité du travail en plantation associées à la qualité de la vie "en brousse" n'est pas pour attirer jeunes ou moins jeunes citadins.

Notons aussi la nette régression de la polygamie, pour des raisons socio-culturelles bien sûr, mais aussi et surtout pour des raisons purement économiques : la vente du cacao ne permet plus de payer des dots d'un montant souvent incroyablement élevé.

b) L'absence de main d'oeuvre temporaire. Les quelques rares jeunes hommes encore présents au village ne sont que très rarement intéressés à participer aux travaux des champs, même contre rémunération. Ces aides-familiaux masculins ne représentent qu'entre 20 et 25% de la force de travail masculine des unités de production.

Par ailleurs, la main d'oeuvre étrangère masculine susceptible d'accepter un travail temporaire, Equato-Guinéenne ou Camerounaise, n'est elle-même pas abondante. Ce ne sont pas des populations migrantes; elles ne viennent pas s'installer et retournent dans leur pays d'origine après un court séjour au Gabon. Par conséquent, cette main d'oeuvre exige un paiement à la tâche accomplie, ce que ne peut accepter le planteur qui ne disposera des fonds nécessaires qu'après la vente de son cacao, à savoir seulement deux fois par an (juin et décembre)...

C'est la conjonction de ces deux facteurs (a & b) qui aujourd'hui pose problème. En Côte d'Ivoire, l'âge moyen élevé des planteurs n'empêche pas la croissance, car des réserves de main d'oeuvre Mossi (ethnie originaire du Burkina Faso) ou autres sont facilement mobilisables.

Cette constatation de carence de ressources en travail au Gabon n'est pas récente : dès l'époque coloniale, il est constaté par les administrateurs français du développement agricole que le minimum d'entretien des parcelles n'est que rarement respecté. Ce constat est déjà expliqué par le manque de ressources en travail et une importance socio-économique relative de la cacaoculture : "Le paysan ne considère pas que l'échec en matière de culture cacaoyère soit important puisqu'il ne compromet pas l'avenir de la famille. Il représente seulement un manque à gagner futur..." (Le Guevel, 1955)

En conséquence de quoi, la cacaoculture, qui est l'apanage de l'homme, "obéit à la loi du moindre effort, loi primant sur l'avenir de la production". Par exemple, "le choix du terrain doit répondre d'abord à un critère qui n'a rien d'agricole, à savoir la proximité du village, alors que le choix du terrain pour les cultures vivrières, entretenues par les femmes, pourra souffrir d'un éloignement de plusieurs kilomètres si la qualité des sols l'impose" (Le Guevel, 1955).

Force est de constater qu'aujourd'hui encore transparaît cette attitude chez le planteur traditionnel. Bien sûr, par le passage à une économie monétarisée, il existe en milieu paysan un intérêt marqué pour la cacaoculture, mais il est loin d'atteindre cette intensité que l'on trouve chez les populations migrantes (Burkinabé en Côte d'Ivoire par exemple)

pour qui la cacaoculture est synonyme de survie. Le paysan gabonais a toujours disposé, et dispose encore largement de la "rente forêt" (F.Ruf, 1996) : les cultures alimentaires sont assurées par les femmes, et la chasse ou la pêche en forêt pourvoira, au coup par coup, aux besoins d'argent. La cacaoculture apportera le surplus, il est vrai de plus en plus souhaité. Mais il y a fort à parier que cela se fera pour le planteur au risque minimum (faible coût d'opportunité).

Dans ces conditions, avec un prix du cacao bord-champ motivant, il pourra être espéré une croissance de la production cacaoyère gabonaise, mais certainement pas - toute proportion gardée - le "boom cacaoyer" escompté par le Gouvernement (atteindre 10.000 t de cacao par an en moins de 10 ans).

4. **Le facteur "Capital"**: Les planteurs ne disposent d'aucune liquidité disponible et au moment où il la faut, pour investir dans l'entretien de leur plantation. Le maigre pécule gagné à la vente du cacao est de suite dépensé en l'achat de biens de première nécessité, la santé et la scolarisation des enfants.

Il n'existe au Gabon aucun système de crédit rural susceptible de susciter l'épargne et octroyer de petits crédits à court et moyen terme.

La BNCR (Banque Nationale de Crédit Rural) n'a de rural que le nom. La majorité des prêts octroyés l'a été aux fonctionnaires. Elle ne dispose d'implantation en province (Lambaréné, Kouilamoutou et Bitam) que depuis très peu de temps...! Les taux d'intérêts pratiqués sont prohibitifs pour l'emprunt à objectif agricole (17-18% annuels) et les garanties demandées sont inapplicables à l'agriculteur gabonais moyen.

Toutefois l'action "Création d'Associations de Services Financiers, banques de proximité" du FIDA mérite d'être soulignée. En effet, les "banques" ainsi créées dans les villages, avec l'argent des villageois (actionnaires) et gérées par eux, semblent bien fonctionner, malgré les problèmes rencontrés actuellement par le FIDA. Ces banques villageoises accordent des prêts pour un montant maximum de 100.000 Fcfa, à 10% par mois, pour une durée maximale de 4 mois. L'emprunt ne peut dépasser plus de quatre fois le montant des actions possédées par l'emprunteur.

Même si les montants des prêts sont peu élevés (ces banques ont quelques mois d'existence), ils peuvent suffire à financer les traitements ou l'entretien des plantations, voire même financer l'acquisition d'un pulvérisateur et des produits phytosanitaires indispensables...

5. **Le facteur "Terre"**: Globalement, la situation actuelle pourrait se résumer par cette constatation contradictoire : abondance et pénurie de terres cultivables.

Ceci peut s'expliquer pour deux raisons:

- sur un plan socio-démographique: concentration des villages le long des routes et pistes relativement peu nombreuses (politique de regroupement des villages);
- sur un plan socio-agricole: ressources en travail limitées, faibles moyens manuels de pénétration et de défrichement de la forêt, donc extension privilégiée des cultures de part et d'autres des pistes.

La disponibilité en terres ne devient effective que si de nouvelles voies d'accès sont ouvertes et à une relative proximité des villages concernés. Il ne faut pas négliger le fait que la proximité d'une piste praticable s'impose comme un autre facteur de "fertilité" et éventuellement "d'intensification" (F.Ruf, 1996). D'autre part, la proximité du village jouera en faveur de la décision de replantation.

Cette situation pose un grave problème agronomique. En effet, les parcelles en bord de route actuellement cultivées ont été héritées du père et sont donc régulièrement cultivées depuis au mieux les années 50. Etant donné la rotation accélérée des cultures vivrières, donc l'application de trop courtes jachères, il a pu être constaté un épuisement certain de ces sols. De nombreuses cacaoyères "récentes" (période de 1967 à 1975) ont été implantées sur ces parcelles, souvent en plein soleil, sans engrais et sans

traitements phytosanitaires...

Les sols des vieilles cacaoyères du temps colonial semblent mieux conservés (importance de l'ombrage forestier encore très dense), ce qui devrait favoriser la replantation sous vieux cacaoyers.

Contrôle social et droit foncier:

. Au plan socio-culturel traditionnel, le lien à la terre semble d'une relative faiblesse. Cela serait lié aux traditions migratoires, de mobilité et de fractionnements répétés des unités sociales à tous les niveaux. Ceci, combiné à l'absence de chefferies organisées, se traduit par une non-délimitation territoriale et l'absence de pouvoir foncier au niveau des clans ou des tribus (SEDES, 1989).

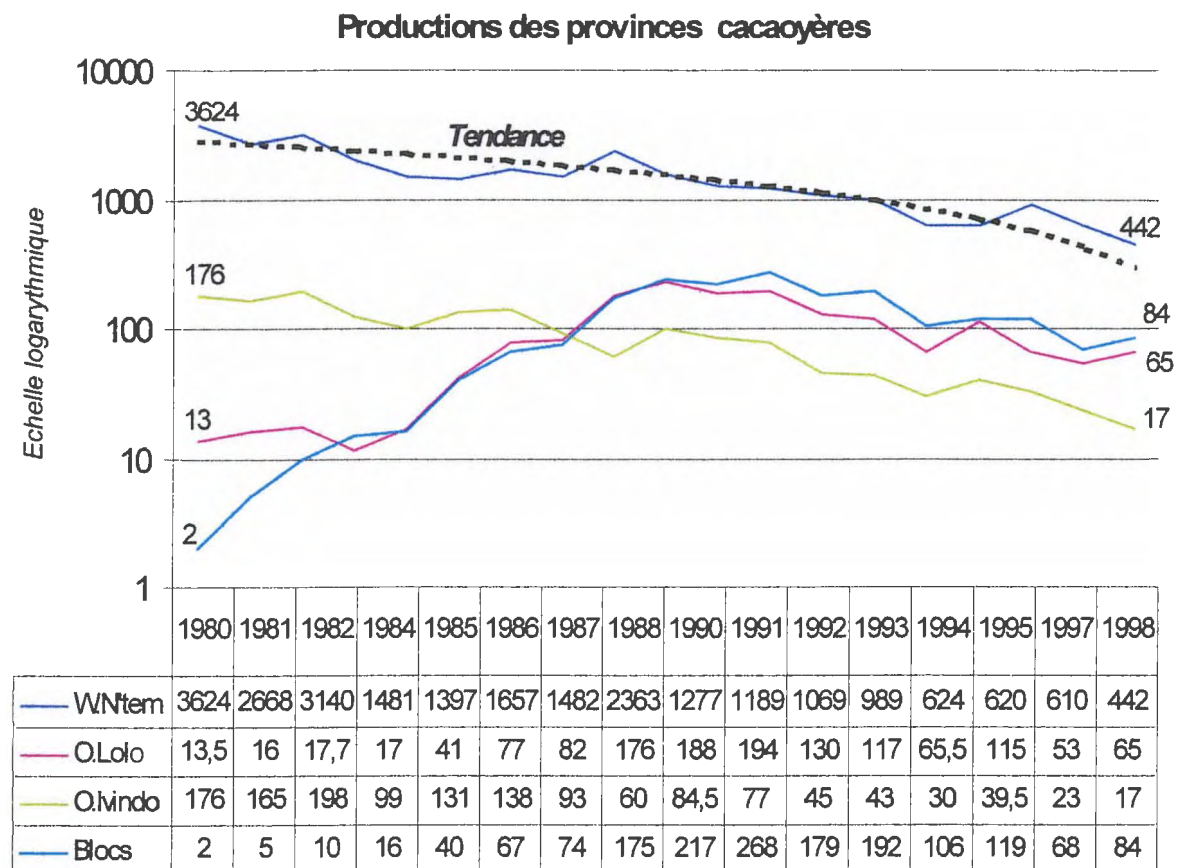
. Absence de définition précise des terroirs au niveau des villages. Les seules limites résultant d'arbitrages administratifs ou d'accords entre villages, sont les limites le long des pistes.

. La terre est un bien inaliénable et indivisible: c'est le droit de jachère qui s'applique et non celui de la propriété privée. Les droits d'usage effectifs de la terre se situent au niveau des lignages. Ils sont liés au défrichement initial et transmis aux héritiers suivant le système patrilinéaire.

. Peu ou pas de monétarisation foncière, sauf en zone péri-urbaine.

. Peu de cas d'enregistrement administratif du droit foncier au moyen de titres de propriété, sauf pour les plantations industrielles ou les attributions de concessions rurales.

Statistiques de production



(SOURCES : CAISTAB, ICCO)

En tonnes de cacao marchand

L'examen des tableaux et courbes de production nous montre que la tendance de production nationale de cacao suit la même pente que la production du Woleu-N'tem, ce qui est normal puisque cette province a toujours produit entre 80 et 90% de la production nationale. La tendance de cette dernière semble conduire à la disparition de la cacaoculture au Gabon, ce qui ne nous paraît pas réaliste, ni souhaitable. En effet, bon nombre de planteurs, mais âgés, sont fortement attachés à leurs plantations de cacao qui, pour certains, sont leur seule source de revenu. La hausse du prix du cacao à 600 Fcfa/kg, bien que n'ayant jamais eu d'impact sur la chute de la production, devrait renforcer ce sentiment et maintenir, voire quelque peu augmenter, la production nationale. Mais du fait même de l'âge avancé des planteurs et de l'augmentation régulière du coût de la vie, si rien n'est entrepris en faveur du développement de ces provinces pour motiver le retour à la terre des forces vives du pays, l'Etat devra régulièrement augmenter le prix au planteur afin de préserver ce différentiel en faveur de la cacaoculture. Ce qui n'est guère envisageable économiquement tant au niveau national qu'international où le contexte économique tend plutôt vers la privatisation (exemple: les filières café-cacao du Cameroun et de la Côte d'Ivoire).

La courbe de production de l'Ogooué-Lolo est identique à la courbe des blocs industriels puisque, en moyenne, 80% de la production de cette province est assurée par la plantation de la SOCAGAB à Ndjolé. Le secteur cacaicole villageois est peu développé dans cette région où l'on note par conséquent une très faible tradition de plantation et un désintéressement vis à vis de la cacaoculture plus marqué que dans les autres provinces.

A l'opposé, l'Ogooué-Ivindo ne dispose d'aucune plantation industrielle (hormis les 5 hectares de parcelle de démonstration de la SOCAGAB à Imbong près de Mékambo dont la production est négligeable). En moins de vingt ans, la production de cette province a été divisée par 10. C'est la conséquence d'un verger très âgé (époque coloniale), à l'image des planteurs, où les problèmes de main d'oeuvre semblent encore plus sensibles que dans les autres provinces. En effet, du fait de son enclavement, de sa faible densité de population et de son sous-développement économique (très peu d'échanges commerciaux intra et inter-provinciaux), l'exode rural y est très fort et ce manque de main d'oeuvre n'est pas compensé par une présence marquée de Camerounais ou d'Equato-Guinéens. La baisse de production du cacao y est plus dramatiquement ressentie car elle constitue la seule source de revenu monétaire possible dans cette province.

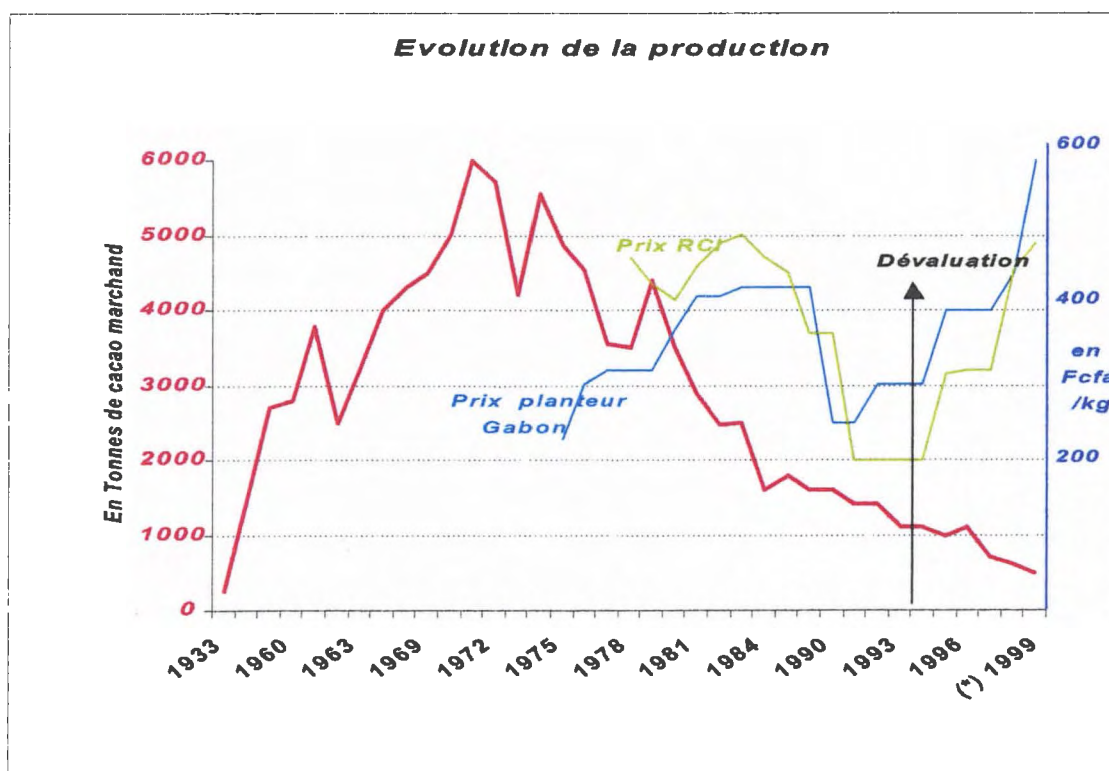
Une réhabilitation rapide de ces plantations villageoises semble possible du fait de leur relatif bon état phytosanitaire, afin de créer un choc psychologique positif chez les planteurs et aider au financement de nouvelles plantations.

Par ailleurs, la relance de la cacaoculture dans l'Ogooué-Ivindo devrait être facilitée par une attitude apparemment plus volontariste de la tribu Bakota, originaire du nord de la province. Il semble en effet que, outre les raisons exposées plus haut, ce peuple soit beaucoup moins politisé que la tribu Fang (sud de la province et Woleu N'tem) donc moins critique et agressif envers ce qui pourra venir de l'Etat.

Années	Production en tonnes	Quantités exportées	Années	Production	Production	Prix achat planteurs	Exportations en tonnes
				en tonnes	Plant° Indus.		
1933	250	nc	1978	3500	0	230	3151
1944	1400	nc	1979	4400	0	300	4374
1953	2700	nc	1980	3500	2	320	3511
1960	2800	3325	1981	2900	5	320	2875
1961	3800	3200	1982	2460	10	320	2900
1962	2500	3361	1983	2500	15	375	2460
1963	3200	2950	1984	1600	16	420	1565
1965	4000	3270	1986	1800	67	430	1775
1967	4300	3910	1988	1610	175	430	1600
1969	4500	4464	1990	1600	217	250	1592
1970	5000	4780	1991	1400	268	250	1352
1971	6010	5700	1992	1400	179	300	1367
1972	5718	3710	1993	1100	192	300	1055
1973	4210	3500	1994	1100	86	300	1030
1974	5553	4970	1995	1000	80	400	742
1975	4870	4200	1996	1100	34	400	1095
1976	4550	3700	1997	700	81	400	671
1977	3560	3460	1998	550	84	450	543
			(*) 1999	500	nc	600	500

(SOURCE : CAISTAB, MIN. FIN. & ECO.)

(* estimations)



Prix RCI: Prix moyen garanti au planteur du Kg du cacao marchand en République de Côte d'Ivoire. Premier Producteur mondial de cacao avec plus d'un million de tonnes en 1998.

II. APPROCHE ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS VILLAGEOISES

Etant donné l'état de dégradation avancé dans lequel se trouvent les blocs industriels de la SOCAGAB, une approche économique des exploitations cacaoicole ne se fera que sur la base des systèmes agricoles villageois.

Dans le système d'exploitation agricole traditionnel d'aujourd'hui, et surtout depuis la dévaluation, les produits vivriers ont acquis le pouvoir économique par rapport aux productions d'exportations (cacao, café ou hévéa).

Par conséquent, du fait d'une division sexuelle du travail agricole encore bien marquée, la femme a acquis une importance prépondérante au niveau du fonctionnement économique du ménage...

Bien que l'homme ait trouvé un certain nombre de possibilités, autres que la production de cacao, pour assurer une partie de ses besoins (chasse & pêche, vente d'alcool de canne à sucre "Malamba"), il n'en reste pas moins que ses revenus sont en très net recul et sujets à d'importantes fluctuations.

Méthode utilisée :

Compte-tenu des impératifs de la mission, de sa courte durée sur le terrain et de l'absence de données statistiques fiables et actualisées, les évaluations ont été obtenues à partir d'estimations d'experts confrontées à la réalité paysanne lors des divers entretiens avec les planteurs des 27 villages visités.

a) Les cultures vivrières :

Les principales cultures vivrières cultivées en milieu paysan dans les zones cacaoyères sont le manioc, la banane et l'arachide. Elles forment la base de l'alimentation des populations rurales. D'autres cultures ont aussi été observées, mais avec moins de fréquence que les 3 premières : maïs, igname, légumes traditionnels locaux, taro, canne à sucre ("Malamba"), courge, patate douce,...etc

La production annuelle est assurée par trois types de champs coexistant :

- le champ de courge ou de concombre ("Tsi-ngone")
- le champ d'arachide ("Tsi-owono")
- le champ de cultures diverses ("Ekora"), la plupart du temps peu entretenu, servant de grenier en cas de secours (culture pure ou en association). Il dépend des besoins de la femme.

En général, après l'opération de défriche-brûlis de la parcelle (0,2 à 0,5 ha en général), effectuée par l'homme, la femme sèmera en février-mars le concombre local (ou courge), ou l'igname, qui utilisera les arbres abattus et les recrues comme tuteurs. Les plantations des cultures de cycle long telles que le manioc, de la canne à sucre et de la banane plantain s'étaleront ensuite jusqu'en mai, fin de la saison des pluies.

Le champs pourra ne plus être entretenu jusqu'à la récolte l'année suivante.

Ce type de culture, avec de faibles modifications, se poursuivra pendant 3-4 ans, rarement plus du fait de l'épuisement des sols, avant l'abandon de la parcelle, laissée en jachère pendant 5-6 ans, quelquefois moins.

Généralement, cette parcelle sera remise en culture, après une nouvelle opération de défriche-brûlis plus soignée, avec la plantation d'arachide et/ou de manioc.

La culture d'arachide sera réalisée deux fois dans l'année, à chaque saison sèche.

Les arachides sont semées en premier, suivies du maïs et des légumes. Plus tard, un mois après le semis de l'arachide, la femme sème le manioc et la canne à sucre. Un an plus tard, après la fin de la récolte de manioc, le champ sera de nouveau abandonné pour une nouvelle période de jachère.

Rendements:

Les rendements selon ce système de culture sont souvent faibles, car l'entretien y est toujours précaire et la fertilisation, même organique, absente (pas ou très peu d'élevage contrôlé pouvant permettre la récupération éventuelle de fumier).

Selon C. Lesueur, G. Mba et N. Wibaux (1997) et d'après les informations recueillies au cours des visites de terrain :

- Manioc : à raison de 0,2 à 0,75 pied par m², la productivité est de l'ordre de 1,8 tonne/an de manioc pour une parcelle de 0,5 ha.
- Maïs : planté à faible densité sur 0,1-0,2 ha de la parcelle cultivée, la productivité est estimée à 100-120 kg/an.
- Banane: cultivée sur 0,3 ha, a une densité estimée à 250 pieds sur lesquels il sera récolté 1 régime par an, soit environ 1,7 tonne de bananes par an.
- Arachide: en moyenne entre 0,2 et 0,5 ha planté, produisant deux fois l'an, soit environ 250 kg de graines par an.
- Maraîchers: aubergine locale, choux, concombre, courge, courgette, piment, tomate,... Cultivés sur une petite surface, souvent moins de 1500 m².

Les estimations de commercialisation par rapport à l'autoconsommation, but premier de ces cultures vivrières, seraient :

- 35-40% pour le manioc et la banane;
- 20% pour le maïs et divers;
- 15% pour l'arachide.

Ces estimations découlent de diverses analyses du secteur agricole traditionnel pour une unité de production familiale non tournée principalement vers la commercialisation de produits vivriers. Il en est effectivement apparu un certain nombre, surtout depuis la dévaluation du Fcfa, quand la production nationale est devenue compétitive vis à vis des importations officielles (France) et clandestines (Cameroun). La réfection récente des routes et pistes a aussi favorisé les échanges commerciaux et augmenté le transit des taxi-brousse (les "clandos").

La crise économique et l'augmentation du coût de la vie ont par ailleurs intensifié la recherche pour les citoyens d'un approvisionnement "en brousse" à moindre coût. Par conséquent, les pourcentages de commercialisation des produits vivriers peuvent être ponctuellement plus élevés.

Il faut souligner aussi l'importance de l'*atanga* (ou *safou*, fruit de l'atangatier/safoutier, qui cuit, est utilisé comme "légume" d'accompagnement) dans l'alimentation des populations et par sa commercialisation (fruit très cher). Cet arbre est de plus en plus utilisé comme arbre d'ombrage dans les plantations de cacaoyers.

De jeunes plantations d'atangatiers existent à raison de 116 arbres par hectare, mais ne sont, pour la plupart, pas encore entrées en production (6-8 ans après la plantation). Le coût d'acquisition du matériel végétal reste très élevé (1000 Fcfa par arbre), ce qui limite fortement le développement de sa culture en milieu rural et permet d'assurer, encore pour quelques années, un prix de vente très élevé sur le marché : 800 Fcfa le kilo "au village", plus de 2000 Fcfa à Libreville...

Temps de travaux cultures vivrières

(estimations en Homme/jour)

	arachide	manioc	banane	maïs	maraichers
Surface	1 ha	1 ha	1 ha	1 ha	1250 m ²
Nbr années en culture	1 année	3 années	3 années	1 année	2 années
Prépar° Mat.Végétal	3	7	15	1	0
Préparation sol	5	8	20	10	25
Semis/plantation	5	8	15	5	27
Sarclages	35	15	30	20	55
Epandage engrais	0	0	0	0	8
Traitements Phyto.	0	0	0	0	0
Récolte & transport	30	25	95	12	45
Travaux post-récolte (*)	6	100	0	35	8
Total Homme/jour	84	163	175	83	168
Rendements/ha en kg	750	3600	5000	800	600
Densité plantation	80000	5000	834	10000	-
Rendement/pied en g	9,4	720,0	5995,2	80,0	-

* Arachide : séchage et tri

Baton de manioc : 2,8 hj pour 100 kg de tubercules transformés en batons en conditions manuelles et 1,9 hj avec râpe mécanique.

Maïs : égrenage, séchage et tri

Temps de travaux en cacaoculture villageoise

Cacao 1 : vieille cacaoyère des années 50-60, amelonado

Cacao 2 : cacaoyère des années 70-80, hybrides CMCE

(estimations en Homme/jour)

	Cacao 1	Cacao 2	Atangatier
Surface	1 ha	1 ha	1 ha
Nbr années en culture	30 années	30 années	30 années
<u>Création de la plantation</u>			
Layonnage/repérage	1	id.	1
Abattage	30	id.	30
Nettoyage sous-bois	20	id.	20
Débitage + andainage	50	id.	50
Brûlis	4	id.	4
Planting	55	id.	10
Total Homme/jour	160	160	115
<u>Entretien plantation adulte</u>			
Epandage engrais	0	0	0
Traitements Phyto.	0	4	0
Egourmandage & taille	3	5	0
Désherbage (2/an)	14	21	20
Récolte, écabossage & transport	5	7	10
Travaux post-récolte & transport	8	9	0
Total Homme/jour	30	46	30
Rendements/ha en kg	80	125	1200
Densité plantation	500-600	900-1000	116

b) Les cultures de rente :

Les principales cultures de rente sont le café et le cacao en nette régression, et l'hévéa (exclusivement dans le Woleu-N'tem).

Nous ne nous intéresserons qu'à la culture du cacao, somme toute assez rarement en compétition avec les deux autres.

La surface des plantations est estimée en général entre 1 et 2 hectares par planteur.

Les productivités sont en moyenne de l'ordre de :

- . **125 kg/ha** pour les plantations plantées après 1970 avec du matériel amélioré en provenance du CMCE (hybrides *Trinitario* du Centre de Multiplication des Cacaoyers d'Elite), plantations typiques du Woleu N'tem;
- . **80 kg/ha** pour les plantations plantées avant 1970 avec de l'amelonado traditionnel, plantations typiques de l'Ogooué Ivindo

Les productivités sont très faibles du fait de la vieillesse du verger, souvent d'une faible densité de plantation, de la destruction d'une grande partie de la production par le phytophthora, et de la fatigue des arbres sous féroce pression parasitaire.

Le planteur est, très souvent, âgé, pauvre et démotivé. L'entretien de la plantation lui est donc pénible et les traitements phytosanitaires hors de sa portée financière.

Il existe aussi des jeunes plantations paysannes plantées en plein soleil, mais celle-ci sont peu nombreuses et toujours sans production réellement significative.

En ce qui concerne l'estimation de la qualité du cacao villageois, nous ne nous référons pas à l'habituelle répartition nationale par grade des exportations, à savoir 45% grade II et 55% grade I, car, pour des raisons de politique de réanimation de la cacaoculture gabonaise, la majeure partie du cacao villageois est acheté par la Caisse de Stabilisation Cacao en grade I, à savoir 80-85% de la production.

c) Les activités extra-agricoles :

L'activité principale de l'unité de production familiale (UPF) traditionnelle reste l'agriculture. Elle est toutefois très souvent complétée, surtout par l'homme, par de nombreuses activités annexes dont la chasse, la pêche, la cueillette en forêt, la fabrication d'alcool de canne, la menuiserie, la maçonnerie traditionnelle, ...

Ces activités "secondaires" ont pris une part de plus en plus importante dans le temps et le budget de l'homme du fait du manque de rentabilité de sa cacaoyère.

Elles sont toutefois très difficiles à estimer car d'importance très inégales et irrégulières dans le temps.

La chasse est l'activité annexe la plus pratiquée en zone cacaoyère car importante pour l'alimentation de la famille (pas ou peu d'élevage) et rapidement rentable quand les gibiers sont vendus. C'est peut-être aujourd'hui un des aspects de la "rente forêt" qui facilite le plus la vie difficile des populations rurales. Une bonne partie des jeunes encore présents au village et qui refusent toute idée d'agriculture, trouvent ainsi source de revenu monétaire. Celui-ci peut être conséquent puisqu'il peut dépasser les 100.000 Fcfa par mois, soit nettement plus que le salaire d'un manoeuvre agricole d'une société de plantations et plus de deux fois le SMIG local...

Heureusement pour la faune sauvage, tout le monde n'est pas bon chasseur.

Compte d'exploitation des cultures

Valeur h/j = 2400 Fcfa (salaire main d'œuvre salariée)

	CACAO			VIVRIERS				
	Cacao 1	Cacao 2	Atangatier	Arachide	Manioc	Banane	Mais	Maraîchers
Surface	1 hectare	1 hectare	1 hectare	1 hectare	1 hectare	1 hectare	1 hectare	1250 m ²
Nbr d'années en culture	30 années	30 années	30 années	1 année	3 années	3 années	1 année	2 années
Densités de plantation	500-600	900-1000	116	80000	500	834	15-20000	-
CHARGES :								
<u>Ouverture de la parcelle</u>								
Layonnage/repérage	2 400 F	2 400 F	2 400 F					
Abattage	72 000 F	72 000 F	72 000 F					
Nettoyage sous-bois	48 000 F	48 000 F	48 000 F					
Débitage + andainage	120 000 F	120 000 F	120 000 F					
Brûlis	9 600 F	9 600 F	9 600 F					
Planting	132 000 F	132 000 F	24 000 F					
<u>Entretien plantation adulte</u>								
Remplacements/redensification	2 400 F	7 200 F	4 800 F					
Epannage engrais	-	-	-					
Traitements Phyto.	-	9 600 F	-					
Egourmandage & taille	7 200 F	12 000 F	-					
Désherbage (2/an)	33 600 F	50 400 F	48 000 F					
Récolte, écabossage & transport	12 000 F	16 800 F	24 000 F					
Travaux post-récolte	19 200 F	21 600 F	-					
<u>Cultures vivrières & fruitières</u>								
Acquisition matériel végétal			125 000 F	-	-	83 400 F	-	-
Prépar° Mat. Végétal			-	7 200 F	16 800 F	60 000 F	2 400 F	-
Préparation sol			-	12 000 F	19 200 F	48 000 F	24 000 F	60 000 F
Semis/plantation			-	12 000 F	19 200 F	36 000 F	12 000 F	64 800 F
Sarclages/détourage			4 800 F	84 000 F	36 000 F	108 000 F	48 000 F	120 000 F
Epannage engrais			-	-	-	-	-	12 000 F
Traitements Phyto.			-	-	-	-	-	-
Récolte & transport			-	72 000 F	60 000 F	228 000 F	28 800 F	76 800 F
Travaux post-récolte			-	14 400 F	240 000 F	-	84 000 F	60 000 F

- 26 -

Compte d'exploitation des cultures

(suite)

	CACAO		Atangatier	VIVRIERS				
	Cacao 1	Cacao 2		Arachide	Manioc	Banane	Mais	Maraichers
Intrants								
Machettes (2+2)	6 000 F	6 000 F	6 000 F	6 000 F	6 000 F	6 000 F	6 000 F	6 000 F
Limes (4+4)	3 200 F	3 200 F	3 200 F	3 200 F	3 200 F	3 200 F	3 200 F	3 200 F
Houe (1)	-	-	-	10 000 F	10 000 F	10 000 F	10 000 F	10 000 F
Hache (1)	7 000 F	7 000 F	7 000 F	-	-	-	-	-
Emondoir (1)	4 000 F	4 000 F	-	-	-	-	-	-
Hottes (2)	-	-	3 000 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F
Paniers (2)	1 600 F	1 600 F	1 600 F	1 600 F	1 600 F	1 600 F	1 600 F	1 600 F
Mortier à pilon (entretien)	-	-	-	500 F	-	-	-	-
Séchoir "autobus" (entretien)	1 000 F	1 000 F	-	-	-	-	-	-
Caisse de fermentation (entretien)	500 F	500 F	-	-	-	-	-	-
Pulvérisateur (entretien)	1 000 F	1 000 F	-	-	-	-	-	-
<i>Total intrants</i>	<i>24 300 F</i>	<i>24 300 F</i>	<i>20 800 F</i>	<i>24 300 F</i>	<i>23 800 F</i>	<i>23 800 F</i>	<i>23 800 F</i>	<i>23 800 F</i>
Total Charges	482 700 F	525 900 F	503 400 F	225 900 F	415 000 F	587 200 F	223 000 F	417 400 F
PRODUITS								
Production estimée en kg/ha de produit fini	80	125	1 200	750	3 600	5 000	800	600
Prix de vente moyen par kg	85% à 600 F 15% à 300 F	85% à 600 F 15% à 300 F	800 F	360 F	125 F	165 F	230 F	550 F
Coefficient de transformation					0,45 (batons manioc)			
Vente semences/rejets						20 000 F		
Total Produits	44 400 F	69 375 F	960 000 F	270 000 F	202 500 F	845 000 F	184 000 F	330 000 F
Résultat annuel théorique	-438 300 F	-456 525 F	456 600 F	44 100 F	-212 500 F	257 800 F	-39 000 F	-87 400 F
Nombre de journées de travail/an	30	46	30	84	163	175	83	168
Résultat par journée de travail sans coût de main d'œuvre	670 F	980 F	27 140 F	2 925 F	1 096 F	4 216 F	1 930 F	1 823 F

26"

d) Estimation des coûts d'exploitation des cultures et d'une unité de production familiale traditionnelle

Les comptes d'exploitation exposés ci-après vont tenter de présenter une estimation des résultats annuels et par jour de travail pour les cultures prédominantes dans une unité de production familiale à base de vivriers et de cacao.

Les coûts de préparation de la parcelle (débroussage - abattage - brûlis) sont indiqués dans le tableau des comptes d'exploitation de la plantation de cacao. Pour les cultures vivrières, le coût de cette opération est certainement moindre car cette opération s'effectue de manière progressive (voir § cultures vivrières) au fur et à mesure que l'on passe du champs de courges et d'igname sur abattis de forêt au champ d'arachide sur jachère courte.

Bien que la commercialisation de produits vivriers ait cru en milieu rural, la production de cultures vivrières en milieu paysan est restée très extensive. Les outils utilisés sont rudimentaires et donc peu sujets à démultiplier la force de travail. Le travail est donc long et pénible, mobilisant un grand nombre d'heures.

Les outils régulièrement utilisés sont :

- . **La hache** ("ovône"): outil de l'homme par excellence. Elle sert à abattre les gros arbres et à couper le bois de chauffe comme le bois de construction.
- . **La machette** ("Fa"): de différentes longueurs en fonction du travail à effectuer, elle sert à tous les travaux agricoles. C'est l'instrument indispensable dans le monde rural forestier. Chaque travailleur du nucléus familial en possède une et en use en moyenne deux par an. Chaque machette est accompagnée de deux limes.
- . **La houe** : permet de travailler le sol sur une vingtaine de centimètres de profondeur et est utilisée exclusivement pour les travaux sur vivriers. C'est donc l'instrument de la femme.
- . **Émondoir** ou "fer à cacao" : sert uniquement à la récolte du cacao. Cet instrument tranchant, embouti au bout d'une tige d'une longueur de 4-5 m, permet d'atteindre et couper le pédoncule des cabosses situées dans la frondaison du cacaoyer. Ce fer à cacao est généralement possédé depuis très longtemps car devenu impossible à trouver.
- . **Le pulvérisateur à dos** à pression entretenue : ce matériel est aussi, comme le fer à cacao, généralement possédé depuis très longtemps (matériel allemand des années 50/60). Malgré des réparations de fortune, il semble fonctionner correctement. Ces pulvérisateurs sont utilisés par les rares propriétaires pour faire des traitements contre la pourriture brune des cabosses, quand ils ont pu obtenir un peu de bouillie bordelaise.

Le matériel utilisé pour la transformation des produits agricoles est aussi rudimentaire et archaïque : mortier à pilon, paniers en "osier" tressé, dame-Jeanne pour l'alcool de canne, pressoir à main,...etc

La demande en matériel moderne est donc forte, surtout en ce qui concerne la tronçonneuse, mais peu de paysans seraient prêts à l'acquérir en l'achetant. Notons toutefois que le projet FIDA a favorisé l'acquisition de presses à canne à sucre à de rares organisations paysannes.

PRODUCTION / CONSOMMATION / COMMERCIALISATION
De l'UNITE de PRODUCTION FAMILIALE TRADITIONNELLE

UPF = 5,5 personnes dont 2,7 actifs

	<u>Surface plantée</u> (Ha)	<u>Rendement estimés</u> (T/Ha)	<u>Production familiale</u> (T)	<u>Taux de pertes et semences</u> (%)	<u>Disponible</u> (T)	<u>Consommation annuelle/pers</u> (Kg)	<u>Consommation de l'UPF</u> (Kg)	<u>Surplus Commercialisable</u> (Kg)
Arachide coque	0,4	0,75	0,3	15	0,255	40	220	35
Manioc tubercule	0,5	3,6	1,8	10	1,62	270	1485	135
Banane régime	0,3	5	1,5	15	1,275	180	990	285
Maïs grain	0,2	0,8	0,16	10	0,144	20	110	34
Maraîchers	0,125	0,6	0,075	10	0,0675	22	121	-54
Cacaoyère "amelonado"	1	0,08	0,08	10	0,072			72
Cacaoyère "hybride"	1,5	0,125	0,1875	10	0,16875			169

↓
(Estimations SEDES)

Les résultats de ces estimations ne doivent pas nous faire penser que les UPF sont autosuffisantes au niveau alimentaire, ni croire que tout le surplus commercialisable est effectivement vendu. Il existe des échanges au niveau local non monétarisés: viande de brousse, alcool, autres tubercules comme le taro, ...etc.

Parfois le surplus commercialisable reste en "expo-vente" sur le bord de la route sans trouver acquéreur. Il est alors réintroduit dans la consommation du ménage. Soulignons toutefois que la réhabilitation récente du réseau routier et de pistes permet certainement un meilleur développement des échanges commerciaux entre le monde rural et les zones urbaines.

Les cultures paysannes ne reçoivent ni engrais, ni traitements phytosanitaires. Les revenus paysans sont si faibles que ceux-ci sont tous affectés aux dépenses prioritaires telles que la santé et la scolarité des enfants. Et quand bien même quelques agriculteurs souhaiteraient s'approvisionner en produits ou petits matériels, ceux-ci restent, à de très rares et onéreuses exceptions, introuvables en province.

Trop de projets ou de sociétés de plantations étatiques, comme auparavant la SONADEC et aujourd'hui HEVEGAB, ont habitué ces agriculteurs à voir s'effectuer gratuitement par des équipes techniques, la majeure partie, voire la totalité, des travaux d'installation et d'entretien de leur plantation. Par conséquent peu de planteurs se sont appropriés ces techniques ou en connaissent les fondements.

«Si l'Etat veut relancer la production nationale de cacao, il n'a qu'à nous donner les moyens de sa politique» !

Dans le tableau des coûts d'exploitation, les coûts de main d'oeuvre sont évalués à raison de 2.400 Fcfa par homme/jour. Ce montant est une moyenne calculée à partir des renseignements recueillis dans les trois provinces auprès des agriculteurs (O-Ivindo < O-Lolo < W-N'tem). De plus, elle correspond au salaire journalier d'un manoeuvre employé à la SOCAGAB ou à HEVEGAB.

Les coûts de main d'oeuvre sont évalués au plus près de la réalité après de multiples recoupements de diverses sources de renseignements.

La prise en compte de ces coûts dans les comptes d'exploitation est controversée du fait que l'essentiel des travaux sur les parcelles est assuré par la famille et ses dépendants. Seuls les travaux d'ouverture d'une parcelle peuvent, éventuellement, faire appel à une main d'oeuvre extérieure.

Ces coûts sont donc estimés mais ne rentrent pas dans le calcul du résultat par journée de travail. Seuls sont pris en compte les intrants et les éventuels frais d'acquisition de matériel végétal.

Dans le calcul du compte d'exploitation de l'UPF, deux systèmes de production vivrière seront évalués, associés aux deux types de plantations de cacao.

Afin de coller au plus près à la réalité des agriculteurs, les prix de vente des produits vivriers utilisés dans les calculs sont ceux qui sont pratiqués dans les villages.



Maison d'un "grand" planteur de l'Ogooué-Ivindo: construction traditionnelle en terre battue mais avec toit de tôles ondulées.



Maison d'un petit planteur du Woleu-N'tem : dalle et murs cimentés, toit de tôles ondulées

COMPTE D'EXPLOITATION D'UNE UPF TRADITIONNELLE - I

UPF moyenne type Ogooué-Ivindo

Permanents : 5,5

Actifs : 2,7

OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ :

Assurer l'autosubsistance du foyer
 Vente éventuelle du surplus
 Optimisation de l'emploi de la force de travail

SYSTÈME DE CULTURE :

Cultures itinérantes d'association cultures annuelles ou bisannuelles
 1 cycle de culture par an sur la même parcelle

ITINÉRAIRE TECHNIQUE :

Matériel végétal tout-venant	Sarclage à la houe ou machette
Abattage à la hache & machette	Récoltes étalées dans le temps
Brûlis	Transport par hottes
Peu de travail du sol (houe)	Transformation P-R manuelle
Pas de fertilisation ni traitements	Conditionnement simple

Peu de possibilité de commercialisation des produits : bord de route/piste donc vente aléatoire

NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL

237

CHARGES	Coût unitaire	Nbr & durée d'amortissement	Coût total
Machettes	3.000	4, sur 1,5 an	8.000 F
Limes	800	8, sur 1,5 an	4.300 F
Hache	7.000	1, sur 5 ans	1.400 F
Houe	10.000	1, sur 5 ans	2.000 F
Hottes	1.500	2, sur 2 ans	1.500 F
Paniers	800	2, sur 1 an	1.600 F
TOTAL CHARGES (Fcfa)			18.800 F

PRODUITS	Surface Ha	Rdmt T/Ha	Prod° T	Prix de V F/Kg	Produit Fcfa
Arachides coque	0,4	0,75	0,255	360	91.800
Manioc bâton	0,5	1,62	1,62	125	91.250
Banane plantain	0,3	5	1,275	165	210.375
Mais grain	0,2	0,8	0,144	230	33.120
Maraîchers	0,125	0,6	0,068	550	37.400
Vente rejets			200	100	20.000
Cacao amelonado	1	0,08	0,072	555	39.960
TOTAL PRODUITS (Fcfa)					523.905 F

REVENU D'EXPLOITATION (Fcfa) Produits - Charges 505.105

Rémunération de la journée de travail en Fcfa 2.131 F

REVENU MONÉTAIRE	Autocons° En Kg	Disponible à V En Kg	Prix V	Produit En Fcfa
Arachide coque	220	35	360	12.600
Manioc bâton	1485	135	125	7.594
Banane plantain	990	285	165	47.025
Mais grain	110	34	230	7.820
Maraîchers	121	(-54)	550	0
Vente rejets bananiers	-	100 unités	100	20.000
Vente du cacao	0	72	555	39.960
TOTAL PRODUIT MONÉTAIRE (Fcfa)				135.000 F
REVENU MONÉTAIRE (Fcfa)				116.200 F

COMPTE D'EXPLOITATION D'UNE UPF TRADITIONNELLE - II

UPF moyenne type Woleu-N'tem/O-Lolo

Permanents : 5,5

Actifs : 2,7

OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ :

Principalement assurer l'autosubsistance du foyer
Intensification légère motivée par une commercialisation plus aisée
Tentatives de gain de temps sur les travaux

SYSTÈME DE CULTURE :

Cultures itinérantes d'association cultures annuelles ou bisannuelles
1 cycle de culture par an sur la même parcelle

ITINÉRAIRE TECHNIQUE :

Modifications par rapport à UPF trad. I : Matériel végétal amélioré, surface cacao plus importante, mécanisation légère, fumure organique si disponible, rares traitements phytosanitaires, utilisation d'une brouette ou chariot et râpe mécanique pour manioc.

Possibilité de commercialisation des produits : bord de route/piste, "clandos" plus nombreux, accès à la ville onéreux mais plus aisé. Rendements vivriers multipliés par 1,2

NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL

244

CHARGES	Coût unitaire	Nbr & durée d'amortissement	Coût total
Machettes	3.000	4, sur 1,5 an	8.000 F
Limes	800	8, sur 1,5 an	4.300 F
Hache	7.000	1, sur 5 ans	1.400 F
Houe	10.000	1, sur 5 ans	2.000 F
Hottes	1.500	2, sur 2 ans	1.500 F
Paniers	800	2, sur 1 an	1.600 F
Brouette	45.000	1, sur 5 ans	9.000 F
Râpe mécanique	220.000	1, sur 7 ans	31.430 F

TOTAL CHARGES (Fcfa)

61.230 F

PRODUITS	Surface Ha	Rdmt T/Ha	Prod° T	Prix de V F/Kg	Produit Fcfa
Arachides coque	0,4	0,9	0,31	360	111.600
Manioc bâton	0,5	4,32	1,94	125	109.125
Banane plantain	0,3	6,0	1,53	165	252.450
Maïs grain	0,2	0,96	0,17	230	39.100
Maraîchers	0,125	0,72	0,08	550	44.000
Vente rejets			200	100	20.000
Cacao hybride	1,5	0,125	0,169	555	93.800

TOTAL PRODUITS (Fcfa)

670.075 F

REVENU D'EXPLOITATION (Fcfa)

Produits - Charges

608.845 F

Rémunération de la journée de travail en Fcfa

2.500 F

REVENU MONÉTAIRE	Autocons° En Kg	Disponible à Vendre En Kg	Prix V.	Produit En Fcfa
Arachide coque	220	90	360	32.400
Manioc bâton	1485	455	125	25.595
Banane plantain	990	540	165	89.100
Maïs grain	110	60	230	13.800
Maraîchers	121	(-41)	550	0
Vente rejets		200 rejets	100	20.000
Vente cacao	0	169	555	93.800

TOTAL PRODUIT MONÉTAIRE (Fcfa)

274.695 F

REVENU MONÉTAIRE (Fcfa)

206.195 F

A l'analyse des comptes d'exploitation d'une UPF traditionnelle (type Ogooué-Ivindo et Woleu-N'tem), il apparaît clairement que le cacao n'entre que pour une part relative dans la constitution du revenu monétaire du foyer, et ce malgré cette dernière augmentation du prix au planteur de décembre 98.

Néanmoins, ces calculs ont été établis sur la base d'une commercialisation totale des surplus vivriers, ce qui n'est pas toujours le cas, surtout dans l'Ogooué-Ivindo.

Dans cette province, le cacao tient une place importante car il constitue la seule ressource monétaire fiable et non "périssable" (en opposition aux produits vivriers ou au gibier qui doivent être vendus au plus vite). Elle n'est perçue malheureusement que deux fois l'an, ce qui n'est pas sans poser de nombreux problèmes financiers au planteur. Par ailleurs, la cacaoculture ne souffre pas ici de la concurrence d'autres "cultures de rente" comme c'est le cas dans d'autres provinces avec l'hévéa, le café, voire le "saliariat passif" dans les sociétés agro-industrielles.

La quasi totalité de la population de cette province bénéficie de la rente forêt : petite cultures vivrières de case ou de jardin et surtout chasse et pêche. Cette situation, renforcée par la sous population et une faible urbanisation, n'est pas propice à la stimulation d'échanges commerciaux intra-régionaux et encore moins inter-régionaux. A tous les niveaux, l'Ogooué-Ivindo semble vivre en autarcie.

C'est dans cette province que la motivation envers la relance de la cacaoculture nous a paru la plus soutenue. De plus, il n'a jamais été perçu en pays Bakota, le ressentiment politique envers l'Etat si palpable en pays Fang. Le développement de la cacaoculture, puis son abandon progressif, ne semble pas avoir été ressenti comme une action politique des Gouvernements. Ce n'est pas le cas dans les deux autres provinces productrices de cacao.

Dans le Woleu-N'tem et l'Ogooué-Lolo, surtout du fait d'échanges commerciaux plus développés, la cacaoculture n'est pas en position favorable vis à vis d'autres activités agricoles concurrentes. Avec un prix d'achat moyen de 420 Fcfa en 1998, cette spéculation (1,5 ha de cacaoyers hybrides) ne contribuait qu'à la hauteur de 21,5% à la constitution du revenu monétaire familiale... Aujourd'hui, avec l'augmentation du prix au planteur, la situation s'est améliorée (45,5%), bien que la rémunération de la journée de travail soit encore la plus faible d'entre toutes les cultures pratiquées (980 Fcfa).

Il est néanmoins permis d'espérer que sur ces bases pourrait naître un regain d'intérêt pour la cacaoculture, surtout quand on sait que l'argent de la vente du cacao reste à la disposition exclusive de l'homme pour ses besoins. La division sexuelle du travail et la répartition des décisions contribuent à atténuer les effets du différentiel des revenus cacao / cultures vivrières (F.Ruf).

Une relance effective de la cacaoculture au Gabon ne peut se concrétiser que grâce à une action à fort impact psychologique sur la population rurale. Cette action devra porter en toute priorité sur l'augmentation des rendements des cacaoyères existantes.

Un doublement de la productivité par hectare (180 ou 250 kg restant des productivités très basses), facilement envisageable techniquement, repositionnerait le cacao à la première place dans les sources de revenus monétaires des UPF ($\pm 70\%$).

Un encadrement technique présent sur le terrain, renforcé par une opération de micro-crédit rural, devra accompagner le planteur vers la réhabilitation de sa cacaoyère, puis vers la replantation.

III. LA FILIÈRE CACAO

La filière cacao gabonaise s'organise autour d'un petit nombre d'opérateurs que nous avons regroupés en trois secteurs : la production, l'encadrement et la commercialisation.

a) Le secteur production :

Au niveau de la production coexistent deux types d'acteurs bien différents: les planteurs villageois et les plantations industrielles gérées par la SOCAGAB.

Le secteur de la production villageoise ayant été largement abordé dans les chapitres précédents, seules les activités de la SOCAGAB et plus généralement, les décisions politiques de l'Etat, seront abordées dans ce chapitre.

1- La SOCAGAB :

** Présentation :*

La Société du Café et du Cacao Gabonais est à l'origine une société d'économie mixte née en 1988 à la suite de la dissolution de la SONADEC. Jusqu'en 1994, son capital était de 15 millions de Fcfa dont l'Etat détenait 66,6%, des privés étrangers 33,3% (SOCA2) et des privés nationaux 0,1%.

La SOCAGAB est sous la tutelle du MAEDR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural) et a son siège à Libreville.

Son objet est le développement de la production du café et du cacao au Gabon par l'intermédiaire de :

- l'étude, la création, l'exploitation et la gestion de blocs industriels de production, de collecte, de transformation et de commercialisation;
- appui technique et assistance aux producteurs nationaux de café et de cacao;
- réalisation d'infrastructures susceptibles de développer ces cultures;
- éventuellement, prise de participation dans d'autres sociétés créées pouvant favoriser le développement des deux filières.

La SOCAGAB détenait jusqu'à fin 1998 quatre blocs industriels en partie hérités de la SONADEC :

- . Ndjolé (Koulamoutou - Ogooué-Lolo) : 260 hectares de cacaoyers hybrides entrés en production en 1992.
- . Ebeigne (Oyem - Woleu N'tem) : 233 hectares de cacaoyers hybrides.
- . Centreville (Oyem/Minvoul - Woleu N'tem) : 253 hectares de cacaoyers hybrides
- . Alanga (Okondja - Haut Ogooué) : 172 hectares de caféiers robusta.

La SOCAGAB possède aussi un certain nombre de "plantations pilotes" de cacaoyers (5 à 30 ha), à l'origine susceptibles de donner naissance à des blocs industriels : Kessepougou (Lastourville - Ogooué-Lolo), Imbong (Mekambo - Ogooué-Ivindo), Etakanyabé (Makokou - Ogooué Ivindo; une grande partie de la plantation aurait brûlé), Bikondom (Minvoul - Woleu N'tem).

Elle gère aussi le Centre de Multiplication de Clones d'Elite de cacaoyers (CMCE, Oyem - Woleu N'tem), d'une superficie de 22 hectares.

En regard à ses objectifs initiaux, la SOCAGAB ne s'est limitée qu'à l'étude, la création, l'exploitation et la gestion des blocs industriels de production. La commercialisation interne, ainsi que les exportations, sont assurées par la Caisse de Stabilisation Café-Cacao qui effectue aussi tous les travaux de conditionnement. Les autres activités se sont réduites à la fourniture gratuite de matériel végétal sélectionné à un nombre limité de planteurs privés.

** Les effectifs :*

Les effectifs de la société sont en 1994 d'environ 440 personnes, dont une soixantaine de permanents.

Avec la cession des blocs de Ndjolé et d'Alanga et la diminution drastique des activités, les effectifs ont très nettement diminué ces dernières années et se situeraient autour d'une centaine de personnes.

Un certain volume de main d'oeuvre temporaire est engagé en période de récolte, surtout féminine, afin d'exécuter les opérations d'écabossage.

** La production :*

La production de cacao de la SOCAGAB, qui n'a jamais atteint les niveaux de productivité espérés (320 kg/ha au lieu des 800/1000 kg/ha planifiés), est en chute libre depuis 1990. La production de cacao des blocs industriels est passée de 268 tonnes en 1990/91 à ± 80 tonnes en 1998.

Etant donné que la situation financière de la société ne va pas en s'améliorant, il est à craindre que la production continue à baisser, faute d'entretien des parcelles, voire faute de récolte...

Cette régression de la production est due principalement aux difficultés financières rencontrées par la société qui souffre de l'insuffisance, voire de l'absence, de versement des dotations par l'Etat. Faute de recevoir les subventions de l'Etat en fonction de ses besoins et du calendrier des travaux, la SOCAGAB a vu sa situation empirer au fil des ans. Les fertilisations, nettoyages, traitements phytosanitaires et les récoltes n'étant pas exécutés en temps et heures, ou pas exécutés du tout, les cacaoyères se sont rapidement dégradées sous la pression parasitaire beaucoup plus virulente en plein soleil.

Cette situation a aussi été accompagnée par de réguliers mouvements sociaux, souvent organisés en période de récolte...

La conduite des plantations est donc devenue de plus en plus extensive (baisse de la productivité du travail par l'abaissement continu des normes de production et de tâches) sur ces parcelles conçues pour une conduite intensive : cacaoyers hybrides hauts producteurs plantés en plein soleil, très sensibles aux aléas climatiques et surtout phytosanitaires, donc très consommateurs en intrants importés.

** Situation financière:*

"La SOCAGAB a d'abord été conçue comme une entreprise de développement et non comme une entreprise de production. L'accent a donc été mis sur l'accroissement des surfaces plantées et non sur une rentabilisation de l'acquis. La demande politique d'un essaimage des cultures du café et du cacao dans l'ensemble du pays a accentué ce défaut originel. Cet éparpillement de l'activité a engendré des coûts supplémentaires importants en charges de structure" (Rapport SOFRECO 1994).

La crise économique, découlant en grande partie de la chute des prix du baril de pétrole, touchant durement le pays, les subventions de l'Etat sont progressivement passées de 796 M Fcfa en 1990 à 150 M Fcfa en 1992 (avant dévaluation), pour se stabiliser autour de 200 M fca en 1998. Cette baisse importante des subventions d'Etat et ses versements aléatoires, associée à une chute rapide des productions de cacao sur les blocs et une gestion peu performante, a conduit l'entreprise dans une situation économique et financière dont elle ne devrait pas se sortir.

2- L'Etat et les planteurs :

L'implication de l'Etat dans la production villageoise de cacao n'est pas récente. Ainsi, dès l'époque coloniale, l'Etat oblige les villageois à planter des cacaoyers.

Aujourd'hui, pour les planteurs, la principale intervention de l'Etat se manifeste par la fixation du prix d'achat bord-champ du cacao. En effet, généralement le montant de ce prix d'achat au planteur est une décision politique qui n'a souvent que peu à voir avec les cours internationaux du cacao. Ainsi, en décembre dernier, alors que la tendance sur les marchés internationaux était à la baisse, le Gouvernement a décidé d'augmenter ce prix à 600 Fcfa/kg, soit une augmentation de 150%.

L'Etat a bien tenté ces dernières années de répercuter les baisses des cours mondiaux du cacao sur le prix aux planteurs, mais cette décision n'a eu pour effet que d'accélérer la chute de la production nationale. La majorité des planteurs identifiant la cacaoculture à une décision politique (aides répétées à la plantation et à l'entretien de leurs parcelles), ils se sont très rapidement démotivés, délaissant ainsi leur plantation.

Aujourd'hui, l'opération politique de stabilisation des prix du cacao aux planteurs a plus que jamais pris la forme d'une opération de soutien, voire de relance, de la cacaoculture.

Ce soutien aux planteurs se manifeste également par la péréquation effectuée sur le prix du produit au niveau national : ce prix est assuré sur tout le territoire gabonais quelles que soient les distances et les difficultés d'acheminement du produit jusqu'au port d'embarquement d'Owendo (Libreville). Les planteurs des régions les plus reculées, comme l'Ogooué-Ivindo ou le Haut-Ogooué, bénéficient ainsi d'un revenu monétaire égal aux planteurs des autres régions alors que leur éloignement des marchés et leur enclavement ne leur permettent pas de disposer facilement d'autres sources de revenus monétaire.

Ces opérations de collecte interne sont à la charge de la Caisse de Stabilisation et de Péréquation-Caisse Cacao qui détient le monopole de la commercialisation interne et l'assume finalement quel qu'en soit le coût.

3- L'Etat et la production :

L'implication directe de l'Etat dans la production de cacao remonte au début des années 1980 avec la création de la SONADECI et la mise en place de plantations industrielles. Après la disparition de cette société étatique, cette politique d'implication s'est poursuivie avec la création de la SOCAGAB dont l'Etat possède les 2/3 du capital.

Comme nous l'avons vu plus haut, suite à de préoccupantes difficultés budgétaires, l'Etat n'est plus en mesure d'assumer cette charge et tente par tous les moyens de se désengager de ce secteur.

b) Le secteur encadrement :

L'encadrement technique de la cacaoculture était assuré jusqu'en 1990 par le MAEDR et la SOCAGAB. Malheureusement, depuis cette date, ces deux institutions connaissent de graves difficultés de fonctionnement et cet encadrement, qui était sommes toutes assez succinct, ne s'est plus traduit que par une distribution assez restreinte de plants et semences hybrides sélectionnées en provenance du CMCE.

Le CMCE:

Le Centre de Multiplication des Cacaoyers d'Elite de Minkong (près d'Oyem - Woleu N'tem), créé en 1952 sur une ancienne plantation d'hévéas puis complété en 1959 par l'installation d'un centre de bouturage et d'un parc à bois, est depuis 1983 géré par la SOCAGAB (1983-88 SONADECI). Il emploie aujourd'hui une dizaine de personnes.

Son rôle principal est de produire des semences ou des boutures de cultivars de cacaoyers sélectionnés pour les planteurs privés et les services de l'agriculture. Entre 1990 et 1992, le CMCE a même approvisionné les projets de réhabilitation de la cacaoculture de la République de São Tomé et Príncipe.

A l'exception d'une brève tentative de multiplication et de distribution de boutures (clones) en 1990, ces cultivars sont fournis depuis 1974 sous forme de semences (cabosses issues de pollinisation libre sur champs semenciers bi-clonaux).

Confronté à la situation de crise que connaît la SOCAGAB depuis un certain nombre d'années, le CMCE rencontre aujourd'hui les mêmes problèmes que les blocs industriels : budget de fonctionnement quasi-inexistant, ne permettant pas d'effectuer le minimum d'entretien phytosanitaire sur les parcelles. Les dégâts d'insectes et de pourridié y sont impressionnants et une grande partie de la production de cabosses sélectionnées est perdue à cause des attaques de phytophthora.

Environ 6 ha de champs semenciers ont été abandonnés ces dernières années, portant la superficie totale en champs semenciers encore exploités à une quinzaine d'hectare.

De rares îlots de cacaoyers bénéficiant d'un ombrage plus dense sont encore vivants et productifs. Le reste des parcelles n'est que désolation.

Relevé d'existence des champs semenciers CMCE au 6/01/99:

Parcelle	Année	Combinaison Hybride	Surface	Nb Plants		
				Théorique	Vivants	% Vivants
3	63-65	ICS 40 x UPA 143	0,98	1089	953	87,5
4	65-66	ICS 95 x UPA 143	0,98	1089	709	65,1
6	65-66	SNK 12 x UPA 134	0,73	607	348	57,3
7	70-71	UPA 134 x ICS 40	0,98	1089	662	60,8
8	70-71	UPA 143 x ICS 43	0,98	1089	535	49,1
11	72	SNK 109 x T 60/1174	1,08	1200	938	78,2
12	72	SNK 109 x T 60/1174	0,98	1089	794	17,8
13	73	UPA 143 x ICS 40	0,98	1089	742	68,1
14	73	UPA 143 x ICS 43	0,98	1089	521	47,8
15	85-86	UPA 134 x ICS 40	1,80	1989	1510	75,9
16	88	T 60/1174 x SNK 16	0,82	906	599	66,1
17	88	UPA 143 x SNK 109	1,54	1706	1072	62,8
18	88	IMC 67 x ICS 84	1,00	1122	787	70,1
19	94	IMC 67 x SNK 109	1,02	1120	470	41,9
			14,85	16.273	10.640	65,4%



Champ semencier biclonal du CMCE: 80% des cacaoyers ont disparu faute d'entretien (y compris les replantations ultérieures (Woleu-N'tem).



Production de cabosses sélectionnées après pollinisation manuelle (CIAT - São Tomé).

Les derniers relevés d'existence montrent un pourcentage de plants vivants supérieur à 65% qui ne reflète pas la réalité. Dans ces estimations ont été intégrées les récentes replantations de jeunes clones dont la réussite à l'installation en champs est très incertaine. En effet, la plantation de ces cacaoyers n'a été précédée ni d'une redensification/réhabilitation de l'ombrage, ni d'un traitement contre le pourridié. La survie de ces jeunes plants au delà de 3 ans, sans aucun traitement phytosanitaire, est donc très hypothétique.

Le pourcentage de clones vivants et productifs dans les champs semenciers se situe, d'après nos estimations in-situ, autour de 30-35% dans les meilleurs des cas.

La production de cabosses sélectionnées est très faible mais néanmoins nettement suffisante pour répondre aux besoins d'une demande quasi-inexistante. Les cabosses sélectionnées non distribuées sont transformées en cacao marchand.

Cette production annuelle de cabosses hybrides a atteint les 200.000 unités en 1983, pour se stabiliser autour des 150.000 jusqu'en 1988. Après une régulière dégradation, la production atteindra un maximum de 10.000 cabosses en 1999, soit l'équivalent d'une superficie plantée de 320 ha, chiffre étant ridiculement insuffisant dans l'optique d'une relance de la cacaoculture nationale.

Les combinaisons d'hybrides mises en place dans les champs semenciers sont de conception ancienne et aujourd'hui dépassées.

De plus, la pollinisation libre ne permet pas d'assurer la sécurité du croisement escompté. En effet, la recherche a démontré que dans une cabosse sélectionnée issue de pollinisation libre, on pouvait trouver une quantité non négligeable de semences provenant d'auto-fécondation ou d'un autre parent mâle. Par conséquent, et contrairement au but recherché, il est distribué des lots hétérogènes de semences supposées sélectionnées et hautement productives.

Une pollinisation forcée (manuelle) augmentera la productivité des arbres mères tout en assurant l'origine du croisement.

La réhabilitation de ce Centre pour la production de matériel végétal productif et adapté aux conditions locales de culture du cacao (conditions édapho-climatiques et socio-économiques) devra être la priorité des priorités pour toute opération ou projet de relance de la cacaoculture au Gabon.

c) Le secteur commercialisation interne :

L'implication de l'Etat dans la commercialisation est totale et très ancienne. Elle se poursuit au travers de la Caisse de Stabilisation et de Péréquation, qui gère par l'intermédiaire de services appelés "Caisses", les spéculations comme les hydrocarbures, le café et le cacao. Les activités de la Caisse Cacao couvrent de la commercialisation interne (collecte) jusqu'à l'exportation du cacao marchand.

A l'origine, la commercialisation interne du cacao gabonais était assurée par des commerçants privés, souvent étrangers, sur la base d'un prix unique fixé par l'Etat, ne tenant pas compte de la qualité.

Ces traitants privés assumaient plusieurs fonctions:

- Ils achetaient le cacao;
- Ils approvisionnaient les paysans en marchandises d'utilité courante. Au cours de la période de traite, les commerçants en même temps qu'ils achetaient le cacao, vendaient dans les villages qu'ils parcouraient des produits de première nécessité.

- Ils accordaient des crédits aux planteurs : entre acheteurs et producteurs de cacao se tissaient des rapports de clientèle. Le planteur pouvait acheter des marchandises à crédit, voire solliciter des prêts. Le remboursement se faisait en cacao au moment des traites suivantes.

L'avantage évident de ce système était son intégration au monde rural : à la fonction d'achat du cacao se greffaient l'approvisionnement en marchandises sur place des paysans et le crédit "rural".

Autre avantage, ce système fonctionnait au moindre coût pour la collectivité.

Les inconvénients majeurs de ce système étaient que :

- le facteur qualité du cacao n'était pas pris en compte, le bon produit s'achetant au même prix que le très mauvais;
- les commerçants avaient quelquefois tendance à répercuter sur les planteurs les surcoûts de collecte dans les zones éloignées;
- et qu'il aboutissait à la création de relations durables de dépendance entre paysans et commerçants, n'excluant pas dans certains cas, la pratique dans le crédit de taux d'intérêts excessifs.

Soulignons qu'au cours de notre mission, de nombreux planteurs, qui aujourd'hui supportent les coûts et la fatigue (vieillesse) du transport de leur cacao jusqu'au centre d'achat de la Caisse, nous ont fait part de leur nostalgie envers cet ancien système.

L'Etat jugeant plus importants les inconvénients que les avantages, il confia en avril 1979 l'exclusivité de la commercialisation et de l'exportation du cacao à la Caisse Cacao.

La Caisse de Stabilisation et de Péréquation - Caisse cacao :

La Caisse de stabilisation des prix du cacao fut créée en 1965. Sa mission principale était d'assurer la régulation du prix d'achat au planteur malgré les fluctuations régulières du marché international.

A la fin des années 1970, les Caisses cacao et café ont été intégrées à la Direction Générale des Caisses de Stabilisation et de Péréquation (DGCSP) de la République Gabonaise, établissement public doté d'une certaine autonomie financière.

En 1979, La Caisse se voit donc chargée par l'Etat d'assurer toute la commercialisation du cacao national, sous le principal prétexte de garantir des conditions d'achat semblables à tous les planteurs (péréquation au niveau national), ce qu'apparemment seul l'Etat était en mesure de faire.

La DGCSP, qui représente un groupement et une consolidation des Caisses (hydrocarbures, café et cacao), est placée sous la tutelle du Ministère de la Planification, du Développement et de l'Economie.

** Fonctionnement :*

Le siège de la Caisse cacao est situé à Libreville dans les locaux de la DGCSP, où sont employés une dizaine de personnes chargées des activités cacao-café.

Elle gère aussi un grand entrepôt ventilé sur le port d'Owendo (construit en 1979), d'une capacité de 2.000 tonnes, doté d'un magasin de stockage des intrants, de quatre bureaux, dont l'un est attribué au service de contrôle de la qualité à la charge du Ministère de l'Agriculture. Environ une dizaine de personnes travaillent régulièrement dans cet entrepôt.

Le cacao en provenance des provinces y est entreposé pour une période souvent longue (entre 3 et 5 mois), avant d'y être reconditionné et traité (désinsectisation) juste avant l'exportation.

La Caisse cacao dispose de trois délégations provinciales chargées des opérations de collecte de cacao et de café, de conditionnement et de transport :

- Woleu N'tem: la plus importante dont le siège se trouve à Oyem. Cette délégation emploie environ une cinquantaine de personnes.
En plus du centre de collecte d'Oyem, elle gère trois centres d'achats localisés à Bitam, Minvoul et Mitzic. L'achat du cacao se fait aux centres ce qui impose aux planteurs de se déplacer avec leur produit. Ils sont dédommagés à raison de 20 Fcfa/fg, ce qui est nettement insuffisant pour ceux qui sont éloignés des centres et/ou qui ont de petites quantités de cacao à vendre.
Les achats se font deux fois par an, à chaque fin de période de production, à savoir en juin et en décembre.
Les camions de la délégation ne servent qu'au rapatriement du cacao des centres de collecte de Bitam, Minvoul et Mitzic vers Oyem, ainsi qu'au transport vers Libreville-Owendo. En cas d'insuffisance de transport, la délégation provinciale peut louer les services de transporteurs privés à raison de 55 Fcfa la tonne kilométrique.
- Ogooué-Ivindo: le siège de la délégation se trouve à Makokou (bureaux et magasin de stockage). Cinq personnes y sont employées à plein temps.
Existent trois centres secondaires de regroupement: Mekambo, Ovan et Booué. La collecte est effectuée avec l'unique camion (3 tonnes de charge utile) de la délégation qui va chercher deux fois par an le cacao jusque dans les villages les plus éloignés des trois départements.
L'expédition vers Libreville-Owendo du cacao acheté se fait par train (Transgabonais, gare de Booué) ou en camion par transporteur privé (55 F/TK). Celle-ci est assez problématique à cause du faible nombre de camions disponibles sur place, du peu d'échanges commerciaux avec Libreville et surtout de la faible rémunération du transport eu égard à l'état des routes et de la distance avec Libreville (\pm 600 km).
- Ogooué-Lolo: le siège de cette délégation (trois personnes) se trouve à Koulamoutou. La production de cette province étant principalement assurée par la plantation industrielle de Ndjolé, avec la privatisation de celle-ci à des fins de production locale de chocolat, il est permis de s'interroger sur le devenir de cette délégation. En effet, les nouveaux propriétaires des blocs industriels souhaitent développer un système d'achat du cacao villageois afin d'approvisionner leur nouvelle usine de transformation de cacao d'une capacité de 6.000 tonnes par an (soit 10 fois la production annuelle nationale...!).

D'une manière générale, le producteur est obligé de stocker son cacao pendant une période assez longue (de 1 à 3 mois) avant l'ouverture de la campagne d'achat de la Caisse. Le stockage du cacao en milieu villageois est toujours très aléatoire et fortement risqué en ce qui concerne la préservation de sa qualité : reprise d'humidité (fèves moisies), goût de fumé ou attaques d'insectes.

L'achat du cacao au planteur se pratique de la manière suivante:

- 1- Pesée du cacao;
- 2- Détermination de la qualité : Grade I, Grade II ou rejet.
Sur un échantillon de 100 fèves, sont observés les défauts suivants:

Classification

Qualité des fèves	Grade I	Grade II
Moisies	> 3	> 4
Ardoisées	> 3	> 10
Défectueuses: (Mitées, germées, plates et violettes)	> 3	> 12

Soit pour le cacao Grade I, un total de 9 défauts maximum.

Le cacao Grade I est acheté 600 Fcfa le kilo, alors que le Grade II n'est payé que la moitié. Ce système de classification est sensé motiver le producteur à faire du cacao de qualité. Dans les faits, il nous a été avoué que, dans un souci de motivation des planteurs, et en dehors d'un très mauvais produit, la quasi-totalité du cacao est achetée, dont plus de 80% en grade I.

- 3- Enfin le planteur est payé en fonction de la classification de son cacao et reçoit son allocation transport à raison de 20 Fcfa/kg.

A aucun moment entre l'achat au planteur et l'exportation, la Caisse ne procède à des mesures d'humidité et une désinsectisation du cacao. Compte tenu des durées de stockage importantes tant chez le planteur que dans les magasins de la Caisse, cela contribue lourdement à la dégradation de la qualité du cacao gabonais.

Aucune estimation de la perte de poids en magasin du cacao stocké n'est effectuée.

Les quantités de cacao achetées par la Caisse sont en baisse régulière à cause de la chute de production des blocs industriels et du secteur industriel, mais aussi à cause du ralentissement brutal à partir de 1989 des approvisionnements en provenance des pays voisins (Cameroun et Guinée Equatoriale), époque à laquelle le prix au planteur était passé de 430 F à 250 Fcfa pour le grade supérieur.

Le système actuel de commercialisation du cacao est très critiqué par les planteurs. Les paysans se plaignent du manque d'étalement sur l'année des périodes d'achat du cacao et surtout d'éventuels abus auxquels donne lieu la classification du cacao en différentes catégories. Ne se sentant pas concernés par l'utilisation future de leur cacao (certains n'ont pas fait la relation entre le cacao et le chocolat...), ils ne comprennent pas cette classification qui se traduit pour eux par un appauvrissement global de leurs revenus. Aux dires de certains cadres du MAEDR et de la Caisse, ce mécontentement paysan serait même à l'origine d'une partie de la diminution de la production nationale...

Il semble toutefois que c'est moins le système public de commercialisation qui est critiqué dans son principe que ses modalités d'application.

La nationalisation du commerce du cacao, et par conséquent, la disparition des traitants privés, n'a pas eu que des effets bénéfiques sur le monde rural. L'achat du cacao en milieu villageois était souvent une activité en retour de la fonction de distribution/crédit des commerçants. L'Etat n'a pas su créer de systèmes efficaces d'approvisionnement et de crédit en milieu rural pouvant compenser la disparition de la traite privée. Par conséquent, **il peut être considéré que ce système étatique de commercialisation interne du cacao a constitué et constitue encore un obstacle au développement rural** et contribue à l'accroissement des disparités des modes de vie entre la ville et les campagnes.

Par ailleurs, le coût opératoire des collectes réalisées par la Caisse cacao est très élevé, d'autant plus qu'il n'a pas été réduit proportionnellement au niveau d'activité de l'organisme, ce

qui le situe aujourd'hui à un niveau totalement incompatible avec l'équilibre financier de la filière.

L'analyse comptable et financière réalisée au cours de l'étude SOFRECO en 1994, montre des coûts de collecte cacao/café très différents d'une délégation à l'autre:

- Woleu N'tem: 428 F/kg commercialisé pour une production annuelle inférieure à 1000 tonnes; l'effet de taille réduisant le coût au kg,
- l'Ogooué Ivindo: 1.150 F/kg; surcoûts liés aux difficultés de transport lors de la collecte;
- l'Ogooué Lolo: 590 F/kg.

Le même type de calcul réalisé sur les seules données chiffrées qu'il nous a été possible de recueillir, font ressortir pour la délégation du Woleu N'tem un coût opératoire proche **de 700 Fcfa par kilo** de Cacao/café collecté. Ceci peut s'expliquer par l'augmentation des prix aux planteurs, mais surtout par la baisse de la production, les coûts de fonctionnement de la délégation n'ayant pas diminué proportionnellement.

d) Les autres opérateurs de la filière :

Etant donné l'état actuel fort dégradé de la filière, le rôle des autres opérateurs économiques peut paraître assez limité. Néanmoins, leur implication dans le fonctionnement de la filière, surtout vers l' amont, à savoir la production, sera indispensable à la relance du secteur agricole.

1- Les commerçants privés:

Ceux-ci sont désormais exclus du circuit de commercialisation du cacao, monopole de la Caisse. Toutefois, leur rôle a été par le passé très important dans le "bien-être" de la vie au village. Leurs visites étaient très attendues, régulières, ce qui permettait au villageois d'avoir accès à un certain nombre de biens de consommation de première nécessité.

Après la dévaluation du Franc cfa, le vivrier national est devenu plus compétitif sur les marchés, ce qui a eu pour effet une augmentation de sa production, donc des collectes des commerçants, et ceci au détriment des cultures de rente.

Néanmoins, ces commerçants-collecteurs n'assurent plus l'approvisionnement des villages en biens de consommation courante, et rarement le crédit.

2- Les fournisseurs de produits et matériels agricoles:

Seules deux sociétés existent à Libreville : La Gabonaise de Chimie (GCIAE) et la SACOA. Elles sont toutes deux complètement absentes à l'intérieur du pays. Leurs ventes concernent principalement les projets de développement agricole, les sociétés agro-industrielles (en grande partie aujourd'hui en cessation de paiements...) ou les petits et moyens maraîchers en zone péri-urbaine.

La seule fois qu'il nous a été possible, en région cacaoyère (Oyem), de trouver un peu de matériel agricole et de produits phytosanitaires (quoique périmés...), ceux-ci étaient mis en vente par un commerçant indépendant sans aucune formation et à des prix très élevés (2 à 3 fois les prix du fournisseur de Libreville).

Il semble toutefois que les deux sociétés précitées soient aujourd'hui sensibilisées à la vente de leurs produits en milieu rural.

Compte tenu de la pression parasitaire très importante dans la cacaoyère gabonaise, la

relance de la cacaoculture par l'augmentation de la productivité et la protection des arbres, ne pourra s'exécuter sans un accès facile, régulier et bon marché aux produits phytosanitaires et au petit matériel agricole.

Cette remarque est bien entendu valable pour la grande majorité des cultures pour laquelle une intensification de la production passe par un minimum de fertilisation et de protection phytosanitaire.

3- Le Crédit Rural :

L'absence totale de possibilité de crédit pour le monde agricole est une grave lacune. Elle freine considérablement le développement et contribue à l'accroissement des disparités de niveau de vie entre les villes et la campagne.

Il existe toutefois la Banque National de Crédit Rural, mais qui n'a de rural que le nom. En effet, créée en 1986 par l'Etat Gabonais, elle ne dispose d'agences à l'intérieur du pays que depuis un très petit nombre d'années: Lambaréné, Koulamoutou et Bitam.

La majorité des crédits accordés depuis sa création, l'a été principalement aux fonctionnaires, seuls solvables à ses yeux. Les quelques récents crédits ouverts aux agriculteurs le sont à un taux d'intérêt de 17-18%, à court ou moyen terme, donc peu intéressants pour les cultures pérennes.

La Banque estime être incapable de mener à bien sa mission dans le monde rural par manque de fiabilité dans l'évaluation de la rentabilité de projets agricoles et la grande difficulté de s'assurer de la solvabilité des agriculteurs. En effet, l'hypothèque sur la propriété foncière, communément utilisée dans d'autres pays, n'est pas viable vu l'espace disponible par habitant en zone forestière. Le foncier ne peut servir de garantie puisqu'il n'y a pas de marché de la terre, ni d'officialisation de la propriété.

La solution consistera peut être en le développement de systèmes de micro-crédit villageois, ou banques villageoises de proximité, gérés par les habitants eux-mêmes, s'assurant ainsi de la "solvabilité" de leurs concitoyens.

L'expérience du Projet FIDA est à ce sujet fort intéressante.

e) L'exportation du cacao gabonais :

Les fèves de cacao en provenance des délégations régionales de la Caisse parviennent à l'entrepôt d'Owendo en sacs de jute neufs tarés à 67 kg.

Le cacao subit une vérification du classement avant exportation, car si les quantités achetées se répartissent en 85% grade I et 15% grade II, elles ne sont plus que de 55% en moyenne de grade I à l'exportation. Ce reconditionnement s'avère nécessaire à cause des "arrangements" passés au cours de l'achat au planteur lors des opérations de classification. La perte par déclassement n'est pas financièrement évaluée.

Les sacs sont alors stockés dans l'entrepôt, en moyenne pendant 2 à 3 mois, toujours sans subir de contrôle d'humidité, ni de fumigation contre les insectes.

Il n'y a par conséquent aucune estimation de la perte de poids entre l'entrée et la sortie du cacao de l'entrepôt.

Le cacao subira une désinsectisation seulement à l'emportage en container, soit quelques jours avant l'embarquement.

Le cacao stocké est assuré à sa valeur d'achat et non à sa valeur de vente, si le contrat a été signé, ou bien sur sa valeur sur le marché à terme, plus ou moins éloignée. En cas de

problème, la Caisse ne pourra être dédommée ni de ses coûts, ni de la perte de son éventuelle plus-value.

La qualité du cacao grade I est assez bonne et serait, d'après les analyses et dégustations effectuées en laboratoire au CIRAD, du niveau d'un bon cacao ivoirien (voir les fiches de résultats d'analyses en annexes).

Sa coloration noire lui donnant un mauvais aspect visuel vient du fait qu'une grande quantité de planteurs utilisent de vieilles tôles ondulées sur lesquelles ils étalent leur cacao à sécher. Au contact du métal, une légère oxydation superficielle se produit sur la coque de la fève, lui donnant cette apparence sombre peu attrayante, mais sans conséquence sur la qualité organoleptique du produit.

Contrairement aux observations faites au cours de la visite de l'entrepôt, les analyses physiques ne font pas apparaître un taux important de fèves mitées (cf. Résultats d'analyses en annexe). Ceci est peut être dû à une mauvaise prise d'échantillon...

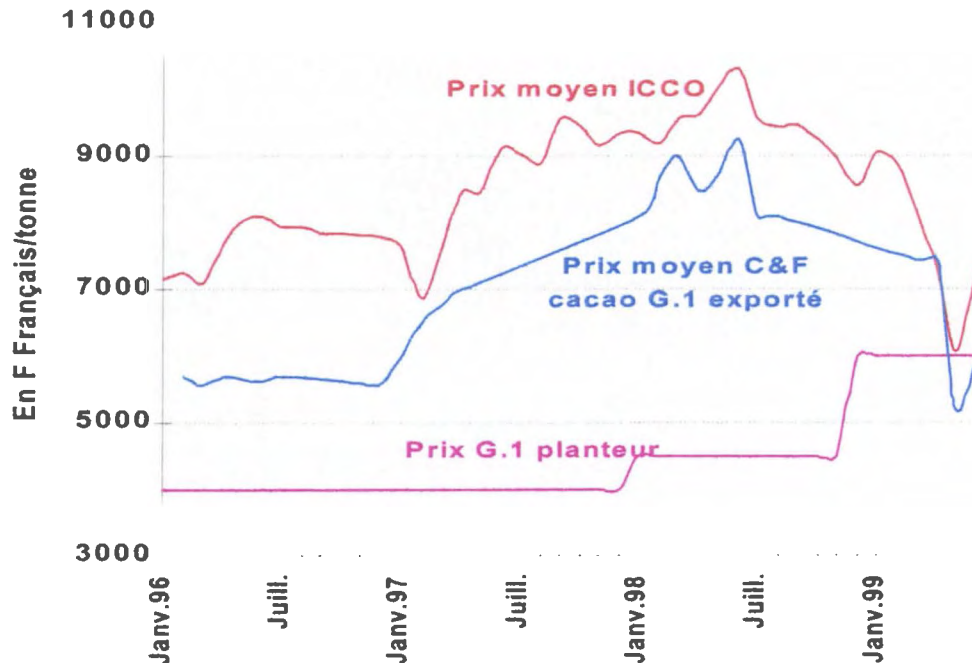
Le cacao grade II souffre toutefois d'un **goût "fumé" et "moisi"** rédhibitoire pour l'industrie chocolatière. Ces défauts sont conséquents aux mauvaises conditions de séchage et de stockage en milieu villageois où, pour protéger le cacao des pluies, celui-ci est souvent gardé près des cuisines. Ce cacao étant riche en matière grasse ($\pm 56\%$), il fixe très facilement les odeurs.

Le contrôle de la qualité physique du cacao est effectué à l'entrepôt par les services de l'agriculture qui ne sont pas rémunérés pour ce travail. Il ne semble donc pas sérieusement effectué, d'autant plus que ce service manque sérieusement de moyens.

Malgré des qualités physiques et organoleptiques correctes, le cacao gabonais souffre régulièrement d'une **décote moyenne de 40 à 50 £ Sterling/tonne** sur les cours du marché à terme de Londres.

En effet, le cacao gabonais n'étant pas considéré comme une "origine marchande" sur le marché international, l'acheteur applique une décote de façon à se protéger financièrement contre des problèmes de qualité, ou des défauts d'embarquement. Ce manque de fiabilité reconnue marque lourdement l'origine "Gabon" : achat en vue de confection de poudre de cacao de basse qualité (NESTLE Italie) ou pour faire du beurre "expeller" utilisé généralement en industrie cosmétique ou pharmaceutique (TESTA - Italie). L'utilisation du cacao gabonais est intéressante pour ces utilisations si les prix sont très bas, ou, quoiqu'il en soit, l'acheteur fera subir les coûts de transformation au vendeur...

Evolution du prix du cacao Gabonais/marché International



(SOURCES : ICCO, CAISTAB)

La **totalité des ventes** est groupée sur le premier semestre de l'année suivant la campagne principale et s'effectuent par l'intermédiaire **d'un seul courtier** AZERAD & BITOUN.

En procédant de cette manière, la Caisse s'évite toutes les tracasseries liées aux négociations avec les acheteurs et les procédures d'exportation, mais perd tout contact avec le marché international du cacao. Elle ne peut ainsi définir aucune stratégie de vente, laissant au courtier toute latitude dans les négociations et décisions de vente en fonction des tendances du marché, en lui versant en plus une commission.

Le cacao est vendu sur le terme à trois mois, mais il pourrait très bien être exporté avant échéance par lot de 25 tonnes (normes AFCC) si le marché le justifiait. Si la Caisse suivait les fluctuations internationales des prix du cacao, connaissant ses frais de portage, elle pourrait décider de vendre son cacao en rapproché ou en long terme.

Le groupement de toutes les ventes de cacao sur une seule période de l'année ne permet pas non plus de jouer sur les fluctuations du marché tout au long de l'année.

Le fait que le cacao soit **vendu "Coût et Fret"**, ne permet pas non plus à la Caisse de négocier elle-même ses polices d'assurance, laissant ainsi à l'acheteur ou au courtier la possibilité d'améliorer sa marge.

<i>Exportations</i>	<i>Composition</i>	<i>Prix de vente</i>	<i>Destinations</i>
95/96: 1095,5 tonnes	Grade I : 522,6 t Grade II: 532,7 t Déchets : 40,5 t	G. I : 575,5 Fcfa G. II: 518,5 F Dch: 100,0 F	462 t vers l'Italie 452,5 t vers la Hollande 130 t vers l'Espagne 51 t vers la France
96/97: 671,2 tonnes	Grade I : 243,7 t Grade II : 427,5 t	G. I: 660,0 Fcfa G.II: 610,0 F	426 t vers l'Espagne 245,2 t vers l'Italie
97/98: 543,0 tonnes	Grade I : 276,5 t Grade II : 266,5 t	G. I: 845,5 Fcfa G.II: 706,5 F	221 t vers la Hollande 171 t vers l'Italie 151 t vers l'Espagne

(SOURCE: CAÏSTAB)

L'augmentation de la différence de prix entre les grades I et II en 97/98 découle très certainement des réfections subies sur le grade II à cause de sa mauvaise qualité (voir résultats d'analyses). La politique d'achat au planteur et le mélange systématique récent du rebuts avec le grade II sont sûrement responsables de ces réfections.

De plus, le fait que la Caisse ne fasse qu' **un seul connaissance par contrat** (en général de 50 tonnes) fait porter le risque de réfaction sur la totalité des lots de cacao inclus dans le contrat de vente. Au contraire, s'il y a plusieurs connaissances pour un même contrat, il est possible que quelques lots de meilleur qualité ne subissent pas de réfections rapportant la perte à la vente à un niveau moindre.

Aujourd'hui, les principaux acheteurs de cacao du Gabon sont :

- . CONTINAFR - Hollande (anciennement HOLLANDO);
- . THEOBROMA - Hollande;
- . OTHONELLO - Italie (acheteur des 40 t de rebuts en 1995).

La société VALRHONA - France, acheteur de cacao de qualité des blocs de Ndjolé-Koulamoutou, n'est plus cliente du Gabon.

f) Evaluation économique de la filière :

Situation moyenne en 1999 calculée sur la base des exportations 97/98 (543 t.).

Opérations	Coûts Fcfa/kg
1- Prix d'achat moyen au planteur (85% G.I à 600 F & 15% G.II à 300F)	555
2- Frais de collecte ou ristourne sur transport assuré par planteur	20
3- Frais de transport centres collecte à magasin transit	9
4- Coût d'ensachage (sac neuf délégation régionale)	8
Prix rendu magasin transit Délégation régionale	592
5- Frais de pré-conditionnement (non évalués car faits par Caisse...)	?
6- Frais de transport vers Lbv-Owendo (moyenne de 537 km à 55 F par Tonne kilométrique)	29,5
7- Assurances magasins provinces et Owendo	3
8- Freinte sur achat ($\pm 2\%$)	11
9- Frais de magasin à FOB :	
- Perte au reconditionnement (55% G.I, 45% G.II)	90
- Fumigation	1
- Transitaires, taxes portuaires,...	37
- Acconage et divers	14
Prix de revient FOB Libreville-Owendo	777,14
10- Frais de FOB à C&F :	
- Fret (60 F en moyenne)	60
- Commission courtage (1% sur C&F)	8,8
- Freinte sur exportations (brisures et dessiccation : 0,5% sur Prix de Vente moyen, soit 776 F/kg)	3,88
11- Frais de financiers entre opération achat/vente pour 3 mois de stockage (555 F x 18% annuels)	25
12- Frais de financement sur exportation (délais d'escompte des documents: 20 jours à 18% du prix de vente moyen, soit 776 F/kg)	7,65
Prix de revient C&F (hors structure Caisse)	882,47
- Coûts de fonctionnement Caisse (± 272 M fcfa)	501
- Amortissements de la Caisse	137
Prix de revient C&F y.c structure Caisse	1.520,5

Ces calculs ont été effectués sur la base de renseignements recueillis auprès des services de

comptabilité de la Caisse, des données récoltées auprès des délégations provinciales; le tout confronté aux informations détenues par M J.Paviot, expert en commercialisation de la mission ICCO.

Le prix de revient C&F du kilo de cacao gabonais, coûts de structure de la Caisse compris, est presque le double de son prix moyen de vente sur le marché international en 1998.

Aux difficultés que rencontre la Caisse à maîtriser ses coûts de fonctionnement, s'ajoutent les décisions de l'Etat (augmentation du prix au planteur) aggravant ainsi le déséquilibre entre le coût de production du cacao national et le prix du cacao sur le marché international.

Le prix d'achat au planteur qui représentait environ 45% du prix moyen de vente en 1986, représente aujourd'hui 72%.

Malgré un prix planteur en total déphasage avec les prix du cacao sur le marché mondial, qui a considérablement chuté au cours de cette année 1999, Il est impossible de préconiser une réduction de ce prix d'achat car ceci donnerait un très mauvais signal aux planteurs dans la mesure où ces derniers ont déjà assimilé la hausse de ce prix

comme une indication de l'intérêt du Gouvernement pour la relance de la cacaoculture. **Une baisse de ce prix entraînerait**, c'est certain, **un abandon de la culture paysanne du cacao** et, par conséquent, la fin de la production nationale de cacao.

Les efforts d'assainissement financier du fonctionnement de la filière devront donc se porter à l'aval de la production, soit principalement sur les coûts opératoires de la Caisse.

Cette opération est actuellement difficilement envisageable dans la situation institutionnelle actuelle de la Caisse:

- le prix au planteur est fixé par le Gouvernement sans référence directe aux cours mondiaux du cacao;
- une fonction "service public" incompatible avec la notion de rentabilité économique: "La Caisse assure une activité à caractère social destinée à redistribuer des revenus monétaires dans le monde rural".
- une gestion publique mais autonome, en situation de monopole et donc sans référence avec la concurrence, se traduisant inévitablement par des surcoûts et des dysfonctionnements.

Seule une décision politique forte concernant les statuts et la mission de la Caisse pourrait éventuellement assainir le fonctionnement économique de la filière cacao (et/ou café...).

**QUELQUES PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER
LE FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE**

I. AU NIVEAU DE LA PRODUCTION

Comme cela l'a été décrit dans les chapitres précédents, la production de cacao au Gabon est essentiellement le fait de petits planteurs villageois. Seront toutefois émises quelques suggestions quant au devenir de tout ou partie des blocs industriels encore productifs.

a) La production villageoise

La cacaoculture paysanne se caractérise donc par :

- un vieillissement excessif du verger avec de très faibles productions par hectare, en moyenne 80 kg pour les plantations d'*amelonado* et 125 kg pour les plantations d'hybrides;
- Une très forte démotivation des cacaoculteurs se sentant abandonnés par l'Etat. Pour la majorité d'entre eux, le développement de la cacaoculture au Gabon a été une opération politique des Gouvernements et non le fait de leur propre choix;
- l'absence de travaux d'entretien dans les plantations. Les attaques répétées des insectes, rongeurs et autres maladies, aggravées par un manque de nettoyage, ont causé de graves dégâts dans les cacaoyères, ayant un impact direct sur les niveaux de productivité actuels;
- l'âge avancé des propriétaires de plantation qui ne disposent pas d'actifs masculins familiaux ou étrangers pour les aider dans les tâches agricoles. Le solde migratoire entre la campagne et les villes est fortement négatif malgré un taux de chômage en milieu urbain en forte hausse;
- culture presque exclusivement masculine;
- le manque de disponibilité financière pour louer une hypothétique main d'oeuvre temporaire ou acquérir des produits phytosanitaires et du petit matériel agricole;
- l'absence de services bancaires de crédit rural adapté et accessible à l'agriculture villageoise;
- l'achat du cacao paysan seulement deux fois par an;
- la disparition des services de vulgarisation et d'encadrement agricole : tous les services de l'Etat liés au développement agricole sont aujourd'hui incapables de fonctionner et donc sont gravement absents du monde rural;
- la concurrence de plus en plus forte des cultures vivrières (surtout la banane plantain) qui après la dévaluation du Franc cfa ont pris une part importante dans la constitution du revenu monétaire des UPF;
- la constatation contradictoire de l'abondance et de la pénurie de terres cultivables : le facteur principal de "fertilité" des terres à cacaoyers est leur proximité de la piste ou du village;

Une opération de relance de la cacaoculture devra impérativement prendre en compte tous ces facteurs et en intégrer les contraintes agronomiques et surtout socio-économiques, à son projet de re-dynamisation de ce secteur par l'intermédiaire d'une action politique, ci-après appelée Projet..

Propositions:

1- **Action psychologique auprès des planteurs** afin de renforcer l'impact de l'augmentation à 600 F/kg du prix d'achat du cacao.

La première opération à mener est l'amélioration des revenus monétaires de l'UPF par **l'augmentation de la productivité des plantations existantes** par l'adoption de techniques agronomiques simples et peu onéreuses :

a) Régulation (en cas d'excès) ou redensification (en cas d'insuffisance) de l'ombrage existant. La culture en plein soleil doit être impérativement abandonnée en milieu paysan car par trop technique et gourmande en intrants. La présence de l'ombrage présente quant à elle les avantages :

- de limiter la nocivité des dégâts d'insectes sur cacaoyers quand ceux-ci sont insuffisamment protégés;
- limiter la croissance des plantes adventices, diminuant ainsi les tâches de nettoyage tout en assurant l'entretien de la couche superficielle humifère dans la plantation;
- réguler le potentiel productif du cacaoyer et ainsi économiser sa résistance, lui permettant de s'adapter aux aléas tant phytosanitaires et agro-climatiques, que socio-économiques. Cette souplesse n'est pas de mise en culture en plein soleil;
- assurer un complément de revenu non négligeable quand le bananier est utilisé en ombrage temporaire ou l'atangatier en ombrage définitif.

Le planteur devra par contre veiller à ce que cet ombrage ne soit pas trop important car, en excès, il favoriserait le développement de la pourriture brune des cabosses par manque de ventilation du sous-bois.

b) Protection phytosanitaire de la production. Compte tenu de la pression parasitaire que subit la cacaoyère en zone forestière, il est impératif de protéger la récolte des attaques de pourriture. Cette protection doit toutefois s'effectuer à moindre coût.

- généralisation de la récolte sanitaire en fin de campagne. Elle sera donc pratiquée deux fois par an, à la fin de la récolte intermédiaire et de la récolte principale. Cette opération manuelle et simple aura pour effet direct de diminuer la source d'inoculum de phytophthora (pourriture des cabosses), champignon régulièrement responsable de la perte de plus de 50% de la production des cacaoyers, et pour effet indirect de stimuler de nouvelles floraisons et nouaisons de cabosses.

- cette récolte sanitaire pourra être complétée par des pulvérisations sur cabosses de produits fongicides de contact ou pénétrants, tels que la bouillie bordelaise, l'oxyde cuivreux ou le *Ridomil+*.

Deux passages à un mois d'intervalle en début de chaque saison des pluies (mi-février et mi-septembre) et en période de fructification devraient être suffisants pour assurer une certaine protection de la production.

La combinaison de ces deux opérations, associée à un bon réglage de l'ombrage, devrait permettre de faire chuter le taux de perte de cabosses de 50-60% à \pm 15%.

c) Protection des cacaoyers contre les attaques d'insectes. Les dégâts causés à l'arbre, et par conséquent à la production, par les mirides et les cicadelles sont souvent très importants, pouvant entraîner la mort à la suite de fortes attaques répétées (plein soleil).

Il est donc nécessaire d'assurer un minimum de protection chimique contre ces insectes.

Les méthodes classiques de traitement ayant prouvé leur inadaptation aux conditions gabonaises de culture, l'application de la méthode du badigeon, simple, efficace et bon marché est à conseiller. Expérimentée avec succès par le CIRAD en République du São Tomé et Príncipe dans le cadre de sa coopération avec le Centre de Recherches Agro-Technologiques de ce pays (CIAT/ST&P), la méthode consiste à badigeonner avec un pinceau, un mélange d'eau et d'insecticide systémique sur une zone du tronc située au dessous de la couronne. Cette opération aura pour effet d'atteindre les insectes piqueurs-suceurs vivant sur le cacaoyer à travers leur mode alimentaire, tout en préservant leurs ennemis naturels dans l'écosystème.

Cette méthode, bien que consommatrice en produit (9 kg *Orthène 50* / traitement / ha), est très économe en matériel puisque seuls une boîte métallique quelconque et un pinceau classique suffisent. La protection de l'arbre est ainsi assurée pour une période de deux mois. Deux traitements pendant la grande saison sèche devraient être suffisants.

d) Bien entendu, les tailles d'entretien classiques doivent être très régulièrement effectuées: égourmandages, nettoyage de frondaison, ...

Une attention particulière sera donnée à l'évaluation des dégâts dus aux rongeurs. Si malgré un bon entretien de la plantation le nombre de cabosses rongées devait se maintenir élevé, le passage à l'utilisation d'appâts empoisonnés ficelés sur le tronc des cacaoyers s'avérera nécessaire.

Ces quatre opérations correctement et régulièrement exécutées devraient rapidement permettre au planteur villageois de doubler, voire tripler sa production actuelle de cacao pendant quelques années, lui permettant ainsi de financer l'installation d'une nouvelle plantation.

Il est très souhaitable que dans les cinq premières années de relance de la cacaoculture en milieu villageois, les produits phytosanitaires et les pulvérisateurs ne soient pas offerts au planteur, mais vendus à un prix subventionné équivalent à 30% du prix réel d'acquisition, mettant ainsi ces matériels et produits à sa portée tout en l'impliquant financièrement.

Une expérimentation technico-économique de l'utilisation des *FUMIVAP P* ou *L* pour les traitements anti-mirides en milieu villageois pourra être lancée dès le début du projet. En effet, il serait souhaitable de disposer aussitôt d'une autre technique de traitement insecticide des cacaoyères, facilement exécutable par les planteurs, en cas de dysfonctionnement de la méthode du "badigeon".

Nouveau compte d'exploitation de la plantation de cacao:

	Amelonado trad. 1 ha	Hybride CMCE 1,5 ha
CHARGES:	59.000	80.950
Machettes & limes	8.100	8.100
Hache (/ 5ans)	1.400	1.400
Hotte	1.500	1.500
Panier	800	800
Pulvérisateur (30% de 45.000 F amort./5 ans)	2.700	2.700
Pinceau	800	800
Rejets bananiers (50 & 70 sur 3 ans)	1.700	2.400
Plants atangatiers : 10 x 1.000 F sur 10 ans	1.000	1.000
Entretien séchoir & caisse fermentation	1.500	1.500
Produits phytosanitaires: (total x 30%)	40.500	60.750
Fongicide contact (1.500 F/kg x 5 /ha)	7.500	11.250
Fongicide pénétrant (7.500 F/kg x 5 /ha)	37.500	56.250
Insecticide systémique (10.000 F/kgx 9 /ha)	90.000	135.000
PRODUITS:	204.500	281.800
Vente cacao à 555 f/kg	(200 kg) 111.000	(300 kg) 166.500
Vente bananes 6 kg/pied à 165 F/kg	49.500	69.300
Vente rejets bananiers à 100 F/rejet	5.000	7.000
Vente atanga (10 kg/arbre à 800 F/kg)	39.000	39.000
Nombre de jours de travail	48	60
REVENU PLANTATION CACAO	145.500	200.850
Résultat par journée de travail	3.050	3.350

Avec ces résultats par journée de travail, la reprise des vieilles plantations de cacaoyers devient une activité compétitive vis à vis des autres cultures traditionnelles.

Ce niveau de compétitivité minimum doit être impérativement atteint si l'on veut motiver les villageois à se relancer dans la cacaoculture.

Ces résultats calculés peuvent être améliorés si le planteur obtient gratuitement ses rejets de bananiers et s'il améliore son coefficient de vente de son cacao en grade I.

Fort de ces résultats intéressants, le planteur sera enclin à établir de nouvelles plantations, si possible avec du matériel végétal amélioré.

Cette situation favorable à un réel redémarrage de la culture du cacao en milieu paysan ne peut être atteinte que si des services d'encadrement technique et de fourniture d'intrants, ainsi qu'un système de crédit rural adapté sont rapidement créés.

La réhabilitation du CMCE pour la production de semences hybrides améliorées, accompagnée par la mise en place d'une opération de recherche pour la sélection de nouveaux croisements de cacaoyers mieux adaptés aux conditions locales de culture, est impérative dès le début de l'opération.

La motivation du paysan la cacaoculture sera encore renforcée s'il lui est possible et peu onéreux de vendre son cacao de manière plus étalée dans l'année. Ses ressources monétaires seront ainsi mieux réparties dans l'année et son pourcentage de cacao vendu en grade inférieur

certainement revu à la baisse du fait du raccourcissement des périodes de stockage approximatif "en case". Indirectement, la qualité du cacao national sera améliorée.

2- Action de replantation ou de création de nouvelles plantations de cacaoyers hybrides.

Une fois que la population se sera réconciliée avec la cacaoculture alors il sera possible de motiver les planteurs à la replantation. Une replantation sous vieille cacaoyère bien entretenue (traitements phytosanitaires) est envisageable.

Si le CMCE est réhabilité et productif, il pourra alors fournir les semences hybrides sélectionnées indispensables aux replantations.

Si des problèmes d'approvisionnement devaient se produire avec le CMCE, le Centre de Recherches de São Tomé dispose d'un nombre important de champs semenciers en pleine production où sont reproduits les croisements du CMCE, ainsi que de nouvelles hybridations sur base d'*amelonado*.

Ces nouvelles plantations se feront sous vieille cacaoyère si le planteur n'est pas disposé à ouvrir une nouvelle parcelle, sur vieille jachère, ou mieux, sur une nouvelle parcelle déforestée (cette dernière possibilité reste toutefois peu plausible dans l'état actuel des choses).

- a) Les semences hybrides sélectionnées seront semées en pépinière dans des sacs plastiques fournis gratuitement par le projet, ou subventionnés à 70%. Si une pépinière collective n'a pas été créée par le projet dans le village, le planteur se chargera de l'élevage de ses semenceaux pendant 5-6 mois.
- b) Sous vieille cacaoyère, le problème d'ombrage se posera avec moins d'acuité. Par contre, la protection contre les insectes présents dans la cacaoyère, ainsi que la régulation de l'ombrage par l'élimination régulière des vieux cacaoyers productifs ou non, seront primordiales pour la réussite de la replantation.
- c) Sur vieille jachère, après les opérations de défriche-brûlis et de piquetage, un ombrage provisoire de bananiers sera planté (environ 500 bananiers/ha). Au même moment, les arbres d'ombrage définitif seront eux aussi plantés: fruitiers tels que l'*atangatier*, et/ou de la famille des légumineuses comme l'*Albizzia*, l'*Erythrina* ou le *Gmelina*, à raison de 100-120 arbres/ha. Le mélange de plusieurs espèces est préférable.
Il est préférable que l'installation de l'ombrage soit effectué au moins 6 mois avant la plantation des jeunes cacaoyers, soit en janvier pour une plantation des cacaoyers en août.
- d) Les semenceaux hybrides seront plantés à la densité de 1.111 pieds / ha, soit à un écartement de 3 x 3 m.
- e) La protection phytosanitaire pourra se faire par la méthode du "badigeon", qui s'est avérée plus efficace et plus simple d'application sur jeunes plants. La pulvérisation d'insecticide pourra venir en complément et à faible coût en cas de problème ponctuel.

A l'étude des deux tableaux de coûts d'exploitation de nouvelles plantations sous vieille cacaoyère et sur vieille jachère, il ressort que la culture du cacao a du mal à être compétitive avec la culture de la banane plantain dans les premières années et plus tard avec la culture de l'*atangatier*. Ceci n'est valable que dans le cas où les produits issus de ces deux cultures se maintiennent à un niveau de demande élevé pour une offre insuffisante.

Coût d'exploitation d'un hectare de replantation sous vieille cacaoyère

Vieux cacaoyers: 500-800 pieds / ha; élimination régulière sur 5 ans.
Jeunes cacaoyers hybrides, plantés en 3 x 3 m, soit 1111 pieds / ha

Dans le cadre d'un projet d'appui de 5 ans (subvention à 70% intrants)

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Nombre de vieux cacaoyers: en moyenne 700 en N.0	600	600	300	300	100	0	0	0	0	0
Production cacao en kg de cacao marchand / ha	180	200	150	200	280	400	550	700	800	800
A- MAIN-D'ŒUVRE	232	97	99	90	58	58	72	73	77	77
Pépinière: semis & entretien pendant 5 mois	45	8								
Piquetage & coupe piquets	20									
Elimination vieux cacaoyers	15		25	25	8					
Trouaison	25	1								
Transports plants & plantation	30	2								
Plantation bananiers en ombrage provisoire	8	2								
Plantation ombrage définitif (atangatières ou autres)	3	1	1							
Régulation ombrage forestier existant (annelation)	5	2								
Désherbages et égourmandages; autres tailles	8	8	6	6	8	6	8	8	8	8
Détourages-pallage	8	8	8	8	4					
Traitements phytosanitaires insecticides (jeunes & vieux)	45	45	35	35	30	25	25	25	25	25
Traitements phytosanitaires fongicides (vieux puis jeunes)	10	10	8	8	8	12	14	20	22	22
Remplacements semenciers morts (10%)	4	4								
Récolte bananes et rejets	6	6	6	3						
Elimination bananiers			10	5						
Récolte & travaux post-récolte + transports	15	15	9	9	10	15	25	20	22	22
B- CHARGES	114 500 F	88 400 F	58 700 F	48 100 F	44 750 F	140 400 F	222 800 F	224 500 F	230 600 F	224 500 F
Sacs plastique pépinière (gratuits projet ou subv ^a 70%; 40 Fct/u.)	15 000									
Arrosoir (4 000 F sur 2 ans)	2 000	2 000								
Machettes & limes	8 100	8 100	8 100	8 100	8 100	8 100	8 100	8 100	8 100	8 100
Hache (7 000 F / 5 ans)	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400					
Hotte	1 500		1 500		1 500		3 000		4 500	
Paniers	800	800	800	800	800	800	1 600	2 400	2 400	2 400
Pulvérisateur (30% de 45 000 F / 5 ans)	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000
Pinceaux	1 600		1 600		1 600		1 600		1 600	
Réservoir eau (fût 200 l): 16 500F / 3 ans	5 500	5 500	5 500							
Entretien séchoir & Caisses de fermentation	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	2 500	12 500	1 500	1 500	1 500
Achat rejets bananiers (100 bananiers à 100F)	10 000						(Nouv. Séchoir)			
Achat plants atangatières (20 plants à 1 000 F/plant)	20 000									
Produits phytosanitaires : (total x 30%)	44 400	44 400	33 600	33 600	27 150	120 000	187 000	203 500	203 500	203 500
Fongicide contact (1 500 F/kg x 5/ha pour 1 111 pieds/ha)	4 500	4 500	3 000	3 000	3 000	7 500	9 000	10 500	10 500	10 500
Fongicide pénétrant (7 500 F/kg x 5/ha pour 1 111 pied/ha)	23 500	23 500	15 000	15 000	7 500	37 500	45 000	60 000	60 000	60 000
Insecticide systémique (10 000 F/kg x 12/ha pour 1 800 pieds/ha)	120 000	120 000	94 000	94 000	80 000	75 000	133 000	133 000	133 000	133 000
C- PRODUITS	208 900 F	220 000 F	192 250 F	181 000 F	171 400 F	302 000 F	465 250 F	548 500 F	604 000 F	604 000 F
Vente cacao à 555 F en moyenne /kg	99 900	111 000	83 250	111 000	155 400	222 000	305 250	388 500	444 000	444 000
Vente bananes à raison de 6 kg/pied à 165 F/kg	99 000	99 000	99 000	45 000						
Vente rejets bananiers à raison de 100 F/rejet; 1 rejet/pied	10 000	10 000	10 000	5 000						
Vente atanga (10 kg/arbre à 800 F/kg)	-	-	-	-	16 000	80 000	160 000	160 000	160 000	160 000
REVENU DE LA NOUVELLE PLANTATION	94 400 F	153 600 F	135 550 F	112 900 F	126 650 F	161 600 F	242 450 F	324 000 F	373 400 F	379 500 F
Résultat par journée de travail	407 F	1 584 F	1 369 F	1 254 F	2 184 F	2 786 F	3 367 F	4 438 F	4 849 F	4 929 F

Afin de coller à la réalité villageoise, aucune fertilisation n'est prévue

A partir de N.6, plus de subventions, ni sur les produits, ni sur le matériel

Coût d'exploitation d'un hectare de nouvelle plantation sur vieille jachère

Vieille jachère d'une dizaine d'années minimum, à défricher.

Jeunes cacaoyers hybrides plantés en 3 x 3 m, soit 1111 pieds / ha

Dans le cadre d'un projet d'appui de 5 ans (subvention à 70% intrants)

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Production cacao en kg de cacao marchand / ha	0	0	0	60	230	400	520	650	800	800
A- MAIN-D'ŒUVRE	286	119	107	109	101	82	73	76	82	82
Pépinière: semis & entretien pendant 5 mois	45	12								
Débroussaillage de la parcelle & brûlis	20									
Piquetage & coupe piquets	20									
Trouaison	25	3								
Transports plants & plantation	30	2								
Plantation bananiers en ombrage provisoire & transport; ± 500 pieds	38	5								
Plantation ombrage définitif (± 100 atangatières ou autres)	12	1								
Dés herbages et égourmandages; autres tailles (4 passages/an)	32	32	32	32	32	28	15	10	10	10
Détourages-paillage (6 hj à 3 passages/an)	18	18	18	20	12					
Traitements phytosanitaires insecticides	18	16	18	18	18	25	25	30	30	30
Traitements phytosanitaires fongicides				2	10	14	16	18	22	22
Remplacements semenciers morts (10%)	4	4								
Récolte bananes et rejets	24	24	24	15	8					
Élimination bananiers			15	10	8					
Récolte & travaux post-récolte + transports				12	13	15	17	18	20	20
B- CHARGES	161 000	43 000	44 100	53 200	43 250	139 400	211 800	224 500	229 100	224 500
Sacs plastique pépinière (gratuits projet ou subv° à 70%; 40 Fcfa/u.)	15 000									
Arrosoir (4 000 F sur 2 ans)	2 000	2 000								
Machettes & limes	8 100	8 100	8 100	8 100	8 100	8 100	8 100	8 100	8 100	8 100
Hache (7 000 F / 5 ans)	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400					
Hotte	1 500		1 500		1 500		3 000		3 000	
Paniers	800	800	800	800	800	800	1 600	2 400	2 400	2 400
Pulvérisateur (30% de 45 000 F / 5 ans)	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000
Pinceaux	1 600		1 600		1 600		1 600		1 600	
Réservoir eau (fût 200 l); 16 500 F / 3 ans	5 500	5 500	5 500							
Construction & entretien séchoir & Caisses de fermentation				15 000	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Achat rejets bananiers (500 bananiers à 100F)	50 000									
Achat plants atangatières (50 plants à 1 000 F/plant)	50 000									
Produits phytosanitaires : (total x 30%)	22 500	22 500	22 500	25 200	25 650	120 000	187 000	203 500	203 500	203 500
Fongicide contact (1 500 F/kg x 5/ha pour 1 111 pieds/ha)				1 500	3 000	7 500	9 000	10 500	10 500	10 500
Fongicide pénétrant (7 500 F/kg x 5/ha pour 1 111 pied/ha)				7 500	7 500	37 500	45 000	60 000	60 000	60 000
Insecticide systémique (coût ± 67 Fcfa / pied)	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	133 000	133 000	133 000	133 000
C- PRODUITS	545 000	545 000	545 000	301 300	127 650	262 000	488 600	760 750	844 000	844 000
Vente cacao à 555 F en moyenne /kg	0	0	0	33 300	127 650	222 000	288 600	360 750	444 000	444 000
Vente bananes à raison de 6 kg/pied à 165 F/kg	495 000	495 000	495 000	243 000						
Vente rejets bananiers à raison de 100 F/rejet; 1 rejet/pied	50 000	50 000	50 000	25 000						
Vente atanga (10 kg/arbre à 800 F/kg)						40 000	200 000	400 000	400 000	400 000
REVENU DE LA NOUVELLE PLANTATION	383 900 F	502 000 F	500 900 F	248 100 F	84 400 F	122 600 F	276 800 F	536 250 F	614 900 F	619 500 F
Résultat par journée de travail	1 342 F	4 218 F	4 681 F	2 276 F	836 F	1 495 F	3 792 F	7 056 F	7 499 F	7 555 F

A partir de N.6, plus de subventions, ni sur les produits, ni sur le matériel

Si par une libéralisation de la collecte du cacao en milieu villageois par exemple, l'approvisionnement des marchés en bananes et atanga devait s'en trouver amélioré, les prix au producteur de ces deux produits s'en trouveraient affectés.

Le prix du kilo de cacao au producteur n'est pas quant à lui sujet à des variations de marché, si bien entendu le Gouvernement Gabonais maintient fermement sa position de soutien du prix pour au moins 5 à 6 ans.

Les autres facteurs militant en faveur de la cacaoculture, en dehors de sa pérennité, sont :

- l'inaltérabilité relative de sa production;
- le très faible coût d'acquisition du matériel végétal (actuellement subventionné à 100% par l'Etat) ;
- la bonne résistance agronomique aux aléas socio-économiques de la filière cacao, uniquement en ce qui concerne les cacaoyères sous ombrage permanent. On peut parler d'une certaine élasticité de la cacaoyère aux sollicitations de la filière nationale, voire du marché international (dans la limite communément adoptée de durée de vie économique d'une cacaoyère, à savoir ± 30 ans).

b) La production des blocs industriels:

La situation difficile de la SOGAGAB décrite précédemment impose que ses blocs soient redistribués à des privés.

Malgré un prix de cession à l'hectare apparemment modique, peu de repreneurs potentiels se sont déclarés : les parcelles sont trop dégradées et trop éloignées des villages pour intéresser les manoeuvres de la société ou les villageois. Leur réhabilitation serait beaucoup trop onéreuse (± 2 M.Fcfa/ha selon D.Duris) pour une productivité très incertaine.

La cession de parcelles encore productives, et après morcelage, pourrait se faire, à l'exemple d'HEVEGAB pour ses plantations villageoises, sous forme de sous-traitance (proposition déjà faite par la mission SOFRECO en mars 1994). L'avantage de ce système est de pouvoir imposer un cahier des charges aux intéressés avec l'aide financière et technique du projet. La finalité peut être la cession de la parcelle réhabilitée et rentable au planteur dans le cas où il a fait preuve de sérieux et de motivation dans son travail.

Les premières opérations de réhabilitation à effectuer sur ces blocs sont :

- 1- Plantation d'un ombrage provisoire de bananiers plantains à forte densité, à savoir entre 500 et 700 pieds par hectare. La commercialisation des bananes et la vente des rejets se fera au bénéfice du planteur sous contrat. La présence des bananiers sera maintenue pendant 3 ans.
- 2- Dans le même temps, sera planté l'ombrage définitif à base d'*atangatiers* ou de légumineuse de type *albizzia molucana*, *erythrine* sans piquants ou mieux de *gmelina* (testé et disponible au CIAT/ST&P ou au projet ECOFAC à São Tomé). Un mélange de plusieurs essences est souhaitable. La commercialisation des fruits de l'*atangatier* serait au bénéfice du planteur.
- 3- Plantation de cacaoyers hybrides à base d'amelonado, plus chétif mais plus rustique, résistant mieux aux aléas agronomiques et socio-économique de la cacaoculture gabonaise.
- 4- Une ligne de crédit pourra être éventuellement ouverte au planteur.



Opération d'écabossage à la SOCAGAB.
(Woleu-N'tem)



Séchoir "tobis" ("autobus") d'un village du
Woleu-N'tem.

c) Le traitement post-récolte au niveau des producteurs :

De manière générale, le cacao exporté par le Gabon est de qualité correcte. Cette remarque est aujourd'hui surtout valable pour le grade I, car depuis que le grade II n'est plus différencié à l'achat du rebut, celui-ci souffre de graves défauts : principalement la présence de moisissures et d'insectes, et l'odeur de "fumé".

Fort heureusement, la Caisse procède à un reconditionnement avant exportation diminuant ainsi l'incidence de ces défauts sur la vente de son cacao, mais augmentant ses coûts opératoires.

Le cacao n'étant acheté que deux fois l'an, celui-ci est stocké à la case du planteur dans des conditions de conservation souvent inadaptées pendant plusieurs mois, dans l'attente de l'ouverture de la campagne d'achat de la Caisse (juin et décembre). Cette dernière devrait commencer plus tôt et se clôturer plus tard afin de préserver toute la qualité intrinsèque du cacao.

Pour des motifs différents, le planteur serait très favorable à cette modification.

Si la technique de fermentation est à peu près bien maîtrisée par les producteurs, il faut quand même souligner qu'en général le cacao est à la limite du sur-fermenté. Une fermentation de 3 x 2 jours avec 2 retournes est amplement suffisante. Certains planteurs ont, en effet, tendance à vouloir augmenter le temps de fermentation à 7 ou 8 jours, arguant du fait que la caisse considère la fève violette comme un défaut, donc comme motif de déclassement.

Cette décision de la Caisse est une erreur et lui fait courir le risque de commercialiser un cacao sur-fermenté, c'est à dire ayant perdu de son potentiel aromatique.

Il a été prouvé que le cacao continue sa fermentation au cours du stockage, donc il est préférable d'acheter au planteur un cacao pouvant présenter jusqu'à 20-30% de fèves violettes ou demi-violettes et être sûr d'exporter un cacao à bon potentiel aromatique.

Notons que ces critères sont toutefois laissés à l'appréciation de l'acheteur qui préférera ou non un certain pourcentage de fèves violettes.

Au niveau du séchage, le planteur devra abandonner le séchage sur tôle ondulée. En effet, si le noircissement extérieur de la fève, dû à une réaction d'oxydation au contact du métal, n'affecte en rien la qualité intrinsèque du cacao, elle nuit à son "image marketing". L'aspect visuel d'un cacao est important au niveau de sa commercialisation sur le marché international.

En résumé, nos recommandations sont :

- 1- Fermentation en 3 x 2 jours;
- 2- Abandon du séchage sur tôle ondulée ou toute pièce métallique;
- 3- Stockage des sacs de cacao loin de toute source de fumée ou d'odeur soutenue (essence, produits chimiques, ...), les sacs n'entrant pas en contact avec le sol et les murs de la case (transferts d'humidité);
- 4- Ouverture plus longue de la campagne d'achat afin de diminuer le temps de stockage du cacao au village, surtout en saison des pluies, et assurer une meilleure répartition temporelle des revenus paysans issus de la cacaoculture.



Vieux réfrigérateur servant de caisse de fermentation (O-Ivindo)



Abri pour fermentation du cacao. Planteur du Woleu-N'tem

II. AU NIVEAU DE LA COMMERCIALISATION INTERNE

Bien que devant s'effectuer dans une mouvance internationale de privatisation des filières café et cacao (actuellement en cours en Côte d'Ivoire et au Cameroun), il n'est pas envisageable qu'une réforme de la filière cacao au Gabon se fasse dans ce sens. En effet, vu la faiblesse de la production nationale, un seul acheteur privé pourrait se trouver en situation de monopole et dicter sa loi aux producteurs. Les régions productrices reculées comme l'Ogooué-Ivindo seraient inévitablement délaissées étant donné leurs coûts de collecte plus élevés qu'ailleurs.

Un organisme étatique ou para-étatique doit donc continuer d'assurer l'achat interne du cacao national, au moins pendant une période transitoire d'adaptation au marché, mais avec de notables modifications dans sa structure et son mode de fonctionnement.

L'achat du cacao au producteur:

- La collecte du cacao en milieu rural par des commerçants privés devrait être autorisée. L'intensification des échanges commerciaux entre les villages et le monde urbain, résultant de cette libéralisation de la collecte, devrait permettre d'alléger le poids de la vie au village et la rendre plus attractive pour les jeunes. L'Etat se chargerait du désenclavement structurel ou conjoncturel des zones de production ou potentiellement productives.

Le collecteur privé, agréé par la Caisse, qui livrera le cacao au centre régional de collecte de la Caisse, sera rémunéré en fonction de la qualité, recevant en sus un différentiel pour le transport. Si une zone lui est préférentiellement affectée, ce différentiel sera évalué en fonction de la distance moyenne parcourue et de la quantité estimée (et de la qualité) de cacao produit dans cette même zone.

D'après nos estimations, ce différentiel par kilo transporté pourrait se situer entre 25 et 35 francs dans le Woleu-N'tem et l'Ogooué-Lolo, et entre 25 et 45 francs dans l'Ogooué-Ivindo.

- Le système d'achat à prix différentiels en fonction de la qualité doit être, non seulement, maintenu mais renforcé dans son contrôle (cut-test sérieusement effectué par des agents qualifiés). Ne doit être acheté au prix du grade I que le cacao répondant strictement aux normes de cette classification. Il doit être mis fin aux "arrangements" actuellement en cours.

Par ailleurs, le **rebut (hors-standard) doit être irrémédiablement séparé du grade II**. Afin de ne pas démotiver les planteurs, ou le commerçant, celui-ci pourrait leur être acheté à un prix équivalent au tiers du prix grade II.

Grâce à un prix planteur grade I motivant et des conditions de contrôle drastiques de la qualité, le producteur sera amené à produire un cacao de bonne qualité.

Toutefois, un **gros effort de communication en milieu rural** sera à mettre en place afin de bien expliquer aux populations le bien fondé de ce système de prix différenciés. En effet, de nombreux producteurs ne comprennent pas pourquoi le même cacao peut leur être acheté à des prix très différents et en prennent ombrage : *"il n'existe pas plusieurs prix pour la banane, le manioc ou l'arachide. Alors pourquoi le cacao ? La Caisse cherche à s'enrichir sur notre dos !"*.

- Un **contrôle de l'humidité** doit être impérativement institué au centre d'achat. Tout cacao ne respectant pas les normes sera refusé ou déclassé, si le centre dispose d'installations de séchage. Ceci améliorera sensiblement la qualité du cacao (baisse du pourcentage de moisissures) et diminuera d'autant la perte de poids (jusqu'ici jamais évaluée) au cours du stockage, qui, nous l'avons vu, peut être très long.

La Caisse Cacao :

- Le temps de stockage du cacao dans les centres de collecte régionaux doit être diminué. Dès que le cacao est conditionné et mis en sac neufs "export" tarés à 67 kg net, il doit être expédié vers l'entrepôt de Libreville, au port d'Owendo. Bien conditionné, le cacao n'aura pas à subir la traditionnelle re-classification avant l'exportation, ce qui diminuera d'autant les coûts de fonctionnement, la freinte sur achat et surtout les pertes au re-conditionnement précédemment évaluées à 90 Fcfa par kilo.
- La campagne d'achat doit être ouverte sur une plus longue période ou à plusieurs moments dans l'année afin de limiter au maximum le temps de stockage du cacao en milieu villageois.
- La Délégation régionale de la Caisse, dont le rôle ne devrait se limiter qu' à l'achat, le conditionnement et l'expédition du cacao vers Libreville-Owendo, pourrait alors procéder à une diminution du nombre de ses employés permanents, actuellement en surnombre en regard aux quantités collectées. Ceci aurait pour effet de diminuer conséquemment le montant des charges fixes, tout en limitant les frais d'investissements en véhicules et en logements.

Par ailleurs, la Délégation pourrait essayer de rentabiliser ses locaux ainsi que ses transports au retour de Libreville, par l'ouverture d'un "économat" où l'agriculteur trouvera, éventuellement sur crédit/récolte, tous les produits et matériels à prix étudiés (voire à prix "Projet"), accompagnés des nécessaires explications et conseils.

Une analyse économique du fonctionnement de la Délégation du Woleu-N'tem, dans le cadre de la recherche d'un allègement des coûts de structure de la Caisse, devra définir la pertinence du maintien des centres secondaires de collecte de Minvoul et Bitam, ou de leur cession.

- La Caisse se charge de l'expédition du cacao vers Libreville-Owendo, ou sous-traité à des transporteurs privés à un coût maintenu de 55 F/Tonne kilométrique.
- A l'entrepôt d'Owendo, la Caisse n'effectuera plus l'opération de re-conditionnement, celle-ci étant devenue inutile si le pré-conditionnement est correctement effectué aux centres régionaux de collecte. En revanche, il sera judicieux d'installer une petite structure de tri et de ré-ensachage afin de ré-intégrer au coup par coup et en petite quantité le hors-standard dans les lots de cacao grade II. La perte de 90 F/kg due au reconditionnement avant exportation, se transformera en un gain de 30 F/kg.
- Les normes qualitatives, de procédures d'échantillonnage et d'analyses devront être mises en conformité avec les normes internationalement reconnues, telles que celles de l'AFCC (Association Française du Cacao et du Chocolat).

Estimation des nouveaux coûts de la filière sur la base de 543 t. exportées.

<i>Opérations</i>	<i>Coûts Fcfa/kg</i>
1- Prix d'achat moyen au planteur (55% G.I à 600 F, 30% G.II à 300 F et 15% hors-standard à 100 F/kg)	435
2- Frais moyen de collecte ou ristourne sur transport assuré par privé	32
3- Frais de transport centres collecte secondaires à magasin transit	9
4- Coût d'ensachage (sac neuf délégation régionale)	8
<i>Prix rendu magasin transit Délégation régionale</i>	484
5- Frais de pré-conditionnement (non évalués car faits par Caisse...)	?
6- Frais de transport vers Lbv-Owendo (moyenne de 537 km à 55 F par Tonne kilométrique)	29,5
7- Assurances magasins provinces et Owendo	2,35
8- Freinte sur achat ($\pm 2\%$)	8,7
9- Frais de magasin à FOB :	
- Gain au reconditionnement "export" (55% G.I, 45% G.II)	- 30
- Fumigation	1
- Transitaires, taxes portuaires,...	37
- Acconage et divers	14
<i>Prix de revient FOB Libreville-Owendo</i>	546,55

Grâce à ces quelques modifications, le prix de revient baisserait de plus de 230 Fcfa/kg par rapport à l'actuel prix de revient FOB-Libreville qui est de 777 F ...

L'évolution ultérieure possible, et sûrement souhaitable, serait le retrait total de la Caisse Cacao du système de commercialisation interne dans son ensemble.

Le prix bord-champ du kilo de cacao étant fixé par le Gouvernement, l'achat et l'acheminement du produit vers Libreville-Owendo serait assuré par les commerçants privés agréés par la Caisse. Celle-ci ne s'assurerait plus que du respect d'un certain nombre de règles de conduite inhérentes à l'agrément de commercialisation cédé au privé. Le respect des intérêts du producteur n'en serait pas des moindres.

L'agrément pourra être retiré immédiatement en cas de manquement de la part du commerçant-collecteur.

Cet agrément aura pour but d'éviter l'intervention d'un trop grand nombre d'opérateurs et garantir une certaine moralisation de la profession.

Avantages:

- Meilleure répartition dans l'année de l'achat du cacao au planteur, favorisant ainsi une dé-saisonnalité de son mode de consommation et intensifiant les flux commerciaux et monétaires dans le monde rural.
- Allègement des charges de l'Etat en gestion des investissements et des salaires de fonctionnaires, ainsi que gain sur les moindres subventions à verser à la Caisse.
- Une certaine concurrence entre les acheteurs les conduira à rechercher le moindre coût, qui sera en tous cas très inférieur à celui de la Caisse. Ces commerçants effectuant souvent à vide l'aller ou le retour vers Libreville, diminueront ainsi très nettement leurs coûts de transport grâce au fret cacao et/ou café.
- Concentration à l'entrepôt d'Owendo des moyens de contrôle de la qualité et du conditionnement du cacao.

Risques:

- Absence de garantie d'achat sur l'ensemble du territoire, notamment dans certaines zones éloignées (Ogooué-Ivindo). Pour compenser ce risque, la Caisse pourrait octroyer un droit de collecte à son représentant, ou privilégier financièrement l'acheteur.
- Risque d'apparition de prix d'achat au planteur différents selon les zones de production. La Caisse devra s'assurer d'une honnête évaluation de son prix garanti au port d'Owendo afin que les acheteurs ne répercutent pas au planteur les surcoûts de collecte en zones éloignées ou d'accès difficile.
- Risques de conflits relatifs à la qualité du produit entre producteur et commerçant d'une part, et commerçant et Caisse d'autre part. La filière devra mûrir et les opérateurs se professionnaliser afin de dépasser ce type de problèmes.
- Licenciement d'un certain nombre de salariés de la Caisse et, très certainement, vente à perte d'une partie de ses installations.

III. AU NIVEAU DE LA COMMERCIALISATION EXTERNE

Compte-tenu du faible volume de cacao (et de café) exporté, il est aujourd'hui difficilement envisageable de privatiser le secteur d'exportation du cacao.

Dans un premier temps, il est souhaitable que la Caisse, gardant le même statut, continue à assurer la commercialisation externe du cacao national, mais en modifiant sa manière de procéder.

- 1- Les **Caisses de Stabilisation du café et du cacao** basées à Libreville, doivent être **officiellement regroupées** et utiliser le même personnel afin d'en alléger les coûts opératoires.

La Caisse unique pourrait être constituée comme suit:

- Un Directeur, spécialisé en commerce international, qui serait en charge des exportations café-cacao. Il entretiendra des relations étroites avec les courtiers et acheteurs potentiels, mais surtout restera en contact journalier avec les marchés internationaux, ceci afin d'en percevoir aussitôt les moindres évolutions et ainsi définir rapidement des stratégies de vente. Le Directeur sera aidé dans sa tâche par un adjoint, ou mieux, une secrétaire de Direction.
- Un responsable de la section approvisionnement-achat, chargé de gérer l'acheminement du café et du cacao des provinces vers l'entrepôt d'Owendo, ainsi que contrôler la qualité et le conditionnement avant exportation. Ultérieurement, il sera en charge de la rémunération des commerçants-livreurs. Ce responsable sera aidé dans sa tâche par le Chef de l'entrepôt et une secrétaire-comptable.
- A l'entrepôt d'Owendo, outre le chef, seront employés en permanence, deux gardiens, un chauffeur (voiture, camion et élévateur) et deux manoeuvres spécialisés. Lors de la campagne de vente des manoeuvres temporaires seront engagés. Les contrôles de qualité aux normes AFCC, seront effectués conjointement par la Direction du Conditionnement du Ministère de l'Agriculture et la Caisse. La présence régulière d'un agent du Service des Poids et Mesures sera souhaitable pendant la campagne d'achat, afin de limiter les contentieux entre les transporteurs et la Caisse.
- Un chauffeur-vaguemestre pourra être engagé par la Direction afin de faciliter son fonctionnement et les liaisons avec Owendo.

- 2- La **politique de vente à l'exportation doit être entièrement revue** afin de générer la meilleure marge possible. Les volumes de vente étant très limités, il est effectivement beaucoup plus rationnel économiquement de négocier en direct que de passer par de coûteux intermédiaires.

Pour cela, il faut néanmoins bien percevoir les marchés internationaux, physiques comme "à terme". La mise en place de moyens d'informations fiables et rapides (INTERNET, REUTER) sur les marchés physiques, les bourses et les changes conduirait à une pénétration accrue des réseaux commerciaux internationaux.

Le développement d'une politique de marketing direct (contact avec les clients) et indirect (adhésion à l'AFCC et intensification des contacts avec l'ICCO) déboucherait sur une meilleure mise en adéquation de l'origine "Gabon" avec les utilisateurs et le négoce international (besoins et qualité).

La Caisse doit rasséréner le marché vis à vis de son cacao. Pour cela il faut qu'elle s'engage à suivre avec rigueur les contraintes de vente sur le marché: respect de l'embarquement aux périodes contractuelles, franchise envers la contrepartie quand un problème se pose lors de l'exécution d'un contrat, ...etc

Une bonne connaissance des marchés à terme et des frais de portage peut permettre à la Caisse d'améliorer sa performance commerciale par la réalisation de ventes "en rapproché" ou en "long" sur stocks, voire "à découvert". Cette dernière possibilité ne sera possible qu'avec la garantie de l'AFCC et seulement quand le cacao gabonais sera reconnu comme une "origine marchande" fiable par le marché. En effet, ce type d'opération ne sera possible que si le vendeur est reconnu pour son sérieux sur le marché et ne risque pas une survente de son cacao.

La maîtrise de telles pratiques de vente sur le marché international permettraient à la Caisse de récupérer une partie des primes disponibles en jouant sur les échéances des marchés à terme.

En outre, la Caisse pourrait effectuer ses chargements en début des périodes contractuelles, économisant ainsi sur ses frais de portage.

- 3- Au niveau d'une **amélioration "physique" et "économique" des conditions internes de maintien de la qualité du cacao gabonais** avant l'exportation, quelques opérations doivent être entreprises:
- a) L'entrepôt d'Owendo devra être équipé d'une structure de tri-nettoyeur (type catador GORDON couplé à un nettoyeur-séparateur MAROT) et d'une ensacheuse-peseuse automatique (tarée à 66,7 kg nets de cacao par sac, soit 15 sacs par tonne). Cette installation permettra le tri du cacao hors-standard puis sa ré-insertion à petites doses dans des lots de grade II.
Il faudra, par ailleurs, prévoir l'achat de sac en toile de jute un peu plus grands que les sacs actuels ou diminuer le tarage à 62,5 kg/sac, soit 16 sacs/tonne. En effet, une perte non négligeable à la manutention est constatée et tient au sur-remplissage des sacs légèrement trop petits pour supporter 67 kg.
 - b) Les volets automatiques d'aération de l'entrepôt doivent être réparés car ils aident à maintenir une humidité relative de l'air acceptable dans le local de stockage (HR < à 80%). Pour maintenir de bonnes conditions de conservation du produit, surtout quand le stockage peut se prolonger, le magasin doit être bien ventilé pendant les heures chaudes et sèches, mais hermétiquement fermé en dehors de ces heures.
Les fèves de cacao étant très hygroscopiques, une reprise d'humidité du cacao en cours de stockage est très rapide et serait catastrophique pour la qualité du cacao.
 - c) Avant même l'entrée en magasin de stockage, il est primordial de contrôler le degré d'humidité du cacao. Le stockage d'un cacao trop humide (> à 8%) risquerait d'engendrer une dégradation des fèves par développement de moisissures internes et conduire à une réfaction sévère du lot à la vente à l'exportation.

L'autre avantage de la mesure de l'humidité du cacao avant l'entrée en entrepôt sera de pouvoir enfin évaluer le taux de perte de poids entre l'entrée en magasin et la sortie pour l'exportation.

- d) Si les durées de stockage en entrepôt restent longues, il sera conseillé de procéder à une désinsectisation des lots douteux dès leur entrée en entrepôt. Cette fumigation par lot de 25 tonnes peut se faire simplement et à moindre coût, sous bâche plastique, avec des comprimés de phosphore d'hydrogène. Une autre fumigation sera obligatoire quelques jours avant l'embarquement, à l'emportage en container.

IV. CONCLUSION

Comme cela l'est apparu clairement tout au long de cette analyse, la filière cacao gabonaise (comme la filière café d'ailleurs) se caractérise par un manque de professionnalisation de tous les métiers qui la composent.

La nécessaire réorganisation de la filière devra passer avant toute chose par la formation et l'encadrement de la majorité de ses acteurs.

Attendu qu'un démantèlement total de la filière actuelle n'est pas aujourd'hui envisageable, ni souhaitable, il faudrait que la Caisse de Stabilisation, trop lourde et fortement politisée, fasse place progressivement à un organisme autonome, voire indépendant, spécialisé dans les filières cacao et café.

Un organisme de type non-gouvernemental, comme, par exemple, un "Office de Promotion du Café et du Cacao Gabonais" (OP2C) pourrait prendre en charge les filières depuis le producteur jusqu'à l'exportation des deux produits.

Cet organisme serait chapeauté par un Conseil d'Administration dans lequel seraient représentées toutes les professions intervenant dans la filière, qui pourrait être composé comme suit :

- Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ou un de ses représentants; (Président)
- Un représentant du Ministère des Finances (si dotation/subvention d'Etat);
- Deux représentants des planteurs de cacao (Woleu-N'tem et les 2 Ogooué);
- Un représentant des planteurs de café (Ogooué-Lolo et Haut-Ogooué);
- Un représentant des acheteurs privés de cacao et de café;
- Un représentant de l'organisme (ou service) en charge de la commercialisation extérieure (Caisse de Stabilisation, service de l'OP2C ou représentant privé,...)

En tant que membres consultatifs et observateurs (sans droit de vote), seront présents :

- Le Directeur de l'OP2C, et toute personne de ses services dont il jugera utile la présence en fonction de l'ordre du jour;
- Un représentant de tout Bailleurs de Fonds ou investisseur finançant les filières.

Ce conseil d'administration se réunissant une à deux fois par an, fixera les objectifs annuels ainsi que les moyens nécessaires pour les atteindre. Ces moyens pourront venir d'une dotation annuelle de l'Etat Gabonais, d'une taxe légère sur les exportations (> à 5%), de l'aide

éventuelle fournie par les Bailleurs de Fonds étrangers (Nations, Organisations Internationales, Projets, entreprises privées,...etc) et des ressources propres de l'Office. Afin de faciliter le démarrage de cette nouvelle organisation, l'Etat pourrait suspendre temporairement ses prélèvements (taxes) sur les exportations de café et de cacao.

Le fait que l'Office soit un organisme non-gouvernemental, indépendant et géré par les intéressés, devrait rassurer les éventuels financeurs quant à la bonne affectation et gestion des fonds.

En outre, les producteurs sachant l'Etat désengagé de la filière et se voyant impliqués directement dans son fonctionnement devraient prendre conscience de leur importance et se responsabiliser quant à la bonne gestion agronomique de leur plantation. Devraient naître ainsi une véritable profession de planteur de cacao (et/ou de café) prenant en charge sa propre évolution, sans toujours subir passivement les humeurs des Gouvernements successifs et les responsabiliser pour tous leurs maux.

Les producteurs comme les commerçants et transporteurs privés auront ainsi, dans le cadre de l'OP2C, leur mot à dire quant au respect de leurs intérêts respectifs. Ils bénéficieront pour cela d'un droit de vote égalitaire d'une voix par personne, la décision se faisant à la majorité absolue.

Bien évidemment, la représentation de ces professions passera en premier lieu par une organisation en associations ou en syndicats. Afin de respecter la représentativité de chaque région (disparités au niveau de la production, de la commercialisation interne et du transport), il sera important que ces organisations représentatives soient régionales.

L'OP2C devra se charger d'atteindre l'équilibre financier de la filière tout en assurant une juste répartition des marges bénéficiaires à tous les acteurs, et en particulier, aux producteurs. Par l'implication directe des producteurs au fonctionnement de la filière et par un juste retour des bénéfices à leur encontre, il pourra être alors possible d'essayer de renouer avec la réalité des prix et s'adapter aux évolutions du marché international.

*** L'Office de Promotion du Café et du Cacao Gabonais (OP2C): suggestions**

Dirigé par un Directeur Général nommé par le Conseil d'Administration pour une période de trois ans (dont le premier pourrait être nommé collégalement par le Ministère de l'Agriculture et la Direction Générale des Caisses de Stabilisation), l'Office se subdivise en deux directions: une Direction Administrative et Financière (DAF) et une Direction de l'Encadrement Agricole et Technique (DEAT).

La Direction Administrative et Financière:

La DAF sera composée de 3 services:

- 1- *Service de Comptabilité & Gestion* de l'OP2C, basé au siège à Libreville, en charge de tout le suivi administratif du fonctionnement de l'Office.
- 2- *Service Exportation*, basé à Libreville, responsable du suivi et de l'analyse des marchés internationaux, des négociations avec les acheteurs et du respect des

normes contractuelles internationales. Il assurera, par tous les moyens commerciaux et d'information possibles, la protection des intérêts financiers des filières café et cacao. IL devra être sensible à tous les signaux que les marchés pourront émettre afin d'orienter efficacement les stratégies commerciales et de production des filières.

Appui à rechercher auprès de l'AFCC, l'APC, l'ICCO, le CIRAD,...

- 3- *Service d'Encadrement du Micro-Crédit Villageois*, représenté dans les quatre provinces productrices de café ou de cacao, il devra aider à la création de caisses villageoises de micro-crédit ou de "banques de proximité" en se servant de l'expérience du FIDA (cf. Fiche synthétique en annexe) et avec l'appui technique éventuel d'organismes spécialisés tels que le CIDR (France & São Tomé) ou le CIRAD-France. Les fonds de ces caisses seront fournis par les villageois eux-mêmes qui en deviendront les actionnaires et pourront emprunter au *pro rata* du nombre d'actions détenues. La gestion de ces caisses sera aussi assurée par les villageois, en général l'instituteur ou un fonctionnaire à la retraite.

L'encadreur de ce service effectuera de fréquentes visites afin de peaufiner la formation des gestionnaires de ces caisses et les aider à régler leurs problèmes.

La Direction de l'Encadrement Agricole et Technique :

Elle pourra être composée de quatre services:

- 1- *Service Appui et Formation (SAF)* : ce sera le plus gros service de l'OP2C, à savoir à peu près une vingtaine de personnes réparties dans les quatre provinces.

Ce service devra se charger d'aider les planteurs d'un même village ou d'un groupe de villages proches à s'organiser en association. Ainsi regroupés avec des intérêts communs (GIE ?), les planteurs auront plus de poids vis à vis des banques (solvabilité), des commerçants privés ou de l'Administration.

L'encadreur-formateur aura aussi pour mission d'organiser régulièrement des séances de formation aux techniques de culture du café et du cacao.

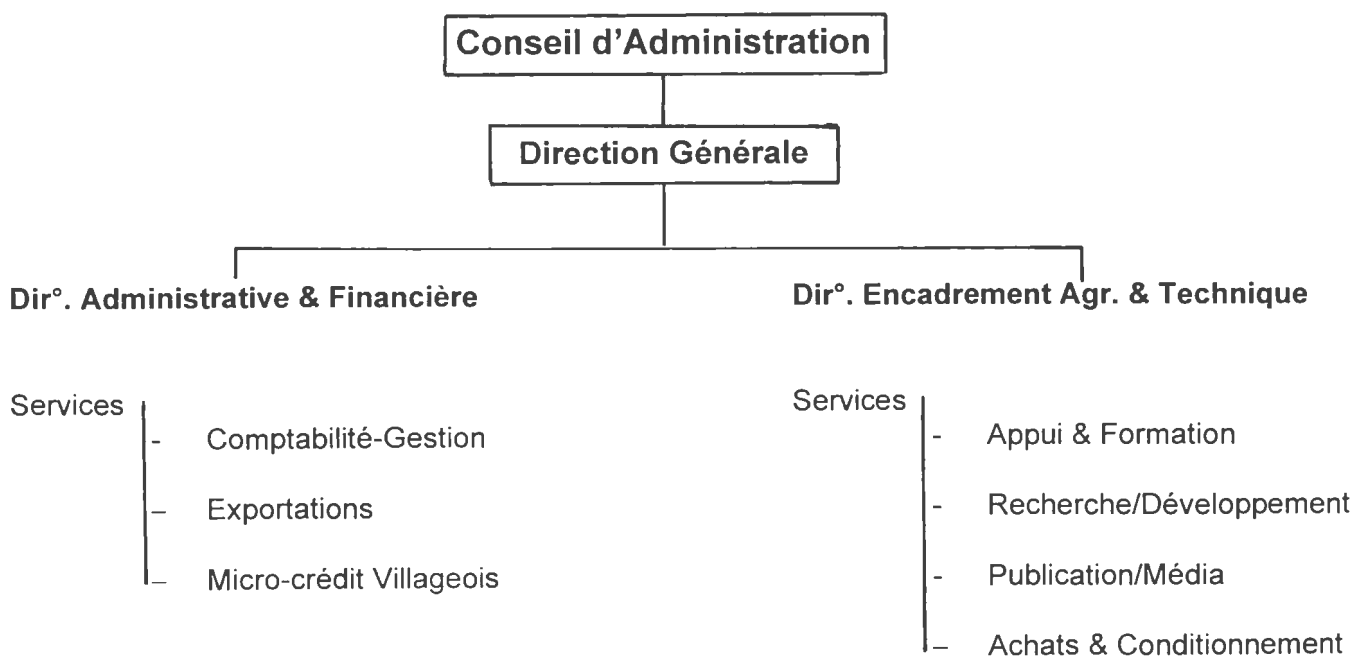
Il sera aussi chargé d'assurer les transferts d'informations entre les planteurs et les différents services de l'Office, dans un sens comme dans l'autre. Il portera appui sur le terrain aux services de *Recherche/Développement, Publication/Media* et *Micro-Crédit Villageois*.

- 2- *Service Recherche/Développement (R/D)* : ce service devra disposer de la compétence technique nécessaire à la mise en place de réseaux régionaux d'expérimentations agronomiques participatives en milieu paysan, la production de matériel végétal sélectionné (gestion du CMCE de Minkong) et la formation technique des encadreurs du SAF. Chaque représentant régional de ce service R/D travaillera en étroite collaboration avec les encadreurs de sa région.

Par ailleurs, ce service devra impérativement lier coopération avec les instituts de recherches agronomiques internationaux ou de la région, tels que le CIAT/ST&P de São Tomé, l'IRA du Cameroun ou le CIRAD-France. Il est en effet important que ce service ne reste pas isolé et bénéficie des expériences d'autres organismes de recherche plus anciens et plus compétents.

- 3- *Service Publication/Média (P/M)* : ce petit service sera d'une grande importance dans la réussite des actions à entreprendre par l'OP2C. En effet, le manque d'information, voire la désinformation peut être très préjudiciable à toute action de développement entreprise dans des régions rurales relativement isolées. Ce service pourrait donc se charger de la promotion médiatique des actions menées par l'OP2C, la rédaction d'une feuille d'information sur les tendances des marchés internationaux, l'évolution des techniques de cultures, le respect des calendriers culturels, les nouvelles des régions, ...etc. Le transfert de l'information jusqu'au planteur l'aidera à évoluer et ainsi à s'impliquer de mieux en mieux dans sa propre spéculation.
- 4- *Service Achat et Conditionnement (SAC)* : ce service se chargera de la gestion des achats aux centres régionaux du café et du cacao auprès des planteurs ou des privés agréés ayant assuré leur collecte en milieu villageois. Il s'assurera aussi du respect des normes qualitatives (humidité, grades,...etc) et des pesées lors des achats. Les techniciens de ce service devront être conséquemment formés et régulièrement contrôlés afin d'éviter tout litige ou corruption. Ce service sera donc en charge de la gestion des entrepôts régionaux et de l'entrepôt d'Owendo-Libreville où seront effectuées toutes les opérations finales de conditionnement et de traitement phytosanitaire avant exportation. Les décisions de transport des produits des centres provinciaux vers Libreville seront prises par ce service en liaison avec le service des exportations.

Organigramme :



BIBLIOGRAPHIE

- “Le Gabon” - Institut Pédagogique National - EDICEF / EDIG - 1993.
- “Tableau de bord de l'Economie: Situation 1997 et Perspectives 1998-99” - République Gabonaise: Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget et des Participations - N° 28, mai 1998.
- “Etude d'application de la stratégie de développement rural “OZI” dans les zones de Mitzic et de Bitam” - République Gabonaise & SEDES - mai 1989.
- “Compétitivité du cacao africain” - Rapport d'étude du Ministère de la Coopération et du Développement - Septembre 1990.
- “Bilan diagnostique de l'opération cacao dans le Woleu-N'tem” - République Gabonaise et SEDES - Mars 1982.
- “Etude de la relance de la filière café-cacao au Gabon” - République Gabonaise et SOFRECO - Mars 1994.
- “Relance régionalisée de la production paysanne de café et de cacao au Cameroun - Etude de faisabilité” - République du Cameroun et CIRAD - Juillet 1993
- “Réhabilitation de cacaoyères villageoises dans le Woleu-N'tem” - SOCA2, 1995.
- “Etude des modalités d'insertion de l'hevéaculture en milieu villageois au nord-Gabon” Rapport de stage au CATH - MBA Gabriel & WIBAUX Nathalie, septembre 1997.
- “Technologie post-récolte et préparation du cacao” - STESSELS Louis - CIRAD, mars 1994.
- “Introduction aux innovations cacaoyères par le Gabon de 1955” in “Le bomm cacao de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso” - François RUF, septembre 1996.
- “Gabon and Equatorial Guinea” - The Economist Intelligence Unit, Country report, september 1998.
- “Le risque en agriculture” - LEPLAIDEUR Alain - Ed. ORSTOM, 1989.

ANNEXES

- 1- Résultats d'analyses physico-chimiques des grades I & II du cacao gabonais.
- 2- Compte-rendu de mission ICCO : "Etude de faisabilité sur la relance du secteur cacaoyer au Gabon".
- 3- Projet FIDA "Appui au Paysannat Gabonais", présentation synthétique.

Cirad-CP
Programme cacao
Service Chimie-Technologie

Montpellier le 8 juillet 1999,

RESULTATS D'ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES

Fournisseur : J.L. Battini
Origine du cacao : Gabon
V/Réf. : Grade 1
N/Réf. : 413/99

Grainage

Poids de 100 fèves : 104 g
Nbre de f./100 g : 96

Taux de coques = 13,76 %

Cut Test (en %)

F. Mitées : 2
F. Moisisés : 1,3
F. Germées :
F. Violettes :
F. 1/2 Violettes : 7,3
F. Plates : 2

F. Brunnes : 87,4

Analyses chimiques

Humidité' = 6,17%

Acidité volatile : 0.60 ml de NaOH 0.1 N
Acidité totale : 2,04 ml de NaOH 0.1 N
Ph : 6,24
Teneur en eau :
- coques: 14,1 %
- cotylédons: 5,2 %
Matière grasse/MS : 56,2 %

Montpellier le 8 juillet 1999,

RESULTATS D'ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES

Fournisseur : J.L. Battini
Origine du cacao : Gabon
V/Réf. : Grade 2
N/Réf. : 414/99

Grainage

Poids de 100 fèves : 99,6 g
Nbre de f./100 g : 100

Vaux de coques = 12,62

Cut Test (en %)

F. Mitées :
F. Moisies : 6
F. Germées :
F. Violettes : 2,7
F. 1/2 Violettes : 8
F. Plates : 4

F. Brunnes : 79,3

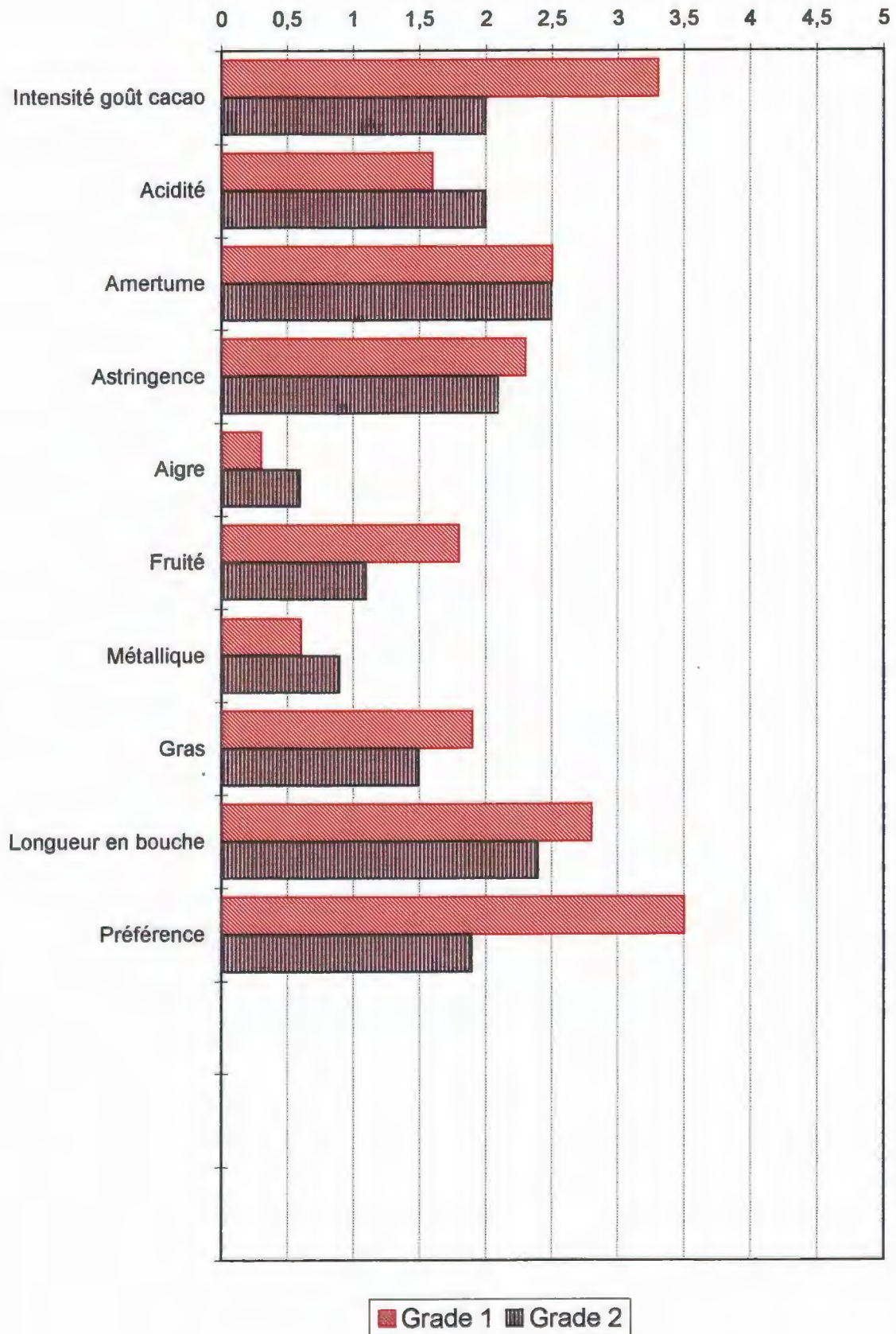
Remarque : présence de morceaux de bois et de cerise de café

Analyses chimiques

Humidité = 6,5%

Acidité volatile : 0.36 ml de NaOH 0.1 N
Acidité totale : 2,33 ml de NaOH 0.1 N
Ph : 6,18
Teneur en eau :
- coques : 13,1 %
- cotylédons : 5,55 %
Matière grasse/MS : 55,6 %

GABON



GABON

Cacao grade 1

Résultats de test organoleptique

Analyse

	Cacao grade 1		
		moyenne	écart type
Intensité goût cacao	moyen	3,3	0,89
Acidité	faible	1,6	0,92
Amertume	faible	2,5	0,76
Astringence	faible	2,3	1,04
Aigre	nul	0,3	0,46
Fruité	faible	1,8	1,49
Métallique	très faible	0,6	0,74
Gras	faible	1,9	0,99
Longueur en bouche	moyen	2,8	1,49
Préférence	acceptable à bon	3,5	0,76
Autre typicité	Miel, fruité		

GABON

Cacao grade 2

Résultats de test organoleptique

Analyse

	Cacao grade 2		
		moyenne	écart type
Intensité goût cacao	faible	2,0	0,93
Acidité	faible	2,0	0,93
Amertume	faible	2,5	1,07
Astringence	faible	2,1	1,25
Aigre	très faible	0,6	0,74
Fruité	très faible	1,1	1,13
Métallique	très faible	0,9	0,99
Gras	très faible	1,5	0,93
Longueur en bouche	faible	2,4	1,30
Préférence	mauvais	1,9	1,25
Autre typicité	Fumé, granuleux, moisi, âpre		

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA RELANCE DU SECTEUR CACAOYER AU GABON

COMPTE-RENDU DE MISSION

1. Au cours de l'année 1998, le Gouvernement Gabonais a fait appel à l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO) pour l'assister dans le cadre de la relance de la cacaoculture au Gabon. Un accord d'assistance technique a été signé à cet effet, entre la Direction Générale de la Caisse de Stabilisation et de Péréquation du Gabon et le secrétariat de l'Organisation Internationale du Cacao.
2. Une mission de prospection de l'ICCO s'est rendue au Gabon du 05 au 16 Juillet 1998 et du 24 au 31 Octobre 1998 dans le cadre d'une étude de pré-faisabilité sur la relance du secteur cacaoyer dans ce pays. Ces missions se sont rendues dans l'Ogooué-Lolo et dans le Woleu Ntem, deux des régions productrices de cacao au Gabon. Elles ont également eu des séances de travail avec les responsables de la Caisse de Stabilisation, de la Société pour le Développement du Café et du Cacao au Gabon (SOCAGAB), du Ministère de l'Agriculture, du Ministère de l'Economie et des Finances, ainsi que des responsables dans le secteur privé (banques, agences de développement, firmes phytosanitaires, etc.).
3. A l'issue de ces missions, il a été convenu d'entreprendre une étude de faisabilité complète afin d'examiner plus en profondeur, les paramètres identifiés lors des visites précédentes. Cette étude a donc été menée par une équipe d'experts dont la composition est jointe en fin de document, du 13 Mai au 4 Juin 1999. Au cours de ces missions, toutes les régions productrices de cacao au Gabon, à savoir l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué-Lolo et le Woleu Ntem, ont été visitées, avec en appui, des rencontres et discussions en compagnie des paysans dans les villages. Plusieurs réunions de travail ont également eu lieu, tant à l'intérieur du pays qu'à Libreville, avec divers responsables du secteur public du secteur privé, impliqués dans le développement économique en général et agricole en particulier, au Gabon. Les conclusions préliminaires de l'étude de faisabilité sont contenues dans le présent document, en attendant la formulation du document définitif contenant les recommandations finales de l'étude.
4. Durant l'année écoulée, la Direction Générale des Caisses de Stabilisation et de Péréquation a mis en oeuvre des initiatives qui ont eu un impact non négligeable sur le



fonctionnement du secteur cacaoyer du Gabon. Ces initiatives incluent l'impression et la distribution de brochures et de tee-shirts, l'instauration d'une compétition pour la désignation du meilleur planteur ainsi que l'introduction d'un carnet de suivi pour les planteurs de café et de cacao. Bien plus importante a été la décision, à la fin de l'année dernière, d'augmenter le prix bord-champ du cacao de grade I, de 450 à 600 F CFA. Cette mesure a eu un impact positif sur la production cacaoyère dans le pays. Ainsi, il a été observé sur le terrain, que certains planteurs, encouragés par la hausse des prix ont entrepris de réhabiliter leurs parcelles de cacao auparavant abandonnées. En conséquence, il est prévu que la production dans le Woleu Ntem passera de 400 tonnes l'année dernière à près de 500 tonnes pour la présente année cacaoyère. Cependant cette tendance encourageante ne pourra se maintenir aussi longtemps que les problèmes actuels, principalement d'ordre structurel, auxquels est confronté le secteur cacaoyer, demeurent.

5. Ces problèmes et leurs causes sont bien connus de tous, en particulier de ceux qui sont impliqués dans le secteur cacaoyer. Il serait utile toutefois de les rappeler. Le boom pétrolier des années 70, ajouté aux découvertes de gisements d'uranium et de manganèse au Gabon a abouti à un exode rural massif vers les villes, en particulier vers Libreville. L'économie du pays s'est donc retrouvée dominée par le secteur pétrolier au détriment du secteur agricole. Jusqu'en 1986, il y avait encore le plein emploi dans l'économie gabonaise. Dans la province du Woleu-Ntem, l'assistance aux planteurs de cacao a continué jusqu'en 1986, par le canal de projets financés par des bailleurs de fonds extérieurs. Malheureusement, ces projets n'ont pas permis d'enrayer la chute continue de la production cacaoyère et avec la crise économique amorcée en 1986, l'assistance aux planteurs villageois par le Gouvernement a cessé et n'a pas repris. Depuis lors, la stagnation de l'économie et les contraintes de plus en plus sévères de la balance des paiements ont entraîné des problèmes croissants de pauvreté, avec un niveau de chômage plutôt élevé, tant dans les zones rurales qu'urbaines.

6. Suite à ces développements, on rencontre aujourd'hui dans le secteur cacaoyer au Gabon, de très vieux planteurs, en moyenne d'environ 60 ans, quelquefois plus. Une génération entière a ainsi été perdue pour le secteur agricole, créant donc une carence en main-d'œuvre pour entretenir les cacaoyères. Plusieurs plantations de cacao, principalement de type Amélonado plantées au début des années 1950, sont aujourd'hui très vieilles. Toutefois, dans les années 70 et au début des années 80, une grande proportion d'hybrides a été plantée dans le Woleu-Ntem. Dans cette région, on rencontre souvent des plantations de

type mixte, Amélonado et Hybrides. De surcroît, les traitements phytosanitaires dans les plantations villageoises du Woleu Ntem ont été interrompus depuis au moins une dizaine d'années, ou même plus en ce qui concerne les provinces de l'Ogooué-Lolo et dans l'Ogooué-Ivindo. Dans le domaine phytosanitaire, les principaux problèmes identifiés sont la pourriture brune et les mirides. Ajoutés au médiocre entretien des plantations, cela a abouti à de très faibles rendements, de l'ordre de 60 à 250 kg/ha, avec une moyenne estimée à 125 kg/ha. Il a également été constaté que beaucoup de plantations ont été abandonnées, en partie à cause du mauvais état du réseau routier, ce qui affectait considérablement les revenus générés par le cacao.

7. Dans les 3 provinces visitées, les planteurs de cacao ne sont plus vraiment des planteurs de cultures pérennes. Ils sont revenus au stade d'agriculteurs de subsistance, avec la nourriture de la famille obtenue à partir des cultures vivrières telles que le manioc, l'arachide, la banane plantain ainsi que du produit de la chasse et de la pêche. Les planteurs rencontrés ont par ailleurs exprimé leur volonté d'obtenir leurs revenus, pas seulement de la cacaoculture, mais également à partir d'autres activités telles que la pêche, la vente de légumes, de banane plantain, d'alcool de canne, etc. Dans les conditions actuelles, la cacaoculture ne consiste qu'en un minimum de désherbage, suivi de la récolte, de la fermentation et du séchage. Il n'y a plus d'agriculture à proprement parler. Le cacao est récolté juste parce qu'il se trouve être là.

8. Il est à noter également que certains jeunes dans les villages ne sont plus familiers à la cacaoculture. Etant donné que les services agricoles ont cessé de fonctionner depuis belle lurette, ces jeunes n'ont reçu aucune formation en terme de techniques agricoles. Par ailleurs, dans les conditions actuelles, il n'est pas intéressant pour eux de travailler dans la cacaoculture. Cela n'en vaut pas la peine pour eux et ainsi, ces jeunes ne peuvent ni acquérir le savoir-faire, ni les ressources pour faire de la cacaoculture une activité rémunératrice pour eux.

9. Dans la province du Woleu-Ntem d'où provient actuellement près de 85 % de la production cacaoyère du pays, il est estimé que durant ces dix dernières années, le nombre de planteurs de cacao est passé de 12.500 à entre 5.000 et 6.000. Durant la même période, la production issue des plantations villageoises est passée de 1.500 tonnes à environ 400 tonnes.

10. La production dans les blocs industriels gérée par la SOCAGAB représente aujourd'hui à peine 10 % de la production totale dans le pays. La production sur la parcelle de Ndjolé est passée de 210 tonnes à 44 tonnes durant ces douze dernières années et la production sur les blocs industriels dans le Woleu-Ntem (Centreville et Ebeigne) représente aujourd'hui à peine 40 tonnes, soit une baisse de 40 % ces trois dernières années.

11. Les blocs industriels sont dans un état phytosanitaire plus inquiétant que les plantations villageoises. Les mirides, les psylles, les cicadelles, la pourriture brune et le pourridié causent des dégâts très importants limitant ainsi le potentiel de production. Aucun traitement phytosanitaire n'étant réalisé, les rendements sont donc faibles, moins de 200 kg/ha à Ndjolé, dans l'Ogooué-Lolo et moins de 125 kg/ha dans les plantations du Woleu-Ntem (Centreville et Ebeigne). Ces rendements en blocs industriels sont pratiquement équivalents à ceux du secteur villageois. Par ailleurs, l'entretien dans ces blocs est insuffisant, l'enherbement n'est pas maîtrisé, l'égourmandage, la récolte sanitaire et la taille ne sont pas réalisés. Enfin, la faible fertilité des sols accentue les effets du manque de suivi agronomique, d'autant plus que ces blocs ont été installés en plein soleil. La situation est devenue tellement sérieuse dans les plantations villageoises et dans les blocs industriels qu'il y a un risque réel de baisse de la production dans les années à venir. Malgré la décision prise par la Caisse d'augmenter les prix, la production risque de baisser à moins de 100 tonnes dans les 5 prochaines années, à moins que des moyens conséquents ne soient mis en place pour maîtriser la situation. C'est dans cette optique que l'idée du Projet de Relance sur la Cacaoculture a été émise.

12. Ce projet sera mené sur deux phases de 5 ans chacune. En Phase I, les efforts seront concentrés sur la Production, dans l'optique de freiner la tendance actuelle à la baisse et l'inverser dans le sens d'une tendance soutenue à la hausse de la production. Un grand effort devra être consenti pour atteindre cet objectif. En phase II, une plus grande attention sera consacrée à la pérennisation du projet, notamment par l'institutionnalisation dans le cadre du projet, d'activités à réaliser avec les organisations paysannes, le secteur privé et le secteur public. Les organisations paysannes et le secteur privé en seraient les principaux acteurs alors que le Gouvernement se chargerait principalement d'établir le cadre institutionnel approprié pour le fonctionnement du secteur privé, notamment par la fourniture d'un certain nombre de services publics essentiels. Il est envisagé que la seconde phase du projet soit mise en œuvre seulement après la réussite de la première phase. Les éléments suivants concernent uniquement la première phase de 5 ans et constituent ce qui est ci-après dénommé "le projet".

13. Les deux activités principales recommandées pour le projet sont la réhabilitation des plantations villageoises et la création de nouvelles plantations en milieu villageois. Il est à souligner qu'il n'est pas proposé que le projet s'engage dans la réhabilitation et la redistribution des blocs industriels. Il est également indiqué que le projet ne procédera pas à la création de petites plantations industrielles "clés en main" pour les salariés urbains. Ces recommandations sont proposées après ample considération par les experts ayant participé à l'étude de faisabilité. Les raisons qui sous-tendent ces recommandations sont les suivantes.

14. Les perspectives de production pour les plantations industrielles sont actuellement très faibles. Une continuation des pratiques courantes entraînera à coup sûr une baisse supplémentaire de rendement et de plus grandes parcelles de plantations finiront par être abandonnées. Par ailleurs, la réhabilitation des blocs industriels serait extrêmement onéreuse, soit près de 2.000.000 F CFA/ha et nécessiterait également un investissement important pour la remise en état des pistes de plantations ainsi que pour les traitements post récolte. Au plan technique, une opération de réhabilitation serait complexe à mettre en œuvre alors que la production supplémentaire à obtenir par hectare serait très limitée.

15. Il a été établi de manière préliminaire par l'étude de faisabilité, que la reprise des blocs industriels n'intéresse ni les ouvriers, ni les paysans. Les ouvriers ne veulent pas devenir des cacaoculteurs. En ce qui concerne les paysans, les blocs industriels sont jugés trop éloignés de leurs villages.

16. Il reste l'option de la réhabilitation par le projet, des blocs industriels et leur aménagement en plantations "clés en main" à distribuer aux Haut-Fonctionnaires résidant dans les villes. Une telle option serait non seulement très coûteuse, mais aurait une issue incertaine dans la mesure où il n'est pas sûr que les 6 ou 8 parcelles obtenues par le morcellement des blocs industriels puisse être gérées de manière efficace et efficiente. Bien plus encore, la réhabilitation des blocs industriels nécessiterait un apport en main d'œuvre et des ressources financières considérables, toutes choses qui sont critiques pour la réussite des activités dans les premières années d'opération du projet. Cela mettrait en danger le projet en entier dans la mesure où ses opérations seraient très aléatoires.

17. L'on devrait toutefois éviter d'abandonner ou de détruire tout capital déjà créé, bien que la valeur capitalisée des blocs industriels semblerait très faible en ce moment. Pour cette raison le gouvernement pourrait envisager la privatisation des blocs industriels de la

SOCAGAB dans l'état où ils se trouvent actuellement. Certains Hauts Fonctionnaires ainsi que des personnes du secteur privé pourraient être intéressées par l'acquisition d'une plantation de 30 à 50 ha à développer, pourvu que le prix de vente n'en soit pas trop élevé. Dans ce cas, le projet pourrait apporter une assistance technique aux opérateurs de ces relativement petites plantations industrielles. Cela pourrait constituer une expérience pratique à bon marché, afin de tester si ce type de plantation peut être viable. Une telle approche serait en harmonie avec les récents développements concernant la plantation de Njolé, récemment rétrocédée à une compagnie privée, pour une période de 20 ans.

18. Un des problèmes des plantations clés en main de taille industrielle pour les citoyens est que ces derniers ne sont pas nécessairement de bons entrepreneurs. De telles initiatives pourraient résulter rapidement en de sérieuses difficultés financières pour les personnes impliquées et en de mauvaises dettes pour les banques qui financeraient ces investissements.

19. Un autre problème tout aussi important est le fait que les petits planteurs au Gabon doivent émerger de leur agriculture de subsistance et devenir des planteurs-entrepreneurs modernes. Ceci nous semble une précondition à la création d'un secteur agricole viable. Toutefois, si les petites plantations industrielles devaient réussir, elles pourraient perpétuer la situation prévalant actuellement, avec les paysans et leurs familles optant plutôt de devenir de la main d'œuvre salariée sur les plantations industrielles. Cela pourrait avoir de sérieuses répercussions pour le projet dans la mesure où ces plantations compétiraient avec ce dernier pour l'obtention de la main-d'œuvre disponible, mettant ainsi en danger la réussite potentielle de l'option de réhabilitation et de création de nouvelles plantations villageoises.

20. Il faut également noter que la création par le projet, de petites plantations industrielles rendrait ce dernier plus difficilement éligible pour un financement extérieur étant donné que les bailleurs de fonds seraient plus favorables à une agriculture de type paysannale. Prenant tous ces facteurs en compte, il pourrait être envisagé de reconsidérer l'option d'inclure la création de plantations industrielles "clés en main" dans le projet et suggérer plutôt de prendre en compte des fonctionnaires ordinaires, avec la mise en place de plantations villageoises de 3 à 4 hectares dans lesquels ces derniers pourraient eux-mêmes contribuer, notamment au niveau des travaux manuels. Il apparaît à ce propos, qu'un nombre relativement élevé de fonctionnaires sont déjà engagés dans des activités agricoles, en particulier dans les villes et dans les régions, à la recherche de revenus supplémentaires à l'approche de leur retraite. Il

est donc proposé que le projet fasse un effort particulier pour informer ces personnes des possibilités et potentiel de la cacaoculture. Pour le reste, ce groupe ne nécessiterait qu'une assistance limitée de la part du projet étant donné que leurs ressources financières semblent être déjà disponibles. Le projet n'aura à apporter qu'une assistance technique et scientifique.

21. Au regard de ce qui précède, il pourrait être envisagé de concentrer les efforts du projet sur les plantations villageoises, aussi bien pour la réhabilitation que pour les nouvelles plantations. Pour y arriver, il est nécessaire, comme indiqué plus haut, de mettre en oeuvre des actions d'envergure. Il est nécessaire d'appliquer ce qu'il conviendrait d'appeler un "traitement de choc", seule action permettant de renverser à court terme, la tendance persistante à la baisse, de la production cacaoyère au Gabon. Pour cette raison, le projet pourrait fournir les intrants matériels additionnels requis pour sa réalisation au niveau paysannal. Les implications financières et modalités de fourniture de ces intrants aux paysans, seront examinées en profondeur et des recommandations appropriées seront faites dans le document final. Il est recommandé d'entamer les activités du projet dans les régions prometteuses telles qu'autour de Mékambo et dans la zone de Bitam/Minvoul, afin de créer un profond impact localement et ainsi démontrer qu'il est possible de réussir dans la cacaoculture.

22. Dans le même temps, il est important que les planteurs "s'approprient" les activités du projet. Les planteurs doivent être complètement impliqués dans les activités du projet dès les premiers moments. Les dispositions devront donc être prises afin qu'en principe, les paysans fournissent toute la main d'oeuvre requise pour la mise en oeuvre du projet à leur niveau. Il devra également leur être clarifié dès le départ, que le projet fournira les intrants uniquement pour une période limitée (5 ans), ainsi que les modalités de fourniture de ces derniers. Par la suite, les planteurs auront à payer pour ses intrants. Ce n'est qu'à ce titre que l'on réussira à obtenir la pérennisation du projet. L'équilibre entre le traitement de choc et la pérennisation des résultats est donc la clef de la réussite du projet. Dans ces conditions, en constituant eux mêmes la main d'oeuvre requise pour leurs plantations, les paysans fourniraient l'apport majeur nécessaire en ce qui concerne les investissements sur les parcelles.

23. Durant les trois ou quatre premières années d'exécution, le projet concentrerait ses efforts sur la réhabilitation des plantations existantes. La raison en est qu'une telle opération représenterait un bon investissement et aboutirait rapidement à une augmentation sensible de

la production. Cela aurait également une importance psychologique pour le planteur, en changeant l'image qu'ils ont de la cacaoculture comme une spéculation en voie de disparition. Enfin, cela faciliterait par ailleurs, le succès du programme de création de nouvelles plantations.

24. La réhabilitation envisagée concernerait principalement les plantations hybrides plantées entre les années 70 et le milieu des années 80 ainsi que les plantations mixtes. Bien que des paramètres diffèrent d'une région à une autre, la réhabilitation consiste essentiellement en la mise en application de certaines pratiques culturales pour augmenter les rendements des plantations. Il s'agit, en premier lieu, d'assurer une protection phytosanitaire adéquate des cacaoyers, d'abord en protégeant la plantation contre les mirides, ensuite en protégeant les cabosses contre la pourriture brune. L'application de pesticides doit également être accompagnée de méthodes phytotechniques simples telles que un ou deux nettoyages supplémentaires par an de la plantation, un égourmandage sévère et une taille des cacaoyers. Dans la majorité des cas, une redensification de la plantation est nécessaire. Enfin, un réglage de l'ombrage sera entrepris, de façon à ce qu'il soit le plus uniforme possible.

25. Si le planteur applique correctement les recommandations, le rendement dans les plantations réhabilitées devrait passer de 125 kg/ha à 300/350 kg/ha en 5ans. Suivant des estimations conservatrices, il y aurait actuellement, au moins 5000 ha disponibles pour la réhabilitation. Avec la réfection et l'amélioration des pistes cacaoyères, ce chiffre pourrait certainement être plus élevé. Ce qui signifie donc que le programme de réhabilitation pourrait facilement faire tripler la production actuelle.

26. Le programme de nouvelles plantations est destiné à étendre des superficies existantes et en créer de nouvelles. Les nouvelles plantations seront donc faites sur des terres vierges ou sur de vieilles cacaoyères. Les cacaoyers seront plantés sous un ombrage provisoire de bananiers. Dans tous les cas, il faudra maintenir un ombrage naturel léger et le plus régulier possible, les bananiers fournissant non seulement l'ombrage nécessaire aux jeunes cacaoyers mais également des revenus régulier durant les années où les cacaoyers ne sont pas encore en production.

27. Comme pour le programme de réhabilitation et en accord avec le principe de base établi, le projet fournira tous les intrants matériels aux planteurs, alors que ces derniers fourniront toute la main d'œuvre requise, à l'exception des travaux spécialisés tels que

l'abattage et le tronçonnage. Le programme préliminaire développé prévoit la mise en place de 1.000 à 1.200 ha de nouvelles plantations avec et pour les planteurs villageois, les jeunes dans les villages, ainsi que pour les jeunes en provenance des villes pour leur installation au village. Il pourrait être envisagé qu'un cacaoculteur s'occupe en moyenne d'un demi hectare par an. Si tout évolue positivement, il pourrait envisager d'y ajouter un autre demi hectare deux ans plus tard, et un autre demi ou un hectare entier deux autres années plus tard. Ainsi le paysan déciderait lui-même de la dimension de sa plantation, en rapport avec les revenus qu'il veut en tirer, le temps dont il dispose et les paramètres de sa situation familiale.

28. Le nombre d'hectares en nouvelles plantations (entre 1.000 et 1.200) pourrait sembler modeste. Cependant, le programme des nouvelles plantations doit nécessairement commencer sur une échelle réduite. L'essentiel de ce programme devra être précédé par le développement des parcelles à réhabiliter. Par ailleurs, le programme des nouvelles plantations n'ayant pas encore commencé et en l'absence de référence en la matière, il sera difficile d'informer et former les personnes à impliquer dans le processus. Il y a ensuite la question de la disponibilité de la main d'oeuvre. Au début, il y aura de la main d'oeuvre disponible dans les villages. Cette dernière pourrait être utilisée de différentes manières, y compris par le système du métayage. Cependant, au fur et à mesure que les nouvelles plantations se créent, les plantations supplémentaires nécessiteront que les jeunes prennent une part croissante dans les activités de la cacaoculture, ce qui implique pour certains le retour au village. Ce processus prendra du temps et le nombre de personnes intéressées ne sera jamais établi avec certitude. Le Sociologue est encore entrain d'investiger la question et son travail continuera jusqu'au 11 Juin 1999.

29. Il est estimé que les nouvelles plantations atteindront des rendements de 400kg/ha à maturité, sans apport de fertilisants. Avec ces derniers, les rendements pourraient aller jusqu'à 800kg/ha. Il est prévu que la majorité des paysans, en tout cas au moins 60%, optera pour l'utilisation de fertilisants, une fois que les paysans eux mêmes devront payer pour ces derniers. Toutefois, cela nécessite que les coûts de transport soient réduits au minimum: par un bon entretien du réseau routier, et que des volumes de plus en plus élevés soient transportés et distribués dans certains centres.

30. La distribution de matériel végétal pourrait être assuré par un système de pépinières villageoises avec les semences en cabosses fournies par le projet. avec l'appui de pépinières

centrales. Les paysans peuvent avoir leurs pépinières individuelles ou les gérer en groupe de 6 à 8 personnes par pépinière, dans un village. Les pépinières centrales seront gérées par les encadreurs avec pour fonction de mettre des plants à la disposition de ceux qui en voudraient, moyennant paiement et avoir quelque chose de disponible en cas de problèmes avec la pépinière villageoise.

31. Les champs semenciers du Centre de Multiplication des Cacaoyers d'Elite (CMCE) appartenant à la SOCAGAB et situés à Minkong pourraient, après avoir été réhabilités, être utilisés comme centres d'approvisionnement en semences pour le projet. Une alternative serait de mettre en place de nouveaux champs semenciers, ce qui, en plus d'être long et cher, impliquerait la destruction d'un capital déjà existant. Le Centre de Minkong possède déjà des infrastructures et équipements de base et son matériel de plantation originaire du Cameroun, semblerait actuellement le mieux adapté aux conditions locales du Gabon. Malheureusement, les champs semenciers existant actuellement sont très dégradés, à cause d'un manque flagrant d'entretien et de protection phytosanitaire. Une opération de réhabilitation aurait à corriger ces problèmes. Simultanément, la pratique de pollinisation manuelle devra être introduite, impliquant une formation sur le plan international pour les travailleurs concernés.

32. La disponibilité dans le pays, de matériel végétal adapté, sera un facteur limitant durant les trois premières années du projet, même dans l'hypothèse où la réhabilitation du Centre de Minkong débiterait au lancement du projet. Afin d'éviter un éventuel engorgement, il serait envisageable d'importer du matériel végétal des pays voisins, particulièrement du Cameroun.

33. La vulgarisation et la formation sont les services de base que le projet devra apporter aux paysans, dans la mesure où le manque de formation est l'un des freins majeurs au développement agricole, y compris la production cacaoyère. Etant donné que les cultures vivrières d'une famille agricole ne peuvent être dissociées de la cacaoculture, le projet devra avoir une vision intégrée prenant en compte l'exploitation agricole dans sa globalité. Il est également important pour les femmes dans les villages, que la vulgarisation prenne en compte toutes les cultures réalisées pour la famille. Enfin, le travail de vulgarisation dans le projet devra accorder une attention particulière aux jeunes, afin de s'assurer qu'ils réussissent dans la mise en place et le développement de leurs plantations.

34. Il pourrait être envisagé que les encadreurs vivent dans les villages-centres des zones cacaoyères. La formation de ces encadreurs se fera à partir de thèmes techniques en rapport

avec la période d'exécution d'une activité spécifique telle que la réalisation de pépinières, le planting, l'entretien, etc. L'encadreur devra former des individus ou des groupes d'individus. La formation de groupes est préférable dans la mesure où cela stimule les formes d'association et de coopération parmi les paysans. Il faudra également envisager une formation à la vie associative, dans la seconde moitié de la période du projet. Ce travail commencera seulement après un inventaire des activités mises en oeuvre dans les différentes régions du projet, afin de s'assurer qu'elles sont en harmonie avec les activités exécutées par les autres agences et institutions dans le pays.

35. Les estimations préliminaires indiquent que lorsque les deux programmes du projet seront entièrement opérationnelles, il sera nécessaire de disposer d'environ 40 encadreurs pour couvrir d'une manière adéquate, les larges zones du projet, et s'assurer qu'une information et une formation intensives soient données, en particulier aux nouveaux planteurs. Le projet devra dans la mesure du possible, utiliser les services des agents de vulgarisation du Ministère de l'Agriculture qui, dans l'état actuel des choses, ne sont pas à mesure d'entreprendre une action de vulgarisation, par manque de moyens de déplacement. Des dispositions devront être prises afin que des agents de vulgarisation soient détachés au projet, chacun avec une mobyette, pour assurer leur mobilité.

36. Le projet devra assurer, non seulement la formation des encadreurs, mais également celle des formateurs. Ce dernier point requiert la formation de chercheurs Gabonais. Etant donné que les plantations sont des systèmes intégrés, il faut penser en termes d'approche interdisciplinaire, ce qui signifie que deux équipes de chercheurs devront être formées. La formation à l'extérieur pourra être financée par différentes sources. Afin de faire avancer convenablement le projet dans les phases initiales, ces formations devront commencer avant que le projet à proprement parler ne soit lancé.

37. La formation des formateurs et par la suite, des encadreurs, doit être vue comme partie d'une approche intégrée de Recherche-Developpement-Formation (RDF) dans le projet. Des parcelles de démonstration avec les paysans, suivies des chercheurs, puis des encadreurs, sont à envisager comme faisant partie de cette approche. Cette dernière devra inclure le cacao et les cultures vivrières. Les paysans concernés par les démonstrations devront être soigneusement sélectionnés et être payés pour le travail supplémentaire et les risques qu'ils prennent.

38. A ce propos, l'étude de faisabilité a également réfléchi sur la parcelle de démonstration de la SOGAGAB à Mékambo et la plantation pilote de la Caisse dans le Woleu-Ntem. En ce qui concerne ce dernier, il est difficile d'en faire une plantation modèle. Sa surface est trop grande, la situation phytosanitaire trop précaire et les rendements trop bas pour constituer une plantation modèle. Le matériel de plantation d'origine ivoirienne introduit dans cette plantation n'est probablement pas adapté pour les lieux. De larges investissements seraient nécessaires pour transformer cette parcelle en plantation modèle. Il est donc proposé de la transférer aux paysans intéressés, ou d'en faire une plantation de production gérée par la Caisse et créer une nouvelle plantation pilote, plus petite et mieux suivie.

39. La situation est différente en ce qui concerne la parcelle de Mékambo. Actuellement, cette plantation montre exactement ce qu'il ne faut pas faire, c'est-à-dire, cultiver du cacao en plein soleil, sans apport de fertilisants, ni de protection phytosanitaire. Toutefois, cela pourrait être rectifié étant donné que la parcelle est petite (environ 5ha) et jeune. Bien que sa location dans l'Ogooué-Ivindo ne soit pas idéale, ce serait un gaspillage de ne pas utiliser la parcelle pour sa destination première. Il est donc proposé de réhabiliter la parcelle dans le cadre du projet et utiliser ses infrastructures comme un sous-centre pour le projet.

40. Il est à signaler que sur la base des informations préliminaires fournies par le Pédologue, il n'y aurait pas de contraintes quant à l'extension des surfaces cultivées, et ce, dans la mesure des sols actuellement disponibles. Toutefois, certains de ces sols ne sont particulièrement fertiles et un apport d'engrais serait très souhaitable dans ces cas. Le pédologue poursuit ses investigations sur le terrain, après quoi des analyses chimiques seront faites afin de permettre des conclusions plus certaines.

41. Une attention a été accordée à la consommation du cacao et du chocolat au Gabon. Comme prévu, le marché local est très petit et limité à des pâtisseries-boulangeries et supermarchés. Des produits finis ou semi-finis sont importés. Au regard de cette situation, et tenant compte du contexte économique du pays, il n'est pas recommandé d'entamer une opération de promotion générique de la consommation du cacao. Pour les mêmes raisons, il est plus approprié que la consommation sur les marchés étrangers soient promue en conformité avec une augmentation de la production cacaoyère résultant du projet. L'ICCO se chargera, comme prévu initialement, d'organiser avec le Gabon, les conditions de sa

participation au Fonds de Promotion de l'Organisation, en relation avec les résultats du projet.

42. Dans le domaine de la commercialisation et de la qualité, des actions entreprises dans trois directions contribueraient utilement à l'amélioration de la performance commerciale de la Caisse:

43. Sur la qualité, il faudrait distinguer le hors standard du Grade 2 lors des achats. Il faudrait mettre en place un contrôle systématique de l'humidité, tâche qui n'est pas encore exécutée, à ce jour. Il faudrait également raccourcir la durée du stockage et la période de validité des bulletins de vérification du conditionnement. Il faudrait installer une structure de tri et de ré-ensachage dans le magasin d'Owendo. Par ailleurs, dans le but d'une meilleure intégration au marché et de rationalisation, les normes qualitatives et procédures d'échantillonnage et d'analyse devraient être mises en conformité avec celles de l'AFCC, cela pour les achats comme pour les exportations.

44. Sur les flux de cacao, il faudrait envisager une action visant à la réduction du temps de stockage, ce qui permettrait une gestion plus efficace en terme de coûts tout en préservant la qualité. Il a été constaté que 85% des achats sont réalisés entre Décembre et Mars tandis que les ventes sont presque toute faites pour des embarquement sur le 2ème et le 3ème trimestre. En outre, les chargements pourraient s'effectuer au début des périodes contractuelles. Des frais de portage seraient ainsi économisés.

45. Sur la commercialisation externe, l'on note une insuffisance dans la communication interactive avec le marché, en raison notamment de ce que les ventes sont conclues exclusivement par l'entremise de courtiers. La mise en place de moyens d'information sur le marché physique, la bourse et les changes conduirait à une pénétration accrue des réseaux commerciaux. L'ICCO pourrait à cet égard fournir certaines de ces données. Une intensification du marketing direct (contact avec les clients) ou indirect (adhésion de la Caisse à l'AFCC) déboucherait sur une meilleure mise en adéquation de l'origine Gabon avec les utilisateurs et le négoce (besoin et qualité). Dans la mesure où les frais de portage sont compatibles avec la structure du marché à terme et que cette dernière l'autorise, la performance commerciale serait améliorée par la réalisation de ventes anticipées sur stocks ou à découvert. Dans ce dernier cas, les tonnages ainsi placés devront l'être sur la base d'estimations de récolte conservatrices, de façon à ne pas risquer une survente. De telles

ventes seraient de la sorte valorisées par l'intégration d'une partie de la prime qui se traite pour des échéances éloignées relativement au marché à terme.

46. Le prix bord-champ du Grade I pratiqué actuellement, est en déphasage avec le prix sur le marché mondial dans la mesure où ce dernier a considérablement chuté durant cette dernière année. Toutefois, une réduction des prix au planteurs donnerait un très mauvais signal dans la mesure où ces derniers ont déjà assimilé la hausse des prix à 600FCFA/kg comme une indication de l'intérêt du Gouvernement pour la cacaoculture. Baisser ce prix rendrait futile tout démarrage du projet dans la mesure où la production cacaoyère chuterait dramatiquement. Des initiatives récemment prises par la Caisse, telles que l'enquête cacaoyère, l'étude de pré-faisabilité et l'étude de faisabilité ont suscité, parmi les populations concernées, un espoir qu'il ne faudra pas décevoir.

47. Il pourrait être envisagé de confier l'exécution du projet à une agence privée. Une telle agence serait une structure autonome au sein de laquelle les parties directement impliquées dans le secteur cacaoyer seraient représentées, afin de participer au développement de ce secteur. Les structures publiques (La Caisse et le Ministère de l'Agriculture) seraient membres du Conseil d'Administration, mais les cacaoculteurs qui, ~~sur~~ en théorie au moins, semblent déjà organisés, composeraient la majorité des membres du Conseil. Tout bailleur de fonds extérieur pourrait également en être membre temporaire. Une telle structure assurerait la bonne coopération des parties impliquées de même que la pérennisation des activités initiées par le projet. L'Agence pourrait, à l'avenir, être financée par des prélèvements faits sur les exportations de cacao.

48. Il est proposé d'organiser le projet d'une manière décentralisée, avec le siège à Oyem, un bureau de liaison à Libreville ainsi que des centres dans les principales régions productrices de cacao. Concernant l'assistance technique, elle pourrait être limitée à quelques hommes/mois par année pour les différentes disciplines concernées. Ceci refléterait la gestion du projet par des Gabonais dès le départ, pas seulement nominativement, mais également *de facto*, assurant ainsi la pérennisation des acquis, même après la fin de l'assistance étrangère au projet.

49. Enfin, la question de la faisabilité ou non du projet devra être posée. A ce titre, il conviendrait de séparer cette interrogation en deux questions:

50. La première question serait de savoir si le projet est faisable économiquement, c'est-à-dire s'il produira un taux de rendement positif. La réponse définitive à cette question ne sera possible que lorsque l'étude de faisabilité aura achevé tous les calculs économiques nécessaires, prenant en compte tous les paramètres à considérer. Il est à signaler, néanmoins, que des efforts considérables devront au préalable, être consentis dans le domaine des investissements sociaux et économiques à long terme, dans le cadre du développement agricole en général et dans la cacaoculture en particulier, avant d'espérer une amélioration de la situation actuelle.

51. La seconde question sur la faisabilité est de savoir si le projet pourra être exécuté avec succès. La réponse préliminaire des membres de l'équipe à cette question est positive. La raison principale en est que tous les problèmes techniques peuvent être maîtrisés avec une relative aisance, et les populations concernées sont réellement intéressées. Les paysans ont exprimé leur disponibilité à reprendre avec ardeur leurs activités dans la cacaoculture, si les différentes contraintes qu'ils ont clairement identifiées étaient levées. Leur participation, parfois passionnée dans les discussions, est à cet égard assez révélateur. Par contre, les jeunes rencontrés dans les villages ont exprimé une attitude plus réservée sur la cacaoculture. Certains ont exprimé leur intérêt et manifesté leur désir d'être formés et aidés dans la création de nouvelles plantations et dans la réhabilitation des plantations héritées de leurs parents. Il a été observé que dans certains cas, des jeunes sont retournés au village afin de prendre la relève des plantations malgré des conditions adverses qui y prévalaient.

52. Enfin, il est à signaler que la rapidité et le niveau de réussite du projet seraient considérablement renforcés par une action d'envergure de la part de l'Etat, dans le domaine du développement rural et agricole. Il a même été présumé lors de nos analyses de la situation locale, que le Gouvernement, dans les années à venir, accordera une attention accrue au développement rural et à l'agriculture paysanne. Ceci inclut la réfection, l'extension et l'entretien du réseau routier et des pistes, la fourniture d'équipements sociaux dans les villages, y compris des écoles et des services de santé.

Libreville, le 4 Juin 1999

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE AYANT MENÉ L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Jan Vingerhoets, ICCO, Londres; Economiste/Chef de mission

Tchala Abina, Université de Tschang, Cameroun, Sociologue

Daniel Duris, CIRAD, France, Ingénieur Agronome

Jean-Luc Battini, CIRAD, France, Ingénieur Agronome

Charles-Auguste Okou Wassat, ANADER, Côte d'Ivoire, Ingénieur Agro-économiste

Jean Paviot, Consultant, Suisse, Spécialiste de la commercialisation externe

Jean-Bernard Moutsinga, IRAF, Gabon; Pédologue

Jean-Marc Anga, ICCO, Londres, Entomologiste



FICHE DE PROJET**Projet Appui au Paysannat Gabonais.****1- CONTEXTE****Economique et social.**

Afin de diversifier une économie reposant exclusivement sur l'exploitation de ses ressources minérales et pétrolières, le Gabon a décidé d'appuyer de façon significative le secteur agricole pour :

- améliorer les revenus et les conditions de vie des populations rurales,
- assurer une couverture maximum des besoins alimentaires par la production nationale afin de réduire les importations,
- accroître la contribution de l'agriculture à la formation du PIB,
- arrêter l'exode rural.

En apportant un appui technique et organisationnel au milieu rural traditionnel, principal pourvoyeur des denrées alimentaires pour les marchés locaux et urbains, le Projet Appui au Paysannat Gabonais constitue un des instruments de la mise en œuvre de la politique agricole nationale.

Géographique.

Le projet intervient dans 95 villages pilotes répartis dans 3 provinces : Woleu Ntem, Ogooué Ivindo et Estuaire.

Woleu Ntem : 45 villages
Ogooué Ivindo : 30 villages
Estuaire : 20 villages

Institutionnel.

Le projet est placé sous la tutelle technique et administrative du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural. La tutelle financière est exercée par le Ministère des finances et le contrôle des investissements et des dépenses de fonctionnement par la DPIIP du Ministère du Plan.

Le projet est cofinancé par le Gouvernement gabonais et le Fonds International de Développement Agricole. La supervision du projet et de l'administration du prêt a été confiée au Bureau des Services aux Projets des Nations Unies (UNOPS).

2 - JUSTIFICATIFS

La crise économique a mis en évidence certaines faiblesses de l'agriculture traditionnelle qui intervient insuffisamment dans l'approvisionnement en vivres des populations. Cette déficience s'explique par les constatations suivantes.

- carence du système de commercialisation,
- méthodes de culture traditionnelles peu efficaces, techniques culturales et outillage rudimentaires,
- absence totale de système de vulgarisation,
- manque d'organisation et d'initiative des producteurs,
- pas d'accès au crédit et à l'approvisionnement en intrants pour les petits producteurs.

Le Projet Appui au Paysannat Gabonais a pour ambition de concevoir, d'expérimenter et de proposer des solutions à ces différents problèmes qui freinent le développement de l'agriculture villageoise et de lancer une dynamique d'encadrement fondée sur l'écoute et la participation des producteurs.

Objectifs.

Les objectifs généraux du projet peuvent se résumer de la façon suivante :

- accroître la production agricole en intégrant les paysans dans un dispositif de recherche-action, en vulgarisant du matériel végétal, des itinéraires techniques performants et adaptés, en mettant à la disposition des paysans intrants et outillage.
- améliorer la commercialisation des produits agricoles en organisant la collecte primaire et la concertation entre producteurs et commerçants.
- faciliter les conditions d'accès au crédit par la promotion de « banques villageoises » .
- améliorer la capacité d'autogestion des villageois et promouvoir des structures associatives capables de prendre en charge et d'assurer la pérennité des différentes actions initiées par le projet.

Les objectifs physiques prévisionnels sont présentés dans le tableau ci-joint.

Stratégie.

La stratégie du projet ne se limite pas à une approche technique mais intègre les aspects sociaux en mettant l'accent sur la nécessité de promouvoir l'auto-développement des communautés rurales.

Elle privilégie la participation et le partenariat aussi bien avec les bénéficiaires directs qu'avec les autres opérateurs du développement.

Elle prend en compte les besoins mais aussi les potentialités des bénéficiaires.

Ce projet est le premier de ce type développé au Gabon et de ce fait, certaines de ces activités sont menées à titre expérimental.

Activités.

Elles sont articulées autour de trois composantes :

- production agricole,
- organisation du monde rural et animation féminine,
- commercialisation et crédit.

Les actions du projet se traduisent dans chaque village par l'organisation des paysans en association villageoise partenaire du projet pour réaliser les activités suivantes :

- construction d'un local abritant une salle de réunion, un magasin agricole et éventuellement une « banque villageoise ».
- constitution d'un « fonds villageois de développement »,
- animation de réunions de vulgarisation et de formation.
- encadrement technique des producteurs et productrices pour l'installation de blocs de cultures vivrières, de bananeraies, de vergers, etc...
- production et diffusion de semences de variétés améliorées et de matériel végétal (rejets de bananiers, cayeux d'ananas, boutures de manioc, de patates, semenceaux d'ignames, etc...
- création de groupements de producteurs, de groupements pour l'exploitation d'équipements de transformations,
- organisation de collectes de produits agricoles avec des commerçants partenaires, promotion de groupements de commercialisation, construction de « centres de groupage » .
- accès au crédit pour les membres des associations grâce à la mise en place d'un fonds de risque à la BNCR,
- promotion et organisation de structures bancaires villageoises de proximité (Association de Services Financiers),
- appui à l'aménagement des installations collectives du village, etc....

Durée .

L'accord de prêt entre le Gouvernement Gabonais et le FIDA a été signé en mars 1990 pour une durée de 7ans avec une date de clôture fixée à décembre 1997 .

Cependant ses activités n'ont débuté qu'en 1994. Les deux parties ont alors estimé que le contenu du projet, tel que défini dans le premier document d'évaluation n'était plus adapté aux réalités du paysannat gabonais. La conception du projet (objectifs, stratégie, composantes, contenu) a dû être revue par l'équipe en place chargée de l'exécution du projet. La version définitive du document de réévaluation a été publiée par le FIDA en décembre 1995. La durée du projet a alors été fixée à 5 ans à compter de la date effective de démarrage soit jusqu'à décembre 98.

La mission d'examen à mi-parcours organisée par le FIDA en avril 97 a décidé de repousser cette date de clôture à fin juin 1999.

3 - COUT

Montant du prêt : 7 050 000 DTS soit environ 9,4 millions de Dollars ou 5, 650 milliards de FCFA

Montant de la contre partie : 3,9 millions de dollars

4 – PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS.

Les principaux résultats obtenus durant les quatre années de fonctionnement du projet peuvent être résumés de la façon suivante par composante et par zone d'intervention.

Composante organisation du milieu rural :

	Woleu Ntem	Ogooué Ivindo	Estuaire
Associations villageoises créées	20	14	6
Nombre d'adhérents	812	683	239
Groupements d'Intérêt Economique	16	10	3

Composante production agricole :

	Woleu Ntem	Ogooué Ivindo	Estuaire
Superficies de bananeraies installées (ha)	396	542	127
Superficies de blocs de culture encadrées (arachide-maïs puis manioc) ha.	600	547	220

Ceci correspond à une production estimée à 31 500 tonnes de bananes, 820 t d'arachides, 10 000 tonnes de manioc ;

Quantités de semences diffusées.

Semences de maïs	5 134 kg	2 670 kg	1 880 kg
Semences d'arachides	24 810 kg	13 450 kg	4 000 kg
Rejets de bananiers	145 660	408 850	103 000

Composante Commercialisation et crédit :

Les groupements de commercialisation et les contrats passés avec des commerçants – collecteurs ont permis de commercialiser les quantités suivantes de produits agricoles ;

	Woleu Ntem	Ogooué Ivindo
1995	9 000 kg	17 500 kg
1996	46 926 kg	38 800 kg
1997	58 700 kg	83 100 kg
1998	454 540 kg	25 000 kg
Total :	569 166 kg	164 400 kg

En matière de crédit, le projet a mis en place 7 banques villageoises (associations de Services Financiers). Ces structures ont accordé à ce jour, 551 petits crédits (50 000 F en moyenne) à leurs adhérents. D'autre part, la mise en place d'un fonds de risque dans le cadre d'un accord subsidiaire passé avec la BNCR a permis d'octroyer des crédits à 120 paysans pour un montant total de 110 millions de F.

Composante technologie post-récolte.

Les équipements de transformation suivants ont été expérimentés et diffusés.

Presse à canne : 14

Presse à briques : 17

Moulins à maïs : 14

Moulins à arachide : 63

Pousse-pousses : 2

Deux unités familiales de transformation d'ananas en confiture ont été initiées dans les villages de Belleville et Abang Medoumou dans le Woleu Ntem.

Libreville le 31 mars 1999

QU'EST CE QU'UNE ASSOCIATION DE SERVICES FINANCIERS (ASF) ?

1. L'ASF est une **BANQUE LOCALE** installée dans le village, A qui rend des services à l'ensemble de ses actionnaires.
2. **BANQUE DE PROXIMITE**, l'ASF peut avoir comme actionnaire toute personne physique ou morale qui réside dans le village ou qui a conservé des liens avec lui.
3. L'acquisition d'**ACTIONS** donne seule la plénitude de leurs droits aux membres de l'ASF c'est à dire la possibilité de pouvoir épargner, emprunter, voter, être éligible... le prix de l'action est de 2 500 FCFA. Il est possible d'acheter le nombre d'actions que l'on veut.
4. L'ASF offre les services d'une **VRAIE BANQUE**
 - mise en sécurité de l'argent (coffre fort)
 - gestion de l'épargne (intérêts)
 - crédits (projets professionnels, besoins familiaux)
5. L'ASF est gérée de façon **PROFESSIONNELLE** parce que ses dirigeants sont **FORMES, ENCADRES, CONTROLES** par les experts du Projet APG.
6. L'ASF est **INDEPENDANTE** dans ses choix.
 - les dirigeants sont élus par les actionnaires du villages
 - Toutes les décisions importantes sont prises par l'Assemblée Générale des actionnaires : taux des crédits, rémunération des actions (dividendes), rémunération de l'épargne (intérêts), paiements de frais, engagement d'investissements.
 - La décision de prêter ne peut être prise que par le Conseil d'Administration élu, sur avis du Comité de Crédit.
 - Aucun intervenant extérieur (Gouvernement, Parti Politique, Notable, Projet...) ne peut prendre les décisions à la place des dirigeants élus de l'ASF.
7. **PRESERVEE DES PRESSIONS ET DES PRELEVEMENTS EXTERIEURS**, l'ASF du village n'est pas soumise aux contraintes d'un environnement qu'elle ne maîtrise pas. Elle n'est jamais obligée à financer par exemple.
 - des coûts de structures (Caisse Centrale, Fédération, missions de représentation...)
 - des contributions ponctuelles à des actions humanitaires ou de développement ou de soutien à des mouvements quels qu'ils soient,
 - le comblement des pertes d'autres ASF, c'est à dire une contribution à la couverture des risques pris par d'autres : crédits non remboursés, détournements ...
8. **L'ASSEMBLEE GENERALE**

L'assemblée générale est l'organe suprême de l'ASF

Les actionnaires ont des **DROITS DE VOTE** différents en fonction du nombre d'actions qu'ils ont acquis,

- 1 à 5 actions = 1 voix
- 6 à 10 actions = 2 voix
- 11 à 15 actions = 3 voix
- 16 à 20 actions = 4 voix
- plus de 20 actions = 5 voix

L'Assemblée Générale élit les membres du Conseil d'Administration (Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire, membres) ainsi que les membres de la Commission de Contrôle chargés d'exercer toutes les vérifications utiles dans l'intérêt des actionnaires.

9. Le fonctionnement de l'ASF est assuré par :

Le **PRESIDENT** qui dispose d'une délégation du Conseil d'Administration pour assurer la g la gestion quotidienne de l'ASF.

Le **GERANT** et le **CAISSIER** qui traitent les opérations d'épargne et de crédit.

Les membres du **COMITE DE CREDIT** qui transmettent leurs avis motivés au Conseil d'Administration sur les demandes de prêts reçues

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** qui décide de l'octroi des crédits, veille à l'application des statuts et du règlement intérieur, contrôle le respect des décisions prises en Assemblée Générale, prépare les décisions qui doivent être soumises à l'approbation d'une prochaine Assemblée générale.

La **COMMISSION DE CONTROLE** qui intervient à tout moment pour la vérification des opération et des encaisses, et doit saisir le Président de l'Assemblée Générale en cas d'anomalies.

10. UNE BANQUE RENTABLE QUI R2MUNERE SES ACTIONNAIRES

Les taux pratiqués pour les prêts doivent permettre à la Banque Locale (ASF) de faire des bénéfices.

Ces bénéfices, sur décision de l'Assemblée Générale, peuvent avoir trois affectations,

- constituer des réserves, c'est à dire renforcer la solidité de la Banques Locale
- payer des intérêts aux actionnaires, appelés **DIVIDENDES**
- engager des dépenses : **INDEMNITES**, investissements.....

Une Association Villageoise pour quoi faire ?

Au village, il a beaucoup de difficultés.

- la production agricole est faible, les villageois ont des difficultés pour faire l'abattage parce qu'ils n'ont pas de tronçonneuses,
- les paysans ne peuvent pas obtenir un crédit à la banque pour acheter une tronçonneuse,
 - pour acheter des outils pour cultiver, il faut aller jusqu'à la ville et payer le taxi,
 - les agricultrices se plaignent de ne pas pouvoir vendre leurs produits qui "chôment " au bord de la route en attendant un éventuel acheteur,
 - les champs sont loin dans la forêt, les sentiers sont mauvais, il faut traverser des marigots et des rivières, le portage des récoltes est long et fatigant,
 - il y a bien un dispensaire au village mais il n'y a pas de médicaments. Lorsqu'un enfant est malade il faut aller à la ville pour acheter les médicaments,
 - il n'y a pas de boutique au village pour acheter l'huile, le savon, le pétrole ,
 - il y a beaucoup d'enfants au village et l'école est maintenant trop petite et mal équipée.

Tous ces problèmes ne sont pas faciles à résoudre lorsqu'on est seul mais si les villageois s'organisent, ils peuvent trouver des solutions pour résoudre ces problèmes.

C'est là le but de l'Association villageoise.

L'association Villageoise regroupe tous les villageois qui veulent sortir de leur isolement et réfléchir aux problèmes de développement du village pour trouver ensemble des solutions et les réaliser.

Le projet d'Appui au Paysannat Gabonais (projet APG / FIDA) aide les villageois à s'organiser en association, à trouver les solutions aux problèmes du village.

Il aide ensuite les villageois à mettre en oeuvre ces solutions.

Au cours des réunions, les animateurs du projet aident les villageois à réfléchir:

- comment résoudre durablement le problème de l'abattage ?
- que peut - on faire pour améliorer la production agricole du village ?
- comment organiser la commercialisation de cette production ?
- comment se procurer facilement des médicaments quand on est malade ?
- que peut - on faire pour aménager le sentier qui va dans la forêt ?
- comment s'organiser pour avoir accès au crédit ?

Parmi tous ces problèmes,

quels sont les plus importants ?

quel est le plus urgent à résoudre ?

quelles sont les solutions possibles ?

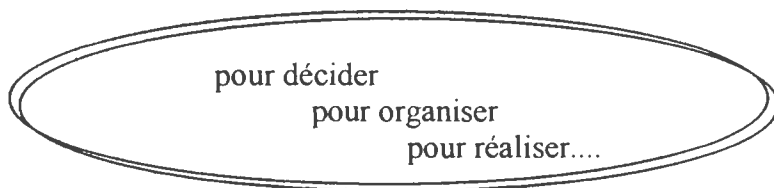
Les adhérents de l'Association Villageoise envisagent les solutions possibles et réalisables au niveau du village.

- certains membres de l'AV peuvent créer un groupement pour obtenir un crédit de la BNCR et acheter et gérer une tronçonneuse.
- pour planter, les femmes de l'Association groupent leurs champs en blocs de culture. Le travail est plus facile, l'animateur du projet peut venir souvent donner des conseils, le projet peut facilement prêter des semences et distribuer des boutures aux paysannes.
- si tous les membres de l'Association retroussent leurs manches pour aménager le sentier qui va dans les plantations, le travail peut être fait en trois jours. L'association demandera au projet de prêter une tronçonneuse.
- Les membres de l'AV peuvent créer un groupement pour organiser la commercialisation de leurs produits. Le projet leur prêter un fonds de roulement pour commencer les activités.
- et si l'Association gérait une pharmacie villageoise et un économat..... il n'y aurait plus de problèmes pour se procurer les médicaments, le savon, le pétrole

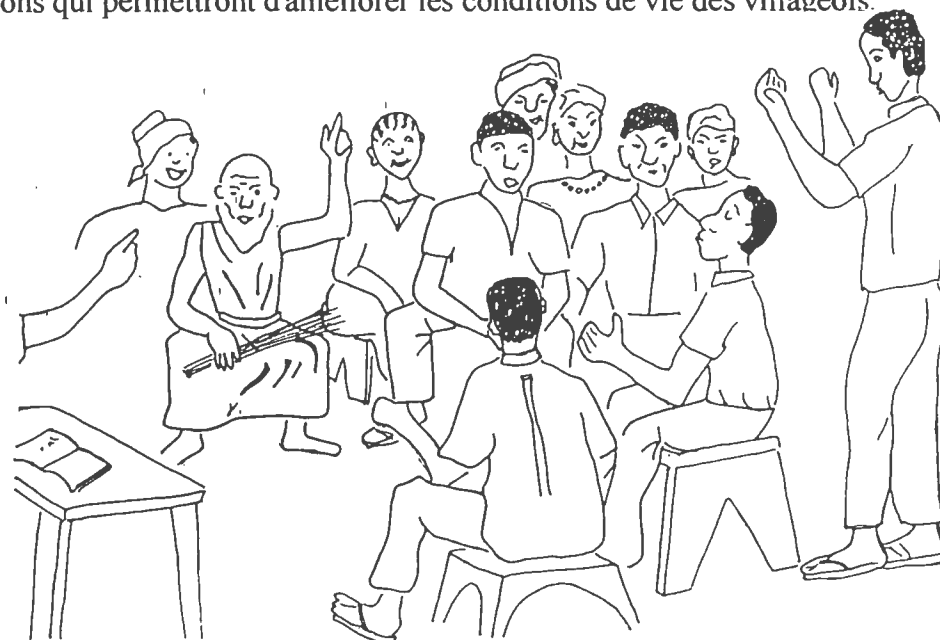
L'Association permet aux villageois d'organiser et de réaliser ces actions et ainsi de prendre en charge le développement de leur village.

Alors,

Une Association Villageoise.....pour quoi faire ?



....les actions qui permettront d'améliorer les conditions de vie des villageois.



Si les villageois s'organisent, ils peuvent trouver des solutions à leurs problèmes

Le rôle de l'Association villageoise .

Quel est le rôle de l'Association ?

Les membres de l'Association se réunissent en Assemblée générale

- pour réfléchir aux problèmes et difficultés rencontrés dans le village,
- pour envisager des solutions,
- pour organiser les actions à mettre en oeuvre et chercher des partenaires,
- pour exécuter ces actions.

Les activités de l'Association villageoise se traduisent par la résolution de problèmes techniques et financiers qu'un villageois seul ne pourrait réaliser.

par exemple:

- l'organisation de l'amélioration des conditions de vie et de travail des villageois: aménagement des sentiers , des lavoirs et points d'eau , des latrines , etc..
- la construction et l'entretien d'infrastructures de base: maison de l'association, entretien des salles de classes , du dispensaire, etc...
- l'acquisition d'outillage agricole, de semences, de produits de première nécessité par la création et la gestion de magasins agricoles, d'économats .
- la mise en place de programmes agricoles, blocs de culture, bananeraies, vergers, etc..pour augmenter le revenu des villageois.
- permettre l'accès au crédit pour les villageois en organisant les adhérents pour obtenir des crédits BNCR ou en créant au sein du village une banque villageoise.
- construire un centre de groupage et organiser les villageois intéressés en groupement de commercialisation.
- aider les producteurs a se constituer en groupements pour réaliser des activités génératrices de revenus: groupement pour gérer une presse à canne, groupement pour la production maraîchère, groupement de pêcheurs , etc... .

Le rôle de l'Association Villageoise est de permettre aux villageois de développer eux mêmes leur village en partenariat avec le projet APG / FIDA

Aussi,

l'Association Villageoise suscite, aide et encourage toutes les activités de développement: aussi bien celles qui concernent tout le village que celles qui ne concernent qu'un groupe ou même qu'un individu,

c'est l'Association Villageoise qui est le partenaire du projet .

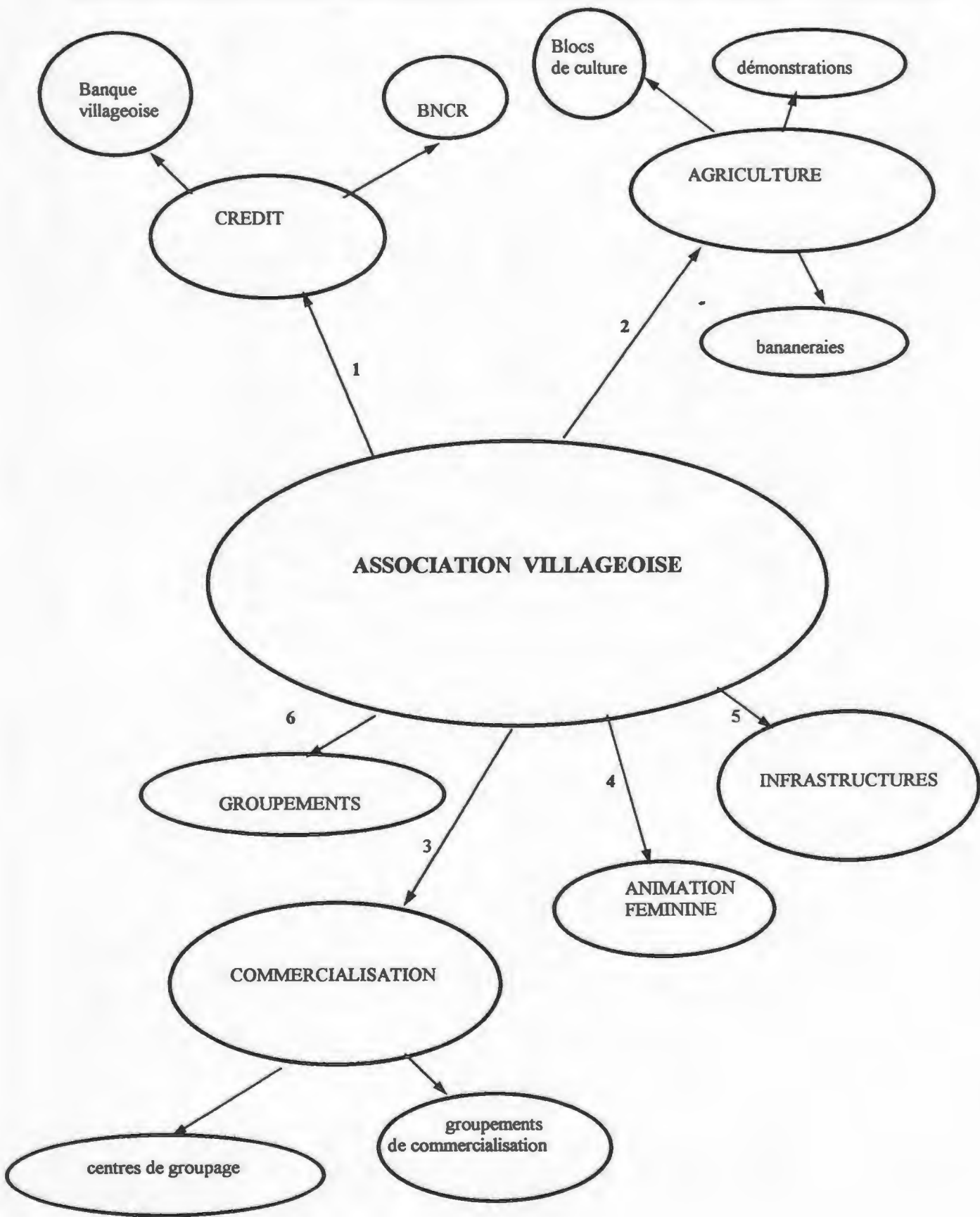
Le projet aide l'Association à former ses responsables et ses adhérents pour assurer une bonne gestion.

Une AV peut tout promouvoir avec l'accord de l'assemblée générale.

Mais....,

si la gestion des affaires qui touchent au bien commun du village relève par nature de sa responsabilité, la gestion des affaires qui ne concernent qu' un groupe ou quelques individus doit être pris en charge par les personnes intéressées elles - mêmes, réunies sous forme de groupements d'intérêt économique ou d'opérateurs.

LES ACTIVITES DE L' ASSOCIATION VILLAGEOISE



—————→ 1 - L'AV facilite l'accès au crédit en se portant "caution solidaire" auprès de la BNCR.

—————→ 2 - L'AV, en partenariat avec le projet encourage et favorise l'augmentation de la production agricole par l'introduction de nouvelles techniques, par l'accroissement des superficies cultivées (blocs de cultures), par la diffusion de semences , de rejets, de boutures.

—————→ 3 - L'AV organise la commercialisation des produits agricoles par l'installation de centres de groupage, l'organisation de groupements de commercialisation bénéficiant d'un fonds de roulement, par la programmation de tournées de collecte avec des commerçants.

—————→ 4 - L'AV encourage la promotion sociale des femmes par le biais de la formation , de l'organisation, de la prise de responsabilités.

—————→ 5 - L'AV aide les producteurs et productrices à se constituer en groupements pour développer des activités génératrices de revenus.

—————→ 6 - L'AV aménage et entretient les infrastructures communautaires du village (économats, pharmacie villageoise, magasin agricole, etc...)